

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'EXPRESSION DU BESOIN DE JUSTICE SOCIALE DANS LES RÉCITS
DE VIE DE FEMMES D'ORIGINE AFRICAINE DE LA RÉGION DE
MONTRÉAL AYANT SUBI LA VIOLENCE ORGANISÉE DANS LE PAYS
D'ORIGINE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
CHRISTINE MUGENI KABAYIZA

OCTOBRE 2015

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont aux femmes qui ont accepté de partager avec moi leurs récits. Je remercie aussi celles qui m'ont mise en contact avec leurs cousines, leurs sœurs ou leurs amies afin que je puisse construire mon échantillon. Elles n'ont pas directement participé à l'étude mais leur aide a été très significative.

Mes remerciements vont ensuite à Sylvie Jochems, une directrice de recherche disponible et toujours enthousiaste. Avec elle, j'ai découvert que la démarche de recherche est faite de surprises et que la version finale du mémoire est aux antipodes du résultat anticipé.

Merci à ma co-directrice, Elizabeth Harper, qui a une éthique de travail inspirante et qui m'a fait prendre conscience de l'importance de la construction d'un bon cadre méthodologique dans le processus de recherche.

Mes remerciements finaux vont à ma famille et à mes amis qui sont complices de tous les projets que j'entreprends. Leur présence, leur soutien et leur écoute ont joué un rôle déterminant dans la rédaction de ce mémoire. Un merci tout spécial à mon père pour sa générosité qui n'a pas de limites et pour tout ce qu'il m'apprend au quotidien.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	vii
RÉSUMÉ.....	viii
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I.....	4
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE	
1. Retour sur le concept de problème social.....	5
1.1 Et la violence, évolution du concept	6
1.1.1 Violence organisée : l'évolution du concept.....	9
1.1.2 Violence organisée envers les femmes.....	11
1.1.2.1 Théories explicatives de la violence organisée.....	12
1.1.3 Double dimension de l'exposition à la violence organisée	14
1.1.3.1 Impact de la violence organisée sur la santé mentale	14
1.1.3.2 Dimension sociale de l'exposition à la violence organisée : un autre regard.....	16
1.1.3.3 "Survivantes": nommer les victimes autrement	17
1.2 Les difficultés rencontrées par les femmes.....	18
1.2.1 Pour celles qui demeurent dans le pays d'origine.....	18
1.2.2 Pour celles qui immigrent	19
1.3 Les réponses sociales	22
1.3.1 Au plan international	22
1.3.2 Dans les camps de réfugiés et sur les territoires en guerre	24

1.3.3 En processus d'immigration	24
1.3.4 Limites des réponses sociales	27
1.4 La violence organisée en travail social: survol des pratiques au Canada...27	
1.4.1 Constats et questionnements.....	28
1.5 Question de recherche.....	32
Chapitre II	
CADRE THÉORIQUE	
2.1 La théorie de la reconnaissance sociale.....	34
2.2 La théorie de la justice sociale.....	35
Chapitre III	
CADRE MÉTHODOLOGIQUE	
3.1 Positionnement épistémologique : quelques postulats.....	39
3.1.1 Méthode de collecte de données: le récit de vie.....	40
3.2 Méthode d'échantillonnage	41
3.3 Construction de la grille d'entretien et déroulement des entretiens compréhensifs.....	43
3.4 Déroulement des entretiens	44
3.5 Considérations éthiques	45
3.6 Limites de l'étude	47
PARTIE II.....	51
CHAPITRE IV	
LES RÉCITS DE L'EXPÉRIENCE MIGRATOIRE	
4.1 Présentation des participantes.....	52
4.1.1 Le parcours de la participante 1.....	52
4.1.2 Le parcours de la participante 2.....	54

4.1.3 Le parcours de la participante 3.....	55
4.1.4 Le parcours de la participante 4.....	57
4.1.5 Le parcours de la participante 5.....	58
4.1.6 Le parcours de la participante 6.....	60
4.2 Le parcours migratoire: les récits de l'arrivée au Québec.....	61
4.2.1 Départ du pays d'origine.....	61
4.2.2 Séjours dans des pays transitoires et déplacements multiples.....	63
4.2.3 Choix du pays hôte et motivations familiales	64
4.3 Les récits du processus d'intégration et de l'expérience des divers mécanismes d'exclusion.....	67
4.3.1 Manque de reconnaissance dans les démarches en lien avec l'immigration.....	67
4.3.2 Manque de redistribution dans les démarches d'insertion socio- professionnelle.....	69
4.4 Recherche et accès à des ressources d'aide.....	73
4.4.1 La famille comme source de support.....	73
4.4.2 L'Église comme lieu de construction de sens et de reconnaissance.....	78
4.4.3 La communauté d'origine comme lieu de reconnaissance et d'appartenance.....	81

CHAPITRE V

DISCUSSION: L'EXPRESSION DU BESOIN DE JUSTICE SOCIALE

5.1 Redistribution par l'insertion socio-professionnelle.....	88
5.1.1 Reconnaissance par l'intégration sociale.....	92
5.2 Conditions d'accès aux services d'aide.....	94
5.2.1 Manque de reconnaissance dans les réponses sociales	100
5.3 Justice sociale et impunité.	103
5.4 Conclusion.....	105

CONCLUSION.....	108
APPENDICE A	114
APPENDICE B	116
BIBLIOGRAPHIE.....	119

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CHANGE Center for Health and Gender Equity

RIVO Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée

UNHCR Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

WHO World Health Organization

RÉSUMÉ

Le mémoire suivant étudie l'expression du besoin de justice sociale dans les récits de vie de six femmes africaines de la région de Montréal ayant subi la violence organisée dans leur pays d'origine. Avoir subi la violence organisée signifie avoir été exposé aux formes d'agressions directes associées à cette violence, mais signifie aussi avoir été confronté à des pertes sociales, familiales et culturelles à cause de cette violence (Sideris, 2003). Ces femmes sont étudiées non pas comme des victimes de la violence organisée, mais plutôt comme des survivantes, des actrices sociales qui entament des actions pour reprendre le contrôle sur leur vie (Martinez, 2011). La violence organisée peut être définie comme la mise en action de crimes qui sont des violations des droits de l'Homme, commis par des groupes organisés dans le contexte de conflits armés ou dans le contexte de conflits ethniques (Rousseau, 2000). La recherche suivante n'est pas axée sur le vécu de violence de ces femmes. Ce qui est à l'étude, c'est la manière dont s'exprime chez elles le besoin de justice sociale. Les thèmes explorés retracent l'expérience migratoire et le quotidien de ces survivantes. Pour étudier l'expression du besoin de justice sociale dans les récits des répondantes, les données récoltées ont été soumises à une analyse thématique puis ont été mises en relation avec la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser. La théoricienne développe l'idée que la justice sociale est une question de reconnaissance et une question de redistribution. Dans le cadre théorique qu'elle développe, l'auteure explique aussi qu'il revient aux individus de définir eux-mêmes ce qu'est la justice sociale et les conditions d'atteinte de celle-ci. L'analyse des données révèle que le besoin de justice sociale chez les répondantes s'exprime notamment à travers la revendication d'un accès à la reconnaissance sociale, d'un accès à des ressources d'aide efficaces dans le pays hôte et à travers l'opposition au climat d'impunité qui sévit dans le pays d'origine. Le travail social est un champ d'étude qui a développé peu de recherches sur la violence organisée tout comme sur la réalité des femmes d'origine africaine qui survivent à celle-ci. C'est dans l'optique de nourrir les connaissances accessibles à ce sujet qu'a été rédigé ce mémoire.

Mots-Clés: violence organisée, femmes africaines, parcours migratoire, reconnaissance, redistribution, justice sociale

INTRODUCTION

Au Québec, l'immigration féminine est en hausse depuis les vingt dernières années. Parmi ces nouvelles arrivantes qui tentent de s'établir ici se comptent des femmes qui font partie de minorités culturelles et qui proviennent de pays marqués par la violence ou l'instabilité politique (Pierre, 2005). Un certain nombre d'entre elles sont originaires d'Afrique et peuvent avoir été exposées à la violence organisée durant les conflits qui les ont contraintes à fuir leur territoire (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young, 2005). L'urgence de développer les connaissances accessibles à propos de ces femmes est confirmée par le fait que près de 48% de celles-ci arrivent dans la province avec une détresse importante qui résulte de l'exposition aux agressions associées à la violence organisée (Lacroix et Sabbah, 2007; 26).

Mais les réponses sociales à ce phénomène tardent et le Canada accueille tous les ans des individus ayant subi la violence organisée sans toutefois développer ou soutenir la mise en place de services d'aide et d'accompagnement adéquats (Rousseau, 1999; Rousseau, 2000). Pour illustrer cette idée, il n'y a qu'à évoquer la situation actuelle du RIVO, *le Réseau d'Intervention auprès des personnes ayant subi la Violence Organisée*. C'est un organisme installé à Montréal qui offre des services d'aide spécialisés aux hommes et aux femmes réfugiés, demandeurs d'asile ou immigrants ayant subi la violence organisée dans leur pays d'origine.

Depuis 2013, pourtant, ce réseau doit limiter l'accès à ses services à cause de coupures budgétaires imposées par les instances gouvernementales (RIVO, 2013). Une telle réalité est concordante avec une tendance qu'ont le pays hôte et ses institutions à banaliser les traumatismes auxquels sont confrontés les individus qui ont subi la violence organisée dans le pays d'origine (Rousseau,

2000). Pour Cécile Rousseau, ces individus sont porteurs d'une souffrance sociale importante qui va être exacerbée par une intégration dans le pays hôte marquée par la précarité et l'exclusion sociale. Chez les femmes, l'exposition à la violence organisée est d'autant plus marquante à cause de la nature des agressions subies (Callamard, 1999). La vulnérabilité de celles-ci à leur arrivée est considérable et elle ne va qu'augmenter dans le pays hôte où elles sont isolées, privées d'une reconnaissance des torts subis, confrontées à l'exclusion sociale, aux problèmes d'intégration socio-économique et au manque de justice sociale (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young, 2005; Rousseau, 2000).

Devant de tels constats, plusieurs éléments peuvent être mis à l'étude dans l'objectif global d'alimenter la recherche et les connaissances accessibles à ce jour à propos des survivantes de la violence organisée. Un des éléments qu'il est important d'étudier et d'approfondir est le manque de justice sociale auquel sont confrontées ces femmes (Rousseau, 2000). Nancy Fraser développe l'idée que la justice sociale est une question de reconnaissance sociale et une question de redistribution. Dans la privation de ces deux éléments, l'atteinte du bien-être n'est pas possible. L'auteure explique aussi qu'il revient aux individus de définir ce qu'est pour eux la justice sociale et les conditions d'atteinte de celle-ci.

Dans cet ordre d'idées, il est pertinent de se demander si les survivantes de la violence organisée se reconnaissent dans ce discours, si elles sont confrontées au manque de reconnaissance sociale ainsi qu'au manque de redistribution, et d'explorer la manière dont elles conçoivent la justice sociale. Pour ce faire, l'étude suivante explore les récits de vie de six femmes africaines de la région de Montréal ayant subi la violence organisée dans le pays d'origine. Le chapitre qui suit porte sur la violence organisée, sa prévalence et ses conséquences sur les femmes qui l'ont subie et qui s'installent à Montréal. Puis, dans le second

chapitre et le troisième chapitre, le cadre théorique ainsi que le cadre méthodologique, qui vont permettre de répondre à la question de recherche, sont mis de l'avant. Le chapitre 4 offre une présentation des données récoltées et le chapitre 5 analyse la manière dont s'exprime le besoin de justice sociale dans les récits qu'ont offert ces six femmes. Pour conclure le mémoire, les réflexions critiques qui ont émané de la construction des diverses parties de l'étude sont abordées et des pistes de recherches futures sont offertes.

PARTIE I

Dans cette première partie du mémoire, il est question ce qu'est la violence organisée, de sa prévalence et de ses conséquences sur les femmes qui l'ont subie et qui s'installent à Montréal. La recension des écrits sur le sujet a donné lieu à plusieurs constats. Ces constats sont présentés dans le premier chapitre de l'étude. Puis, dans le second chapitre, le cadre théorique qui a été choisi pour analyser la manière dont s'exprime le besoin de justice sociale chez les femmes africaines installées à Montréal ayant subi la violence organisée dans le pays d'origine est introduit. Dans cette seconde section, la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser et ses postulats sont présentés. La première partie du mémoire se termine avec un troisième chapitre dans lequel le cadre méthodologique de la recherche, les limites rencontrées et les principaux questionnements éthiques sont abordés.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

De la violence à la violence organisée : évolution et déploiement théorique d'un concept

1. Retour sur le concept de problème social

Avant d'élaborer sur la notion de violence organisée, il importe de revisiter ce qui est accessible dans la littérature sur la notion de violence, mais aussi d'offrir un bref survol de ce qu'est un problème social dans l'ère moderne puisque la définition du terme s'est transformée à travers les décennies. La définition fonctionnaliste de ce qu'est un problème social a longtemps dominé dans les sciences sociales et il faudra attendre les années 90 pour voir celle-ci questionnée par certains théoriciens. Ce qui est remis en question, c'est principalement le caractère simpliste et descriptif de cette définition, mais aussi son incapacité à intégrer les rapports structurels dans la compréhension de ce qu'est un problème social (Dorvil et Mayer, 2001).

Parmi ces auteurs contemporains qui travaillent à la redéfinition du terme se compte Langlois (1994, cité dans Dorvil et Mayer, 2001). Celui-ci se dissocie de l'école fonctionnaliste qui néglige, dans sa conception de la notion, des éléments tels que les rapports de domination ou l'accès inégal aux ressources. Il se rattache plutôt à la sociologie critique, qui nomme l'importance de dépasser les conditions objectives dans la définition du concept. Pour celui-ci, le concept de problème social doit être appréhendé comme un processus et comme un construit social à partir duquel les individus élaborent leurs revendications dans l'espérance de changements sociaux.

Cette conception du terme n'est par contre pas figée et la définition change et se transforme, nourrie par divers apports théoriques tout autant que par les changements sociaux (Dorvil et Mayer, 2001). Mais pour construire le projet de recherche suivant, la définition de Simon Langlois a été retenue à cause de ses quatre composantes; soit la constatation d'une situation qui cause problème, le développement d'un jugement sur le problème, la motivation de la collectivité à transformer la situation problématique et, finalement, la mise en action d'un plan d'intervention qui mène à des changements sociaux, institutionnels ou législatifs qui aient le potentiel d'enrayer le problème social en question (Dorvil et Mayer, 2001). Au final, la définition proposée par Simon Langlois aborde à la fois la dimension objective de ce qu'est un problème social, sans négliger sa dimension subjective.

1.1 Et la violence, l'évolution du concept

Parmi les problèmes sociaux les plus souvent abordés se compte la violence, un phénomène qui tardera à être documenté par les sciences sociales (Michaud, 2002). Les auteurs qui ont recensé les écrits sur le sujet notent que les philosophes classiques ne produisent pas de réflexions sur ce qu'est la violence et un désintérêt s'observe à l'époque pour les contributions théoriques de philosophes qui s'y intéressent tels que Machiavel (1469-1527). Ses écrits sur la violence seront redécouverts beaucoup plus tard, quand l'étude de la violence connaîtra son essor (Braud, 1993). Pour Michaud (2002), l'intérêt théorique de la violence en sciences sociales coïncide avec le début de la théorisation des rapports de pouvoir. Jusqu'à cette ère, le phénomène n'est pas conçu comme un problème social puisqu'il est convenu que c'est un ensemble de comportements voués à disparaître avec l'évolution des mœurs. Ce sont des auteurs tels que Marx et Lénine qui remettront en question l'idée que l'adoucissement des

mœurs s'accompagne de la disparition du comportement violent. Ils élaborent une réflexion sur la centralité de la violence dans les changements historiques et sur son omniprésence dans l'évolution des civilisations. Ils démontrent qu'avec l'expansion du capitalisme, de nouvelles formes de violence ont pris naissance (Wieviorka, 1998).

Pour les fonctionnalistes, par contre, la violence demeure l'indicateur d'une société en proie à la dysfonction. Bien que des néo-fonctionnalistes tels que Georges Simmel, en étudiant la modernité, avancent l'idée que la violence peut être un élément d'intégration sociale par son rôle collectiviste, l'école néo-fonctionnaliste maintient l'explication classique et soutient que la violence est un signe d'instabilité sociale pouvant mener au chaos social (Capitaine et Marsac, 2009).

Plusieurs autres théoriciens des sciences sociales parlent par la suite de la violence comme d'un instrument de contrôle social ou comme d'un outil de domination. Parmi eux se compte Pierre Bourdieu qui écrit sur la centralité de la violence dans le maintien et la reproduction des rapports de domination. Il ajoute à la compréhension du phénomène sa dimension intrusive et invisible à partir du concept de violence symbolique qu'il développe dans les années 70 (Braud, 1993). Il élabore l'idée que la socialisation à l'acceptation des rapports de domination n'est possible qu'à travers la violence symbolique, une violence

douce, invisible, méconnue comme telle, choisie autant que subie, celle de la confiance, de l'obligation, de la fidélité personnelle, de l'hospitalité, du don, de la dette, de la piété, de toutes les vertus en un mot qu'honore la morale de l'honneur (Bourdieu, 1980; 219 dans Braud, 2003; 38).

C'est une violence exercée par les groupes dominants, omniprésente, véhiculée par les institutions et subie par l'ensemble des populations.

Les travaux de Pierre Bourdieu sur la violence ainsi que ceux d'autres théoriciens classiques qui l'ont précédé n'ont par contre pas alimenté le débat sur l'origine de la violence, à savoir si celle-ci est innée ou si elle est le résultat d'une socialisation déficiente (Dubet, 1992).

Freud est un des auteurs qui parle de la violence comme d'un élément indissociable de ce qu'est l'être humain. Dans la théorie qu'il développe, l'inconscient est régi par des pulsions inhérentes, des pulsions de vie et des pulsions de mort par lesquelles exulte la violence (Dubet, 1992). Selon lui, la violence serait une partie dominante de la vie psychique mais aussi un instinct domestiqué par la civilisation (Revest, 2011). Plusieurs théoriciens classiques vont endosser cette vision voulant que la violence soit inhérente à l'être humain.

Parmi eux, il y a Norbert Élias qui conçoit la violence comme une composante centrale et indissociable de l'individu. Le processus de civilisation ainsi que la socialisation politique imposent par contre l'autocontrainte, «une régulation plus précise des manifestations pulsionnelles et émotionnelles selon un schéma différencié tenant compte de la situation sociale» (Braud, 1993; 15) qui limite l'expression de cette propension naturelle à l'adoption de comportements violents.

En sciences sociales, cette vision ne fait, par contre, pas consensus. L'explication freudienne des origines de la violence a été remise en question par certaines disciplines, notamment par la psychologie, qui s'est elle aussi penchée sur la question de la violence et a élaboré une série de théories sur le sujet. L'école béhavioriste, par exemple, initie l'idée que la violence est un ensemble de comportements appris et non innés, résultants du conditionnement social (Dozot *et al*, 2000).

Un bref survol des auteurs classiques et des diverses disciplines en sciences sociales permet de conclure qu'à l'heure actuelle, la violence demeure parmi les problèmes sociaux les plus étudiés sans par contre qu'une théorie générale du phénomène n'ait à ce jour été développée (Wieviorka, 2005). En effet, les diverses disciplines se confrontent toujours dans le traitement théorique du concept tout en reconnaissant qu'un consensus n'est pas possible (Wieviorka, 2005). En reconnaissant aussi que dans l'ère contemporaine, les formes que prend la violence se multiplient et forcent à la construction de nouveaux paradigmes (Wieviorka, 2005).

1.1.1 Violence organisée: l'évolution du concept

La violence organisée est une de ces formes de violence qui s'impose progressivement dans les sciences sociales. Bien qu'elle ait toujours existé, elle n'est que très récemment apparue dans la littérature. Elle peut être saisie, dans sa définition la plus élémentaire, comme une violence exercée «par un groupe d'humains contre un autre groupe à cause de ses caractéristiques politiques, raciales, religieuses, ethniques, sociales, sexuelles ou autres» (Rousseau, 2000; 187). La notion est pour la première fois utilisée par l'OMS en 1986 pour qualifier des violations des droits de l'homme qui s'observaient sur certains territoires dans le contexte de conflits armés ou ethniques (Martinez, 2011). Ces violences avaient pour particularité une brutalité hors du commun, planifiée par des milices, des militaires ou tout autre groupe structuré. Les incidents observés pouvaient être qualifiés de violence organisée s'ils représentaient une privation des droits de la personne, qu'ils se manifestent par des emprisonnements sans procès, par des actes de torture ou par des exterminations de communautés programmées (Danieli, 2006; Simalchik, 2004 ; Whyte-Earnshaw et Misgeld, 2004; dans Martinez, 2011).

Avec le nouveau millénaire, la définition du terme a peu changé mais quelques auteurs l'ont par contre retravaillée. Wythe-Earnshaw et Misgeld (2004 dans Martinez, 2011), par exemple, ont ajouté une intentionnalité à l'action et élaboré l'idée que cette forme de violence a pour visée la répression d'un groupe ou d'une communauté. Des auteurs tels que Callamard (1999) vont quant à eux spécifier que la violence organisée est un processus qui vise la prise d'un contrôle social, financier et politique sur une population ou sur un groupe à travers l'usage de violences extrêmes telles que la torture, l'humiliation et d'autres formes de brutalité. Certains autres théoriciens travaillent sur les motivations qui poussent certains groupes à faire usage de cette forme de violence. Selon eux, la violence organisée provoque à coup sûr un sentiment de terreur qui va forcer à la soumission du groupe opprimé. Par des viols, des meurtres et des attaques brutales, la structure sociale d'un groupe est progressivement détruite et le tissu social se fragilise (Rousseau, 2000).

Aujourd'hui, tous ces éléments résument ce qui est connu sur le sujet (Rousseau, 2000). Cette conception actuelle de ce qu'est la violence organisée a été retenue comme définition du phénomène dans la recherche suivante. Principalement parce que c'est une vision de la violence organisée qui est partagée par les organisations qui œuvrent auprès des victimes de cette violence. En effet, les groupes canadiens d'intervention qui travaillent auprès des survivants de la violence organisée font un usage systématique de cette définition (RIVO, 2014).

Mais cette même définition reste à perfectionner. Dans les années à venir, il faudra développer des théories pour expliquer cette forme de violence lorsqu'elle est dirigée contre les femmes et alimenter ces connaissances à partir de l'expérience des femmes qui l'ont subie (Callamard, 1999).

1.1.2 Violence organisée envers les femmes

Le retard du développement de connaissances théoriques et empiriques sur la violence organisée s'explique par le fait que ce phénomène existe peu dans l'Occident moderne et s'observe principalement sur des territoires marqués par l'instabilité politique ou la pauvreté (Martinez, 2011). Pendant longtemps, les limites géographiques étaient aussi en partie responsables de cette méconnaissance. Mais avec la venue du nouveau millénaire et l'effacement des frontières communicationnelles, il est possible pour le milieu de la recherche de récolter une quantité considérable d'informations sur le sujet (Sideris, 2003). À l'heure actuelle, les données accessibles révèlent que sur les territoires sur lesquels s'observe cette forme de violence, les agressions subies par les femmes et celles subies par les hommes sont distinctes (Callamard, 1999). Les tortures et les agressions que les femmes subissent sont particulièrement brutales sans compter que des sévices sexuels leurs sont infligés de manière systématique (Moser et Clark, 2001; Summerfield, 1995 dans Martinez, 2011). Selon Dupierreux (2009; 6), sur les territoires prompts à l'éclatement de la violence organisée, c'est 70 à 80% de la population féminine qui est à risque de devenir la cible d'agressions à caractère sexuel.

Les chercheurs sont de plus en plus nombreux à tenter de démystifier l'origine de cette violence qui cible les femmes et les motifs de l'infliction systématique de sévices sexuels (Dupierreux, 2009). Dans la section qui suit, sont présentées les théories explicatives de la violence organisée lorsqu'elle est dirigée contre les femmes.

1.1.2.1 Théories explicatives de la violence organisée dirigée contre les femmes

La théorie économique, pour commencer par elle, propose une analyse historique de la question et explique que ce sont des dynamiques structurelles qui donnent naissance à ce problème. La violence organisée serait le résultat de rapports de force inégaux dans des groupes donnés. Des groupes qui partagent un même territoire et se confrontent pour la gestion des ressources. Les luttes historiques entre ces groupes ainsi que leur passé colonial sont, au même titre que le désir du monopole des ressources, des motifs de conflit qui culminent dans une violence brutale dans laquelle tous les individus deviennent de potentielles victimes, y compris les femmes (Doucet, 2010 dans Dorvil et Thériault, 2010). Cette explication peine par contre à distinguer la violence subie par les femmes de celle dont sont victimes les hommes (Callamard, 1999).

La théorie biosociale est parfois elle aussi utilisée pour tenter de comprendre la violence dirigée contre les femmes et les sévices sexuels qui l'accompagnent en contexte de guerre. Inspirée de la théorie de l'évolution, l'idée avancée est que cette forme de violence est l'instrument utilisé par les hommes de guerre pour répondre à leurs besoins sexuels (Doucet, 2010 dans Dorvil et Thériault, 2010).

Cette vision du phénomène se distingue toutefois de la théorie évolutionniste par l'importance accordée au contexte social dans lequel prend naissance la violence (Doucet, 2010 dans Dorvil et Thériault, 2010). C'est une théorie, comme la théorie évolutionniste, qui soutient que les hommes possèdent des caractéristiques, dont la force physique, qui leur permettent de s'imposer aux femmes. À cette idée, les tenants de la théorie biosociale ajoutent que le contexte d'impunité des conflits armés va augmenter les probabilités que les hommes puissent répondre à leurs pulsions à travers des sévices sexuels forcés.

La théorie du viol stratégique de guerre aborde quant à elle la question de la violence envers les femmes dans le contexte de conflits en occultant le contexte culturel plus large dans lequel elle prend naissance (Dupierreux, 2009). Cette théorie propose l'idée que la violence envers les femmes doit être comprise comme une simple stratégie de guerre développée par le groupe adverse, au même titre que d'autres stratégies, dans le but d'affaiblir le groupe opposé en contexte de conflit (Doucet, 2010 dans Dorvil et Thériault, 2010).

Puis il y a la théorie des inégalités de genre qui propose d'étudier le phénomène à travers les rapports de genre (Doucet, 2010 dans Dorvil et Thériault, 2010). Les représentations sociales qui entourent le genre féminin, dans plusieurs cultures, sont liées aux rôles sociaux et aux attitudes genrées tels que la maternité. Cette théorie soutient que la femme représente l'avenir d'un groupe social. Détruire ou souiller son corps, c'est porter atteinte à l'intégrité de la communauté sous attaques (Doucet, 2010 dans Dorvil et Thériault, 2010).

De plus, selon cette explication, sur une majorité de territoires sur lesquels s'observe ce type de violence préexiste une objectivation de la femme. En contexte de guerre, les inégalités de sexe et les stéréotypes qui entourent le genre féminin sont accentués, de sorte que la violence envers la femme est non seulement tolérée mais encouragée. Les viols systématiques, les kidnappings et la torture des femmes sont un affront aux hommes du territoire attaqué, qui se voient dépossédés d'un bien et témoins d'actes d'agression sur celui-ci. Les actes brutaux perpétrés et les agressions sont facilités par les représentations traditionnelles de la guerre qui dépeignent l'homme comme un prédateur. Les attributs sociaux de la masculinité associés à la brutalité sont nourris de manière accrue en contexte de guerre et le conditionnement à la violence est surexploité (Doucet, 2010 dans Dorvil et Thériault, 2010).

La théorie des inégalités de genre avance l'idée que l'enrayement de la violence organisée envers les femmes passe par la remise en question des rapports de genre. Les rôles traditionnels de genre s'accompagneraient de rapports de pouvoir particulièrement inégaux qui maintiennent cette violence. La théorie des inégalités de genre incite à déconstruire les interactions entre les sexes et démontre qu'en contexte de guerre, la discrimination sexuelle justifie les comportements violents envers les femmes (Doucet, 2010 dans Dorvil et Thériault, 2010).

Si la théorie des inégalités de genre offre une explication plus soutenue du phénomène, il demeure qu'approcher le problème social qu'est la violence organisée à travers une vision exclusivement structurelle et descriptive, c'est laisser de côté la dimension subjective de l'exposition à cette violence (Rousseau, 2000). Il faut pousser la réflexion et aborder l'expérience des victimes, reconnaître qu'il y a une composante subjective à prendre en compte lorsqu'il est question de violence organisée mais sans laisser de côté la centralité de la dimension objective de ce problème social (Sideris, 2003).

1.1.3 Double dimension de l'exposition à la violence organisée

1.1.3.1 Impact de la violence organisée sur la santé mentale

Étudier la dimension subjective de l'exposition à la violence organisée, c'est avant tout reconnaître qu'il n'est pas possible de conclure que toutes les femmes victimes de cette forme de violence se retrouveront confrontées à de graves séquelles psychologiques. Par contre, les études démontrent que le risque d'une telle éventualité est élevé (Sideris, 2003). Avoir subi la violence organisée signifie non seulement avoir été soumis aux formes d'agressions physiques associées à cette violence, mais signifie aussi avoir été confronté à des pertes sociales, familiales et culturelles à cause de cette violence (Sideris,

2003). Pour un certain nombre de survivantes de la violence organisée qui demeurent sur leurs territoires d'origine tout autant que pour celles qui se tournent vers l'immigration ou l'exil, les impacts de cette exposition se manifestent par des difficultés dans le fonctionnement au quotidien et par un bien-être diminué (Lacroix et Sabbah, 2007). Parmi les affections les plus couramment observées chez les victimes de cette violence se compte l'état de stress post-traumatique (Sideris, 2003).

L'état de stress post-traumatique est classé dans la famille des troubles anxieux. Il apparaît dans la littérature sous le terme de névrose traumatique (Guay et Marchand, 2002). Depuis, le portrait symptomatique de l'affection a changé. Aujourd'hui, il est convenu que l'état de stress post-traumatique se développe à la suite de l'exposition à un événement qui porte atteinte à l'intégrité physique et morale de l'individu.

Les premières manifestations font habituellement surface dans les trois mois suivant l'exposition à un traumatisme (Jolly, 2000). Chez certaines personnes, par contre, il peut s'écouler plusieurs années avant l'apparition de symptômes. Parmi les symptômes les plus courants, une altération dans les relations sociales caractérisée par le repli sur soi, l'isolement et la méfiance. Des tendances à l'évitement peuvent aussi se développer et l'individu met un effort conscient à se dissocier des lieux et individus reliés au traumatisme (Jolly, 2000). Dans la littérature médicale, l'état de stress post-traumatique est une maladie mentale parmi d'autres, développée par les victimes de traumatismes et nécessitant une prise en charge clinique (Jolly, 2000).

1.1.3.2 Dimension sociale de l'exposition à la violence organisée : un autre regard

Mais intervenir uniquement sur les conséquences individuelles de la violence organisée, c'est négliger de reconnaître qu'il y a une origine sociale à la souffrance vécue (Rousseau, 2000). Les malaises psychiques rencontrés par les victimes de cette forme de violence ne doivent pas être portés par elles seules, il faut reconnaître qu'ils sont le résultat d'une situation d'injustice sociale qui a mené au développement de souffrances individuelles qui ne se seraient autrement probablement jamais développées. Pour la théoricienne Nancy Fraser (2011), il est possible de parler de manque de justice sociale lorsque s'observe un manque de reconnaissance sociale et un manque de redistribution des ressources accessibles dans une société donnée.

Les victimes de la violence organisée voient parfois les violences subies remises en question par certaines institutions durant le processus d'immigration (Rousseau, 2000). Dans un même élan, il est difficile pour celles-ci de trouver des ressources d'aide appropriées et elles sont confrontées à la précarité économique (Diallo et Lafrenière, 2007). Face à de telles difficultés, le risque que la détresse portée par ces individus puisse augmenter est élevé.

Concevoir les conséquences individuelles de l'exposition à violence organisée autrement peut mener, selon Rousseau (2000), à ce qu'elle appelle la pathologisation de ceux qui ont subi cette violence et à la négligence du contexte social et politique à l'origine du traumatisme. L'autre risque encouru est la victimisation de ceux qui souffrent des conséquences de l'exposition à cette violence. Ils deviennent alors des individus à qui sont attribuées des maladies mentales alors qu'ils ont développé des réponses cohérentes et normales à la terreur, à la violence et à l'injustice sociale (Rousseau, 2000).

Cette pathologisation a des répercussions plus larges sur la manière dont les collectivités conçoivent les survivantes de la violence organisée. Les représentations sociales entourant ces femmes deviennent erronées. Il n'est plus possible de les percevoir comme des actrices sociales puisque le problème social est effacé pour donner une place unique à la pathologie (Freidich, 2006 dans Martinez, 2011). Ce type de démarche va contribuer à mettre sous silence les injustices sociales et les conditions de vie en contexte post-migratoire qui sont au cœur du vécu de ces femmes (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young, 2005).

1.1.3.3 "Survivantes": nommer les victimes autrement

Dans cet ordre d'idée s'impose l'importance de redéfinir la population en question et de la nommer autrement. Schafer (2002; Moser et Clark, 2001; Ortiz, 2001 dans Martinez, 2011) initient l'idée que la notion de survivante est plus appropriée que la notion de victime pour parler des femmes qui ont subi la violence organisée. C'est un terme qui reconnaît le pouvoir d'action sociale des femmes qui ont été confrontées à cette forme de violence.

Palvish (2005 dans Martinez, 2011) note qu'il existe peu de recherches qui tentent de saisir le sens que donnent les femmes africaines ayant subi la violence organisée à leur vécu ou qui mettent de l'avant les initiatives sociales prises par celles-ci à la suite de l'exposition à cette violence. Il est pourtant possible de constater qu'il y a un bon nombre d'initiatives citoyennes portées par ces femmes sur plusieurs territoires d'Afrique marqués par des conflits ethniques ou religieux. Abdi (2006 dans Martinez, 2011) démontre, entre autres, comment des femmes somaliennes et congolaises, en proie à cette violence et vivant dans des camps de réfugiés, organisent des mouvements contestataires et initient des mesures de protection des camps qu'elles habitent.

Désigner ces femmes non plus comme des victimes, mais comme des survivantes, ne signifie toutefois pas nier que celles-ci sont vulnérables ou que certaines d'entre elles peuvent avoir besoin d'aide et de support. Les effets de l'exposition à cette violence s'observent chez plusieurs femmes, qu'elles demeurent sur le territoire sur lequel elles ont été violentées ou qu'elles aient la possibilité de se tourner vers l'immigration (Callamard, 1999). Dans les deux éventualités, les conséquences des torts subis sur leur santé et sur leur équilibre psychologique sont considérables. Il est par contre indéniable que les besoins des femmes qui sont contraintes à demeurer dans un environnement hostile diffèrent de ceux des femmes qui demandent refuge dans des pays qui bénéficient d'une plus grande stabilité politique.

1.2 Les difficultés rencontrées par les femmes

1.2.1 Pour celles qui demeurent dans le pays d'origine

Les femmes ayant subi la violence organisée qui demeurent sur les territoires hostiles, près des villages voisins ou dans les camps de réfugié, sont souvent celles qui n'ont pas accès aux ressources nécessaires pour migrer vers des pays plus stables (Kapila, 2006). Elles sont largement plus nombreuses que celles qui ont accès à l'immigration. L'UNHCR, le *Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés*, évalue que près de 80% des femmes qui occupent les camps de réfugiés dans le monde ont été exposées à de la violence (Martinez, 2011).

Le besoin d'assistance médicale est le plus criant chez les femmes qui sont forcées de rester sur des territoires en conflit ou qui fuient vers les camps de réfugiés. Tel que précédemment illustré, les conséquences psychologiques de l'exposition à la violence organisée sont importantes mais les violences subies

laissent souvent aussi des séquelles irréversibles sur ces femmes (Doob, 1992). Le taux d'infection aux VIH/SIDA augmente dangereusement lorsqu'une population devient la proie d'actes associés à la violence organisée (Sideris, 2003). Les femmes infectées dans le cadre de ces attaques sont confrontées à des difficultés d'accès aux soins médicaux appropriés. En Somalie, par exemple, les infrastructures déficientes empêchent souvent les professionnels dépêchés sur le terrain de pouvoir offrir des soins adaptés aux femmes qui souffrent de complications associées aux blessures infligées par les agresseurs (Kapila, 2006). Certaines meurent de complications liées à des blessures non traitées, faute de soins appropriés.

Le besoin de sécurité est tout aussi prioritaire chez ces femmes. Le manque de protection et l'exposition à diverses agressions est une préoccupation constante pour celles-ci, qu'elles soient sur des sites de réfugiés ou qu'elles soient contraintes à demeurer dans leur village. Les agresseurs sont rarement punis et récidivent. Au Soudan, par exemple, les femmes victimes de cette violence qui se tournent vers l'exil et qui trouvent refuge sur les territoires voisins dans les camps de réfugiés sont exposées à des bombardements et des pillages constants, de sorte que l'insécurité demeure omniprésente (Kapila, 2006).

1.2.2 Pour celles qui immigrent

La sécurité et l'assistance médicale sont parmi les motifs de départ nommés par les femmes qui quittent leur pays pour trouver refuge en Occident, loin de territoires sur lesquels elles ont subi la violence organisée (Lacroix et Sabbah, 2007). Ce sont des femmes qui proviennent surtout de l'Afrique des Grands Lacs ou quelques fois d'Amérique Latine. Une fois arrivées au Canada, elles se dirigent vers les métropoles telles que Montréal, Vancouver ou Toronto (Lacroix et Sabbah, 2007). Bien que l'assistance sociale et l'aide médicale soient disponibles dans le pays d'accueil, elles leur sont difficiles d'accès. Au

Canada et dans plusieurs pays d'Europe, les procédures d'immigration ainsi que les difficultés d'accès à un statut de réfugié font en sorte que ces nouvelles arrivantes peinent à faire valoir leur situation et tardent à avoir accès aux ressources dont elles ont besoin.

Comme le rappelle Rousseau (2000), trouver refuge au Canada est une démarche de longue haleine marquée d'embûches. Tout au long de la procédure, l'accès aux services de santé et aux services sociaux est minime, ce qui peut contribuer à augmenter le niveau de fragilité de ces survivantes. L'obligation, aussi, de révéler à plusieurs reprises les violences subies durant les démarches d'immigration peut créer de nouveaux traumatismes (Rousseau, 2000). L'auteure note une détresse majeure chez ces survivants, qu'ils soient hommes ou femmes, lorsqu'ils sont soumis à des procédures d'immigration durant lesquelles il y a une remise en question des torts subis dans le pays d'origine. L'éveil de suspicions sur leur statut de victimes est, selon l'auteure, l'élément le plus déterminant dans la détérioration de l'état général de ces individus.

L'accès au statut de réfugié et les démarches d'immigration devraient pourtant être des procédures facilitées pour ces femmes. En effet, depuis 1993, la Commission de l'immigration et du Refuge au Canada a mis au point des mesures associées à la persécution basée sur le genre (Lacroix et Sabbah, 2007). Par cette initiative, le Canada reconnaît que les femmes, dans le cadre de certains conflits et guerres, sont victimes de violations spécifiques à leur identité sexuelle et que les risques pour leur sécurité sont des préoccupations assez importantes pour alléger les procédures menant à l'asile politique et au refuge.

Prendre conscience que malgré cette mesure instaurée il y a plus de vingt ans, la validation du besoin de refuge et la reconnaissance des torts subis demeurent parmi les principales difficultés rencontrées par ces femmes permet de confirmer qu'il reste toujours à parfaire le processus d'entrée au pays des survivantes de la violence organisée. Ces constats poussent aussi à penser que ces femmes sont confrontées à ce que Nancy Fraser appelle le manque de justice sociale, à travers un accès aux ressources qui leur est difficile et une reconnaissance des torts subis qui est négligée ou alors quelques fois même refusée (Rousseau, 2000).

Pour celles qui accèdent au statut désiré, la détresse demeure. En plus des séquelles psychologiques résultant de l'exposition à la violence, celles-ci font face à une série de deuils successifs qui vont contribuer à la fragilisation de leur état psychologique (Lacroix et Sabbah, 2011). Les conflits sur leur territoire d'origine font souvent plusieurs victimes et ces femmes immigreront seules ou avec leurs enfants. Elles sont nombreuses à faire le deuil de leur mari, des membres de leur famille, de leur culture et du mode de vie qui a précédé l'éclatement des violences. Elles font aussi face à de nouveaux deuils. Celui, notamment, de mettre de côté ce qu'elles avaient défini comme projets futurs dans le pays d'origine (Martinez, 2011).

Bien que les conditions de vie des femmes qui immigreront au Canada ne soient pas uniformes, l'insertion professionnelle, les difficiles rapports de genre et les problèmes de santé sont des problématiques auxquelles elles vont toutes être confrontées à un moment ou un autre de leur parcours (Cardu et Sanschagrin, 2002). Selon Drolet et Mohamoud (2010), les immigrantes appartenant à des groupes minoritaires sont celles qui accèdent le plus difficilement au marché de l'emploi, «marginalisées parce que certains employeurs, en se fondant sur des stéréotypes, leur réservent des tâches exigeant moins d'habiletés. Il en sera de

même pour des enseignants qui ne voient pas leurs talents, réduisent leurs attentes, les disqualifient» (Drolet et Mohamoud, 2010; 104).

Du coup, à ces problèmes rencontrés par les femmes immigrantes ayant subi la violence organisée s'ajoutent la précarité économique, un accès difficile aux ressources d'aide et les autres difficultés usuelles associées à l'immigration (Cardu et Sanschagrin, 2002). En somme, la mise à l'étude de la réalité sociale des survivantes de la violence organisée révèle ce que Nancy Fraser (2011) appelle le manque de justice sociale. À travers l'exclusion sociale, les difficultés socio-économiques et la remise en question des torts subis auxquelles elles sont confrontées, ces femmes sont à la fois victimes d'un manque de reconnaissance et confrontées au manque de redistribution.

De plus, la prise en compte de l'interrelation des déterminants socio-économiques et psychologiques sur le niveau de détresse des survivantes de la violence organisée permet de prendre conscience des diverses dimensions du phénomène. De plus, une telle perspective permet de comprendre que les actions à entreprendre afin d'enrayer cette violence sont à divers niveaux, dont au niveau international et local.

1.3 Les réponses sociales

1.3.1 Au plan international

En Occident, les actions entamées sur le plan international pour enrayer le phénomène de la violence organisée sont modestes. Ce n'est que dans les années 80 que l'UNHCR, le *Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés*, entame des actions ciblées afin de venir en aide aux femmes ayant été exposées à cette forme de violence (Martinez, 2011). Depuis, bien des ONG et certaines institutions de recherche ont aussi pris le pas et travaillent à l'heure

actuelle à comprendre les dynamiques de la violence organisée et à étudier les mesures à prendre pour venir en aide à ses victimes (Kapila, 2006). Mais le projet demeure ambitieux et les défis nombreux. La tâche semble difficile puisque ce type de transformation n'est possible qu'à partir de changements sociaux majeurs.

En fait, travailler à enrayer la violence organisée en contexte de conflits armés signifie d'abord envisager des façons de stabiliser, au niveau politique, les territoires sur lesquels s'observe cette violence et répondre aux besoins matériels que rencontrent les individus qui occupent ces territoires. Ces conditions sont les plus déterminantes dans l'enclenchement des violences (Kapila, 2006). Le Darfour est un exemple de cette réalité. Mukesh Kapila, coordonnateur humanitaire des Nations Unies pour le Soudan, il y a près d'une dizaine d'années, a exposé comment la famine, l'instabilité politique ainsi que la pauvreté avaient créé les conditions nécessaires à l'éclatement de la violence organisée sur le territoire soudanais en 2004 (Kapila, 2006).

Puis il faut s'attaquer aux rapports de genre et à l'impunité des agresseurs. La théorie de l'inégalité de genre précédemment exposée explique que pour enrayer le phénomène, il faut envisager d'intervenir au niveau des rapports de genre. Cette démarche est indissociable de l'intervention et, selon Callamard (1999), «tant que les États ne rempliront pas leurs obligations en matière d'égalité et de lutte contre la discrimination, le viol restera une arme de choix pour l'agresseur» (Callamard, *ibid*; 16). L'implication active du Canada dans ce type de démarche reste à venir. Par contre, il est possible d'observer sur le terrain le travail d'intervenants qui mettent en action des plans d'intervention axés sur la transformation des rapports de genre. Doucet (2010 dans Dorvil et Thériault, 2010), par exemple, note que l'instauration de débats sur les inégalités entre hommes et femmes peut mener à la remise en question ainsi

qu'à la transformation des rapports de genre lorsqu'ils sont initiés à la suite d'un conflit politique ou ethnique, période de reconstruction durant laquelle les populations font preuve d'une plus grande ouverture d'esprit.

1.3.2 Dans les camps de réfugiés et sur les territoires en guerre

Sur les territoires en proie à cette violence, l'urgence d'agir sur les rapports de genre et sur la détresse résultant de l'exposition à la violence, malgré l'instabilité, est souvent décriée par les intervenants. Pour certains, les interventions médicales et sociales doivent être prioritaires afin de créer des conditions favorables à l'engagement social et politique de ces survivantes. C'est pour cette raison que certaines organisations ont initié l'idée de transformer ces milieux en terrain d'expérimentation (Lacroix et Sabbah, 2007). Elles proposent que des techniques thérapeutiques telles que le psychodrame ou l'art thérapie soient mises à l'essai dans le cadre d'interventions psychosociales auprès des femmes victimes de cette violence. Au Libéria, par exemple, les séances d'art thérapie auprès d'un groupe de femmes ayant subi la violence organisée ont montré leur succès. Farwell (2004 dans Lacroix et Sabbah, 2007) conclut qu'à la suite d'une participation soutenue à ces séances, la majorité des sujets ont exprimé une volonté de s'investir dans la lutte pour le droit des femmes et ont créé des groupes de soutien pour briser l'isolement.

1.3.3 En processus d'immigration

Dans le pays hôte, plusieurs autres défis font surface lorsqu'il est question d'intervention auprès des femmes ayant subi la violence organisée dans leur pays d'origine. Le manque d'outils d'intervention est une première préoccupation, le manque de ressources pour accueillir ces femmes en est une seconde (Rousseau, 2000). Au Québec, par exemple, les ressources qui accueillent ces femmes ne sont pas spécialisées et celles-ci sont souvent

dirigées vers des services pour nouveaux immigrants, pour victimes de violence conjugale ou pour personnes en difficulté (Diallo et Lafrenière, 2007). À Montréal, au niveau communautaire, une seule organisation, le *Réseau d'Intervention auprès des personnes ayant subi la Violence Organisée*, œuvre dans l'intervention exclusive auprès de cette population-cible. Une fois de plus, à travers la limitation dans l'accès aux ressources d'aide s'illustre le manque de justice sociale auquel sont confrontées ces femmes.

Pour la théoricienne Nancy Fraser (2011), le manque de justice sociale est perceptible à la fois à travers le déni de reconnaissance auquel sont confrontés certains groupes et dans un accès insuffisant aux ressources, que ce soit des ressources d'aide ou des ressources de survie matérielle. Les survivantes de la violence organisée, tel que précédemment expliqué, peuvent développer des problèmes psychologiques et sociaux ciblés, sans toutefois que des ressources d'aide ou d'accompagnement adéquates ne leur soient accessibles (Rousseau, 2000).

À ce manque de ressources spécialisées s'ajoutent aussi des lacunes dans la pratique. Selon Diallo et Lafrenière (2007), le travail d'intervention au Québec et en Ontario auprès des femmes ayant subi la violence organisée est à l'heure actuelle inadéquat. Les plans d'intervention qui sont destinés à celles-ci sont souvent les mêmes que ceux utilisés auprès des femmes en difficulté ou auprès des femmes victimes de violence conjugale. Il n'existe pas d'approches ou de plans d'intervention spécifiquement conçus pour l'intervention auprès des survivants et survivantes de la violence organisée. Rousseau (2000) soutient aussi cette idée et ajoute qu'il n'est pas possible de mettre la main sur un modèle d'intervention, invariablement des disciplines en sciences sociales, qui puisse répondre aux besoins spécifiques des survivants et survivantes de la violence organisée.

Celle-ci note une autre lacune majeure lorsqu'il est question d'intervention post-migratoire auprès de cette population. Les structures d'aide, à l'heure actuelle, sont selon elle déficientes parce qu'elles mènent systématiquement à deux impasses; ou elles transforment les survivants en criminels aux motifs douteux en questionnant leurs rôles dans ces violences ou alors elles les maintiennent dans un rôle de victimes passives à prendre en charge. Tel qu'expliqué par l'auteure, lorsque les survivants et survivantes de la violence organisée sont soumis à des procédures administratives complexes dans lesquelles le vécu traumatique est remis en question, ou lorsqu'ils sont approchés comme de potentiels agresseurs, il y a une invalidation du vécu traumatique et ceux-ci se retrouvent dans une détresse plus grande que celle qui a suivi l'exposition à la violence organisée.

La détresse est aussi augmentée lorsque les symptômes associés au traumatisme sont traités comme des troubles mentaux plutôt que comme des conséquences normales de l'exposition à cette violence (Rousseau, 2000). Dans ce contexte, il y a une revictimisation de ces individus, limitant les possibilités pour eux d'être perçus comme des acteurs sociaux avec le potentiel de reprendre le contrôle sur leur vie (Martinez, 2011).

C'est à partir de ce constat que Cécile Rousseau développe des pistes d'intervention pour travailler de manière efficace à l'accompagnement de cette population. Selon elle, il faut, entre autres, travailler sur la reconnaissance des torts subis et leur donner accès à des ressources d'aide adéquates, deux éléments qui sont indissociables du rétablissement des individus ayant subi la violence organisée.

1.3.4 Limites des réponses sociales

Les pistes d'intervention proposées par Rousseau (2000) sont révélatrices de lacunes dans l'intervention post-migratoire auprès de cette population. En effet, les recommandations de l'auteure évoquent des actions orientées vers la reconnaissance des torts subis et la construction de sens autour de l'expérience traumatique. Par contre, les outils d'intervention utilisés auprès de cette population à l'heure actuelle sont orientés exclusivement vers l'intégration sociale sans que ne soient explorés la violence et les traumatismes subis (Diallo et Lafrenière, 2007). Un travail de reconstruction des plans d'intervention destinés aux femmes ayant subi la violence organisée est donc indispensable pour une intervention post-migratoire efficace auprès de cette population (Diallo et Lafrenière, 2007).

1.4 La violence organisée en travail social: survol des pratiques au Canada

Le travail social fait partie de ces champs de pratique en sciences sociales qui n'a pas développé d'outils spécifiques pour venir en aide aux survivantes de la violence organisée (Diallo et Lafrenière, 2007). En fait, les travailleurs sociaux qui interviennent auprès de cette population sont ceux qui œuvrent dans les groupes communautaires et divers services sociaux venant en aide aux immigrants ou aux femmes victimes de violences de toutes sortes (Diallo et Lafrenière, 2007).

Diallo et Lafrenière (2007) ont mené une étude auprès de travailleurs sociaux de l'Ontario, des praticiens qui disaient intervenir au quotidien auprès de survivants et survivantes de la violence organisée. Questionnés sur leur pratique, ceux-ci ont dit être démunis face à cette population. Ils ont indiqué travailler à mettre en action des mesures d'intégration sociale avec la clientèle, sans par contre explorer les traumatismes subis. Ceux-ci expliquent cette réalité

par leur difficulté à avoir accès à un modèle d'intervention qui offre une approche adaptée aux besoins de cette population. De plus, plusieurs de ces intervenants ont mentionné ne pas avoir les connaissances théoriques pour intervenir sur les questions associées à la violence subie avec seulement 25% de ceux-ci qui se disaient formés en intervention post-traumatique (Diallo et Lafrenière; 2007; 56).

À la lumière de ces résultats, il est possible d'initier l'idée que le travail social gagne à développer des connaissances théoriques et pratiques sur la violence organisée. Non seulement parce que l'un de ses mandats est de soutenir les individus en processus d'intégration sociale, mais aussi parce que la discipline du travail social est une des mieux positionnées pour étudier un tel phénomène social. En effet, c'est un champ de pratique qui se démarque par la place qu'il accorde à l'interaction entre l'acteur social et l'environnement qui l'entoure. Un champ de pratique qui doit aspirer à mettre en valeur « la capacité des personnes de pouvoir à la fois être affectées par de multiples influences extérieures et d'être en mesure de les modifier » (Martinez, 2011; 98).

1.4.1 Constats et questionnements

La recension des écrits des dernières années sur la violence organisée donne lieu à plusieurs constats. Il est notamment possible de conclure que le phénomène est complexe et que ses implications sont internationales, psychologiques, sexuelles et politiques (Callamard, 1999). L'exposition à cette forme de violence, ce qui en résulte, c'est une multitude de difficultés pour certaines survivantes. Des difficultés amplifiées, en contexte d'immigration, par le manque de reconnaissance et le manque de redistribution auxquels font face ces survivantes (Rousseau, 2000).

À l'heure actuelle, peu d'actions au niveau national et international ont été entreprises pour enrayer cette forme de violence et pour venir en aide à ses victimes (Martinez, 2011). Dans les pays hôtes, les lacunes sont aussi nombreuses, que ce soit dans l'intervention post-migratoire ou dans l'assistance aux survivantes dans leurs démarches d'immigration (Diallo et Lafrenière, 2007).

C'est sans compter que les survivantes de cette violence sont confrontées à l'impunité des agresseurs et sont dans la peur de dénoncer les violences subies par crainte de l'exclusion sociale qui peut s'en suivre (Sideris, 2003). Au final, non seulement celles-ci font face à un manque de ressources qui puissent leur venir en aide, mais elles subissent l'exclusion sociale. De plus, leur réalité sociale est méconnue tout autant que la violence qu'elles ont subie et le contexte politique dans lequel elles l'ont subie (Rousseau, 2000).

De plus, consulter la littérature des dernières années sur la violence organisée, c'est rapidement constater que les survivantes de cette violence sont rarement au centre de la discussion. Questionnées sur la manière dont elles-mêmes conçoivent leur expérience de la violence organisée ou alors approchées afin de connaître leur perception de ce que serait une assistance adéquate.

À partir de ces constats, il est pertinent d'avancer l'idée que la réalité des femmes immigrantes ayant subi la violence organisée peut être traduite par ce qu'Axel Honneth (2004) a appelé le déni de reconnaissance. Pour illustrer cette notion, Axel Honneth utilise le concept de visibilité. La visibilité sociale serait une forme de reconnaissance par l'Autre et par la société, nécessaire au développement d'une image positive de soi (Honneth, 2005). Aux individus visibles s'opposent les invisibles, ceux à qui est refusée une représentation et qui sont écartés de la société. Ces invisibles seraient les groupes opprimés,

des individus qui participent peu à la vie sociale et qui ont une visibilité sociale moindre.

La notion de reconnaissance va par la suite être reprise par la philosophe Nancy Fraser. Tout comme Axel Honneth, elle évoque l'invisibilité de certains groupes et le déni de reconnaissance auquel ils sont confrontés. Elle propose, par contre, un éventail plus large de groupes opprimés. Pour celle-ci, cette catégorie comprend tous les groupes ethniques, mais aussi les cultures minoritaires ou tout autre regroupement confronté à l'exclusion sociale en raison de son genre, de ses codes culturels ou de son positionnement socio-économique (Fraser, 2011).

L'auteure suggère d'approcher le manque de reconnaissance non plus uniquement comme un obstacle au développement identitaire ou à la réalisation de soi, mais plutôt comme un obstacle à la justice sociale. Pour celle-ci, la justice sociale est composée à la fois de reconnaissance, c'est-à-dire de prise en compte et de valorisation des divers groupes minoritaires, mais aussi de redistribution. La redistribution est l'accès aux moyens de production et aux ressources sans manquement pour tous. Selon celle-ci, l'atteinte de la justice sociale passe par la reconnaissance des groupes minoritaires et par une restructuration économique afin que ces mêmes groupes aient un accès aux ressources dont ils ont besoin pour bénéficier d'une intégration sociale adéquate. Dans sa théorie, l'auteure initie aussi l'idée que la justice sociale doit être définie par les individus eux-mêmes à partir de leur expérience.

Les constats précédents ainsi que l'étude des écrits de Nancy Fraser sur ce qu'est la justice sociale mènent à initier l'idée que les femmes immigrantes ayant subi la violence organisée sont, à l'heure actuelle, un groupe minoritaire confronté au manque de justice sociale. De plus, les recherches consultées

soutiennent que les survivantes de cette violence proviennent souvent de pays d'Afrique, tels le Soudan ou la Somalie (Kapila, 2006). En suivant cette orientation, il est pertinent d'aller questionner les femmes africaines installées à Montréal ayant subi la violence organisée dans le pays d'origine et d'explorer la manière dont elles conçoivent la justice sociale. Au final, un tel exercice permettra de contribuer aux connaissances accessibles sur l'expérience de la violence organisée afin de participer à instaurer des actions sociales plus vastes pour contrer ce phénomène.

1.5 QUESTION DE RECHERCHE

Comment s'exprime le besoin de justice sociale dans les récits de vie de femmes africaines de la région de Montréal ayant subi la violence organisée ?

Objectif général : Alimenter la recherche et les connaissances accessibles à ce jour à propos des survivantes de la violence organisée en explorant leur conception de la justice sociale.

Sous-question 1 : Comment s'exprime chez les survivantes de la violence organisée le besoin de reconnaissance sociale?

Sous-question 2 : Comment s'exprime chez les survivantes de la violence organisée le besoin de redistribution?

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

Dans le chapitre précédent, la violence organisée a été définie et ses conséquences sur les femmes qui l'ont subie et qui fuient leur pays d'origine ont été nommées. La littérature consultée sur le sujet suggère que les survivantes de cette violence peuvent développer une détresse importante et que cette détresse peut être exacerbée par les difficultés d'intégration sociale ou professionnelle auxquelles ces femmes risquent d'être confrontées en contexte d'immigration (Rousseau, 2000). À partir de ces constats, il est pertinent d'aller questionner ces survivantes et d'explorer la manière dont s'exprime chez elles le besoin de justice sociale.

Le récit de vie est une forme d'entretien narratif qui récolte le récit que construit un individu sur son parcours de vie, sur sa réalité historico-empirique et sur les éléments de cette réalité qui ont un sens pour lui (Berteaux, 1997). Dans la recherche suivante, il sera question du parcours migratoire de ces femmes. Legault et Rachédi (2008 dans McClure, 2012) abordent le parcours migratoire à partir du concept d'expérience migratoire. Cette notion est définie comme

l'ensemble des phénomènes, émotifs et physiques, affectant un individu à partir du moment où il prend la décision de migrer jusqu'à son adaptation dans son nouveau pays. Ce processus se déroule dans trois principaux contextes, soit prémigratoire, migratoire et postmigratoire (Fronteau et Legault, 2008; 44 dans McClure, 2012; 35).

Le cadre d'analyse de ces récits sera la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser qui stipule que la justice sociale est une question de reconnaissance et une question de redistribution. L'auteure ajoute l'idée qu'il revient aux

individus de définir eux-mêmes ce qu'est une justice sociale adéquate à partir de leur expérience.

2.1 La théorie de la reconnaissance

Pour bien saisir les préceptes de la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser, il faut d'abord revenir sur la théorie de la reconnaissance telle que développée par Axel Honneth. L'auteur s'inspire de la théorie critique, rédigée dans les années 60 en Allemagne par Mark Holmheir (Ritz, 2012). La théorie critique permet d'analyser ce qui perturbe le développement social des membres d'une société (Ritz, 2012). Honneth (2004) reprend celle-ci et propose une analyse des obstacles à l'émancipation sociale de l'individu. Cet individu, serait en quête de construction d'une identité positive. Pour que soit possible ce développement positif, il faut l'accès à une reconnaissance par l'autre, que ce soit à travers l'amour, à travers le droit ou à travers la solidarité (Honneth, 2004).

La reconnaissance serait «une demande essentiellement qualitative portant sur les conditions qui doivent permettre un rapport positif à soi, une construction réussie de son identité» (Ritz, 2012; 59). Lorsque l'individu est invisible ou méprisé par l'autre, que lui est refusé ou l'amour, ou le droit ou la solidarité, il y a un obstacle à la réalisation de soi et se produit ce que Axel Honneth appelle le déni de reconnaissance. Les pathologies sociales, qu'il définit comme «des relations ou des évolutions sociales qui portent atteinte, pour nous tous, aux conditions de réalisation de soi» (Honneth, 2008; 159), sont le résultat de ce manque de reconnaissance.

Pour l'auteur, l'évolution sociale a toujours porté atteinte au développement de cette identité positive et à la réalisation de certains groupes d'individus.

Selon lui, l'histoire culturelle est un ensemble de situations dans lesquelles les groupes dominants rendent invisibles d'autres groupes en leur refusant la reconnaissance (Honneth, 2008). Ce sont les individus hors de la norme ou alors ceux qui ne correspondent pas aux schèmes de normativité qui se retrouvent en proie au déni de reconnaissance. Les survivantes de la violence organisée, par exemple, sont confrontées à ce déni de reconnaissance à travers la négligence et même la remise en question des torts subis dans le pays hôte (Rousseau, 2000). Au final, dans la pensée d'Axel Honneth, la reconnaissance est une attente, subjective, individuelle, mais partagée par tous, d'être reconnu. Sans elle, la réalisation de soi n'est pas possible et le risque de voir naître les pathologies sociales augmente (Ritz, 2012).

2.2 La théorie de la justice sociale

La théorie développée par Axel Honneth a par contre été critiquée par certains auteurs, dont Richard Rorty qui supporte l'idée que la politique de l'identité est restrictive (Fraser, 2011). Selon l'auteur, la politique de l'identité détourne le regard des véritables causes des pathologies sociales qui sont les structures économiques. Cette dernière idée a par contre elle aussi été remise en question par des théoriciens tels que Taylor (1994 dans Fraser, 2011) pour lesquels une centralisation sur les structures économiques rend invisible les politiques de l'identité en plus de poser le risque de l'universalisation des normes sociales dominantes.

Les travaux d'Axel Honneth sur la reconnaissance seront aussi critiqués par la féministe Nancy Fraser qui confirme, comme Richard Rorty, que les logiques économiques ont été largement écartées par Axel Honneth. Fraser (2011) émet ce constat sans par contre nier l'impact majeur des conditions culturelles dans le développement des problèmes sociaux. L'auteure supporte l'idée de

l'existence d'une invisibilité de certains groupes, similaire à de l'indifférence. Un refus de rendre compte de l'existence de l'Autre s'il n'intègre pas les schèmes de normativité.

Le déni de reconnaissance, selon elle, est comme l'a nommé Axel Honneth, l'action de refuser à l'autre un rôle dans l'interaction sociale parce qu'il ne cadre pas dans la culture dominante. Mais celle-ci attribue dans un même élan ce manque de reconnaissance à un problème de redistribution. En somme, elle se positionne contre la logique économique qui considère les rapports culturels comme une autre forme d'exploitation «économique, mais également contre le culturalisme qui conçoit les phénomènes économiques comme étant réductibles à des phénomènes culturels» (Ritz, 2012; 13).

Chez les survivantes de la violence organisée, par exemple, la détresse qui peut se développer résulte à la fois du manque de reconnaissance et de difficultés d'intégration socio-économique. Pour pouvoir comprendre les problèmes sociaux, elle propose de juxtaposer reconnaissance et distribution, qui sont deux concepts indissociables, et de les aborder en terme de justice sociale. Selon elle, la justice sociale est bidimensionnelle, elle englobe à la fois la politique de la reconnaissance et à la fois la politique de la redistribution. Il existe des injustices économiques qui prennent naissance à cause de considérations de genre ou de considérations ethniques, de sorte que toutes deux s'articulent pour créer ce qu'elle appelle la justice sociale. Selon elle, «la justice aujourd'hui requiert à la fois la redistribution et la reconnaissance. Aucune des deux ne suffit à elle seule» (Fraser, 2011; 154).

Pour l'auteure, choisir d'aborder simultanément la reconnaissance et la redistribution en terme de justice sociale suppose l'intérêt de construire une critique sociale. Une critique sociale qui ne se limite pas à une emphase sur la

réalisation de soi et qui ne pose pas le risque de négliger la nécessité de changements dans la structure économique. Bien que les deux concepts soient indissociables pour Nancy Fraser, ils sont tout de même des entités, distincts sur quatre aspects principaux. Le premier aspect distinctif est la nature des injustices. Au cœur des injustices se trouve la réalité socio-économique lorsqu'il est question de redistribution tandis que ce sont les modèles sociaux de représentation qui sont la cause des injustices lorsqu'il est question de reconnaissance. Du coup, les victimes symboliques de ces injustices diffèrent à l'intérieur de ces deux notions (Fraser, 2011).

Dans le paradigme de la redistribution, la victime de l'injustice est celle qui est tenue à l'écart de l'activité économique. De plus, les victimes symboliques du manque de reconnaissance, quant à elles, sont les groupes confrontés à l'exclusion sociale parce qu'ils se dissocient, que ce soit de manière volontaire ou involontaire, de la culture dominante. Dans la théorisation de Nancy Fraser sont aussi compris dans cette catégorie tous «les groupements définis de manière complexe, qui apparaissent lorsque l'on théorise les relations de reconnaissance simultanément en termes de race, de genre et de sexualité» (Fraser, 2011; 156). Nancy Fraser pousse à la valorisation de ces variations culturelles et identitaires plutôt qu'à l'uniformisation des normes sociales. Là se trouvent les deux dernières distinctions entre les deux paradigmes. Dans la redistribution, il est question de l'abolition des inégalités par des changements majeurs dans la structure économique. Mais dans la reconnaissance, le changement doit plutôt passer par le renforcement des différentes identités et par la valorisation de ces différences. Autrement dit, tendre vers la justice sociale en terme de redistribution signifie une restructuration économique égalitaire tandis que tendre vers la justice sociale en terme de reconnaissance signifie une valorisation de la diversité culturelle (Fraser, 2011).

L'intérêt de la théorie de Nancy Fraser dans l'étude des attentes de justice sociale des survivantes de la violence organisée est d'abord liée au fait qu'elle permet d'illustrer ces femmes comme faisant partie d'un groupe minoritaire confronté au déni de reconnaissance et au manque de redistribution. Faire usage d'une telle théorie pour explorer ce que sont les attentes de justice sociale chez ce groupe est surtout pertinent parce que Nancy Fraser ne fait pas la promotion d'une définition arrêtée de ce qu'est la justice sociale. Elle pointe les individus et les groupes comme des partis actifs dans la définition du terme. La justice sociale est une notion, selon elle, qui doit permettre aux individus et

aux groupes de définir pour eux-mêmes ce qu'est une vie bonne, et de décider des moyens de la poursuivre dans des limites qui garantissent la liberté des autres [...], qui puisse être acceptée par des personnes ayant des conceptions divergentes du bien (Fraser, 2011; 158).

CHAPITRE III

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Maintenant le cadre théorique défini, la section qui suit décrit le cadre méthodologique construit afin de pouvoir répondre à la question de recherche. Cette nouvelle section débute avec la présentation du positionnement épistémologique qui soutient la méthodologie de recherche. Par la suite, la méthode de collecte de données choisie, soit le récit de vie, est abordée. Puis, des informations sont révélées à propos du processus de recrutement des participantes. Pour terminer, il est question de la manière dont se sont déroulées les entrevues, des considérations éthiques inhérentes à l'étude et des limites du devis de recherche.

3.1. Positionnement épistémologique : quelques postulats

La construction du cadre méthodologique a été motivée par un positionnement épistémologique emprunté à la sociologie compréhensive qui s'intéresse au sens que les individus donnent à leurs expériences (Laberge, 2009). Les femmes auxquelles cette étude s'intéresse, soit les survivantes de la violence organisée, seront approchées non pas comme des victimes de cette violence, mais comme des survivantes. Des actrices sociales qui ont un pouvoir d'agir et qui entament des actions pour un meilleur contrôle sur leur vie. Cette position est concordante avec certaines réflexions de David Lebreton qui élabore, avec l'interactionnisme symbolique, l'idée que «l'individu est un acteur interagissant avec les éléments sociaux et non un agent passif subissant de plein fouet les structures sociales » (Lebreton, 2004; 46).

3.1.1 Méthode de collecte de données: le récit de vie

À partir de cette orientation épistémologique, le récit de vie a été sélectionné comme méthode de collecte de données. L'intérêt d'une telle approche méthodologique est sa capacité à aller chercher le sens que donnent les individus à leur histoire (Berteaux, 1997). Le récit de vie est une forme d'entretien narratif qui récolte les données que divulgue un individu sur son parcours de vie sans forcément tenter de créer un modèle autobiographique (Berteaux, 1997). La collecte de données vise à découvrir une réalité sociale-historique (Berteaux, 1997).

Les données à récolter concernent la réalité de l'individu, les éléments qui composent son histoire et qui ont un sens pour lui. Le récit de vie peut retracer un parcours jusqu'au présent et aborde toutes les dimensions qui, pour l'individu, nécessitent d'être nommées (Berteaux, 1997). Dans la recherche suivante, ce qui est questionné est un fragment de vie, celui qui débute à la suite de l'exposition à la violence organisée. Sans mettre l'accent sur le vécu de violence, l'intérêt est d'explorer la manière dont s'exprime chez les participantes le besoin de justice sociale et d'étudier leur parcours migratoire. Selon Legault et Rachédi (2008 dans McClure, 2012), des thèmes spécifiques retracent le parcours migratoire. Ces thèmes sont la naissance du projet migratoire, le processus d'intégration, le processus d'acculturation et l'expérience de divers mécanismes d'exclusion. Comme le récit de vie doit être non directif, un guide d'entretien qui aborde ces thèmes a été élaboré mais n'a par contre été utilisé qu'à titre d'aide-mémoire.

Les récits récoltés ont été mis à profit dans leur fonction exploratoire et dans une intention analytique. Étant donné le peu de familiarité avec l'objet de recherche, ces récits ont été une source d'apprentissage, une prise de contact

avec le phénomène à l'étude (Berteaux, 1997). Une fois ceux-ci collectés, ils ont été soumis à une analyse thématique, une technique qui a notamment l'avantage d'offrir un éventail de possibilités de lecture parce qu'elle permet de dégager les données propices à l'analyse pour ensuite les organiser en unités de sens (Berteaux, 1997).

L'analyse thématique, lorsqu'une posture de recherche inductive est adoptée, suppose un travail de codage dans lequel le matériel brut, soit chaque entretien, est converti en données qui sont identifiées, recensées et classées à l'intérieur d'unités de sens qui se révèlent tout au long de la démarche de repérage (Mukamurera, Lacourse et Couturier, 2006). C'est cette démarche qui a été choisie pour étudier le matériel brut. Par la suite, les thèmes qui se sont révélés tout au long de l'analyse ont été cartographiés et organisés de manière logique afin qu'ils soient mis en relation les uns avec les autres. Les données qualitatives ainsi thématiques ont finalement été mises en relation avec la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser afin de pouvoir répondre à la question de recherche.

3.2 Méthode d'échantillonnage

Au départ, afin de récolter ces récits, il avait été décidé que les survivantes de la violence organisée seraient recrutées auprès du RIVO, le *Réseau d'Intervention auprès des personnes ayant subi la Violence Organisée*. Étant donné que deux connaissances faisaient partie du réseau à titre d'intervenantes, elles auraient été contactées afin de permettre l'accès à l'organisme. Entre six et huit participantes auraient été recrutées étant donné l'étendue des informations qui peuvent être recueillies à travers les récits de vie. Cette démarche a par contre dû être abandonnée parce que l'accès à la ressource était particulièrement difficile.

En alternative, la technique boule de neige a été utilisée. Selon Beaud et Weber (2003), c'est la stratégie la plus efficace pour entrer en contact avec des populations isolées. Au départ, une connaissance faisant partie de la communauté à l'étude, vivant à Montréal et ayant subi la violence organisée dans le pays d'origine, a été contactée par téléphone pour participer à l'étude. Non seulement elle a exprimé un désir de participation, mais elle a donné les coordonnées de deux femmes au parcours de vie similaire et appartenant à la même communauté. Chacune de ces femmes a donné les noms et coordonnées d'autres femmes de la même communauté qui ont été contactées à leur tour et qui ont été invitées à participer à l'étude. Ces contacts ont été effectués jusqu'à ce que le quota initial, soit un quota de six femmes, ait été atteint.

À cet échantillon composé de six femmes, il a fallu ajouter une septième participante. En fait, une fois les entretiens complétés, il s'est révélé que la rencontre avec l'une des participantes avait donné lieu à une entrevue de très courte durée. Plus de détails seront donnés sur cet incident au moment de nommer les limites de l'étude. Au lieu de ne présenter que cinq récits dans le cadre du mémoire, la directrice ainsi que la co-directrice de recherche ont été consultées afin d'évaluer s'il était possible de recruter une participante supplémentaire pour remplacer le récit de la répondante qui avait donné un entretien trop court. Une fois leur accord reçu, une des participantes a été contactée à nouveau et elle a donné les coordonnées d'une amie qui a elle aussi accepté de participer à l'étude.

Au final, l'échantillon construit est non-probabiliste, c'est-à-dire que tous les membres d'une population donnée ne peuvent pas en faire partie et que seulement un groupement de cette même population peut se qualifier (Beaud et Weber, 2003). C'est un échantillon plutôt homogène, composé de femmes qui

s'expriment en français. Ces femmes proviennent d'un seul et même pays de l'Afrique de l'Est, partagent un même système langagier et ont trouvé refuge à Montréal après avoir subi la violence organisée dans le pays d'origine. Tel que défini précédemment, avoir subi la violence signifie non seulement avoir été confronté aux formes d'agressions directes associées à cette violence, mais signifie aussi avoir été confronté à des pertes sociales, familiales et culturelles irréversibles à cause de cette violence (Sideris, 2003).

Afin de préserver l'anonymat des participantes et pour assurer leur sécurité, le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains a déterminé que le pays d'origine de ces femmes ainsi que d'autres données secondaires à leur sujet ne devaient pas être révélés dans l'étude. Ces considérations éthiques supplémentaires et leur impact sur l'étude seront abordés ultérieurement. Il importe auparavant d'élaborer sur la construction de la grille d'entretien et sur le déroulement des entrevues.

3.3 Construction de la grille d'entretien et déroulement des entretiens compréhensifs

Plus qu'une série de techniques ou de directives, l'entretien compréhensif est une posture de recherche inductive à partir de laquelle le chercheur tente d'explorer et de comprendre un phénomène (Kaufmann, 2011). Durant les entretiens avec les survivantes de la violence organisée, l'objectif était de récolter des données qui relatent la réalité historico-empirique des participantes et les éléments de cette réalité qui ont un sens pour elles.

Selon Kaufmann (2011), la conduction d'un entretien compréhensif n'est possible qu'à partir de la création d'une relation entre le chercheur et le participant qui soit propice aux confidences. Pour y arriver, l'auteur soutient que le chercheur doit se dissocier de son rôle et endosser une position

d'individu qui écoute et échange avec le participant. Ainsi, Kaufmann (2011) propose au chercheur de s'investir dans les interactions et de créer un contexte de conversation. Mais la position de Laberge (2009) est quelque peu différente, surtout lorsqu'il est question du niveau d'engagement dans les interventions durant l'entretien. Pour celui-ci, il faut insister sur le fait que le rôle premier du chercheur est d'encadrer et guider l'entretien puis, dans un même élan, de récolter les données de recherche. L'implication de celui-ci dans le processus conversationnel doit être limitée et ne doit qu'être mise à profit si elle est propice à la cueillette des données. La grille d'entretien a été conçue à partir de ces directives. Elle est composée de cinq questions qui englobent les thèmes de l'expérience migratoire tels que définis par Legault et Rachédi (2008 cité dans McClure, 2012). Bien que des questions aient été élaborées, Kaufmann (2011) rappelle que la grille d'entretien demeure au départ un guide plutôt qu'un élément central dans le processus d'entretien. Sans faire fi de celle-ci, il faut surtout s'efforcer de bien la maîtriser, de sorte que les questions qu'elle contient soient toutes explorées.

3.4 Déroulement des entretiens

Le premier entretien a eu lieu le 02 juillet 2014 et les autres rencontres ont eu lieu durant les semaines suivantes. Par téléphone, plusieurs plages horaires d'une durée de deux heures étaient offertes aux participantes. Les rencontres se sont toutes déroulées dans un centre de loisirs dans lequel se trouvent des pièces fermées propices à la conduction d'entretiens. Bien que Beaud et Weber (2003) suggèrent que l'environnement le plus propice à la cueillette de données est celui dans lequel les participantes sont à leur aise, un endroit neutre a été choisi. En fait, selon le WHO, le *World Health Organization*, dans les études qui touchent la violence envers les femmes, il est préférable que les entretiens aient lieu loin du lieu d'habitation des répondantes (Garcia-Moreno *et al*, 2005).

3.5 Considérations éthiques

Lorsqu'il est question d'impliquer des femmes victimes de violence dans le processus de recherche, des questionnements d'ordre éthique et des défis méthodologiques font inévitablement surface (Garcia-Moreno *et al*, 2005).

Un des éléments à considérer pour assurer le bon déroulement des entretiens est la préservation de l'anonymat des participantes (Garcia-Moreno *et al*, 2005). Avant d'entamer chaque entrevue, il a été expliqué aux participantes que leur nom ne serait retenu sur aucun document, qu'un numéro leur serait donné et que les enregistrements audio seraient détruits après transcription. Par la suite, le formulaire de consentement a été signé par chaque répondante. Cet échange était aussi l'occasion de faire connaître aux femmes l'orientation du projet de recherche. Comme l'explique Rousseau (2000), les interactions avec les individus qui ont subi la violence organisée ne sont efficaces que si une relation marquée par la coopération et la confiance a été établie. L'auteure explique que l'exposition à la violence organisée ainsi que les difficultés associées à l'intégration dans le pays hôte provoquent le développement d'un sentiment de méfiance chez ces individus. Il était donc important de leur faire savoir qu'il y a une quête de justice sociale qui entoure le cadre de la recherche.

L'importance du développement d'un lien de confiance est aussi confirmée par Gohier (2004). Celle-ci explique que dans les recherches en sciences sociales, la rigueur et l'éthique relèvent de l'authenticité du chercheur et de la manière dont celui-ci se présente aux participants. Il a le mandat de révéler à ceux-ci les valeurs de justice auxquelles il se rattache en plus de nommer son engagement à assurer le bien-être de chacune des personnes qui participe à l'étude (Savoie-Jaze, 2001 dans Gohier, 2004).

Dans cette étude-ci, l'une des dimensions de la préservation du bien-être des participantes est la prise en compte de la lourdeur du contenu des entretiens. Bien que ces femmes soient approchées comme des actrices sociales, il demeure que l'évocation de certains éléments de leur vécu peut provoquer une certaine détresse (Martinez, 2011). C'est pour cette raison que dans le projet de recherche tel que construit, le vécu de violence n'est pas abordé. Ce qui est à l'étude, c'est la manière dont ces femmes conçoivent la justice sociale. Il était, par contre, possible que les participantes évoquent leur exposition à la violence durant les entrevues. Étant donné le niveau de délicatesse du sujet, il était important que tous les efforts soient déployés afin d'assurer le bien-être des répondantes tout au long de l'étude.

Dans le cas où le processus d'entretien aurait été une source de malaises, il fallait être disposé à prendre en charge les participantes. Étant évaluatrice psychosociale depuis plus de quatre ans, j'ai développé des connaissances cliniques qui m'auraient permis d'intervenir au besoin. De plus, une intervenante expérimentée sur la question de la violence organisée avait été recrutée et était facile d'accès tout au long de la conduction des entretiens. Les participantes n'ont pas abordé les violences auxquelles elles ont été exposées et aucun incident majeur n'a perturbé le déroulement des entrevues. Un document contenant une liste de ressources d'aide à utiliser au besoin a tout de même été remis à chacune des participantes.

Un dernier point important est à mentionner à propos des mesures éthiques qui ont orienté la construction du cadre méthodologique. Avant de donner son accord pour que puisse être poursuivie l'étude, le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains a déterminé que des considérations éthiques supplémentaires entraient en ligne de compte

dans un tel projet de recherche. Le comité a évoqué que les femmes à l'étude provenaient d'un pays dans lequel s'observent des tendances politiques opposées et que ces oppositions politiques semblaient avoir des prolongements jusque chez les membres de cette communauté installés à Montréal. Dans ce contexte, les risques relatifs à un bris d'anonymat et de confidentialité étaient, selon le comité, accentués de manière considérable. Le comité a alors demandé à ce que les protocoles relatifs à l'anonymat et à la diffusion soient assez étanches pour contrer tout risque pouvant consister en représailles exercées par l'une ou l'autre des tendances politiques qui tiraillent le pays d'origine de ces femmes et qui semblent avoir des prolongements jusqu'à Montréal.

Face aux exigences du comité, des mesures ont été prises pour que toutes les sections du travail de recherche préservent de manière plus prononcée l'anonymat des participantes. Dans le traitement des données et dans la présentation de celles-ci, chaque interviewée est associée à un numéro. Pour assurer l'étanchéité des protocoles d'anonymat, des mesures ont aussi été prises pour éviter tout risque d'identification secondaire. En effet, les caractéristiques personnelles distinctives, par exemple l'âge, le titre d'emploi ou l'année d'arrivée au Québec n'ont été nommés dans aucune section du mémoire. De plus, le pays d'origine des participantes ne figure nulle part dans l'étude. Il est indiqué dans le mémoire que les participantes proviennent d'un pays de l'Afrique de l'Est. C'est à ces conditions que le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains a octroyé le certificat nécessaire pour poursuivre la recherche.

3.6 Limites de l'étude

Au moment de faire l'inventaire des limites inhérentes à la démarche de recherche, il est important de considérer que l'ajout de considérations éthiques

supplémentaires a eu un impact sur la suite de la rédaction de l'étude. Cette idée sera par contre revisitée à la fin du mémoire, au moment d'offrir une réflexion critique sur le travail de recherche. La section suivante présente plutôt les limites et contraintes qui se sont présentées tout au long du processus méthodologique et durant la conduction des entretiens.

Une première limite notée dans la construction du cadre méthodologique est liée à la démarche d'échantillonnage choisie. La méthode boule de neige a été sélectionnée parce qu'elle est des plus efficaces, selon Beaud et Weber (2003), pour entrer en contact avec des populations isolées. Les études consultées indiquent que les survivantes de la violence organisée vivent isolées (Diallo et Lafrenière, 2007). Mais le constat est que les femmes interviewées ne sont pas aussi isolées qu'anticipé, elles font partie du réseau des unes et des autres, elles ont tissé d'autres liens dans leur environnement direct et sont à divers degrés engagées dans leur communauté d'appartenance. Selon Johnston et Sabin (2010), l'un des principaux biais de l'utilisation de la méthode boule de neige est le fait que ce type de démarche se conclut souvent par des échantillons dans lesquels les répondants qui ont des relations sociales plus développées sont surreprésentés alors que ceux qui sont réellement isolés, qui ont des relations sociales moins développées, ne sont que partiellement représentés. En fait, les deux auteurs indiquent qu'avec l'utilisation de la méthode boule de neige,

on obtient une surreprésentation dans l'échantillon définitif des caractéristiques des répondants qui ont des relations sociales plus développées et une sous-représentation de ceux dont les relations sociales sont plus limitées, en général les membres les plus cachés des groupes (Johnston et Sabin, 2010; 39).

Le choix de la méthode de collecte de données est une seconde limite qu'il importe de mentionner. Choisir le récit de vie comme méthode de cueillette d'information, c'est avoir l'opportunité de récolter un éventail de données

puisque cette forme d'entretien permet de retracer toutes les dimensions de l'expérience de vie qui, pour l'individu, nécessitent d'être nommées (Berteaux, 1997). Mais au moment de construire le cadre de recherche, il a été décidé que seulement un fragment de la vie des répondantes serait exploré parce que l'objectif était d'étudier le parcours migratoire et le quotidien des femmes rencontrées. Bien que les données récoltées soient riches et propices à l'analyse, il faut reconnaître que le plein potentiel de cette méthode n'a pas été exploité. Ne travailler que sur un fragment du récit de vie, c'est faire fi d'une quantité importante d'informations concernant l'expérience de vie de ces femmes, des informations qui auraient pu modifier la compréhension de l'objet de recherche.

Une autre limite a été observée durant la collecte des données, soit la courte durée des entretiens. Durant les entrevues, il a été noté que le niveau d'ouverture des participantes était moins grand qu'anticipé. Bien qu'il était estimé que les entretiens dureraient au moins 60 minutes, le plus long n'a duré que 53 minutes. Il a même fallu recruter une septième participante pour remplacer la cinquième participante dont l'entretien n'a duré que neuf minutes. Les directives concernant la conduction des entretiens lui avaient été données, comme à toutes les autres participantes. Mais elle a semblé surprise, au moment de la rencontre, de voir que l'entretien serait enregistré. La répondante était vraisemblablement mal à l'aise, offrait de très courtes réponses et regardait constamment le magnétophone.

Dans de telles circonstances, une meilleure expérience dans la conduction d'entretiens aurait apporté les connaissances nécessaires à la reformulation des questions ou à la relance. Une meilleure maîtrise des techniques d'entrevue aurait aussi permis de ne pas faire un usage aussi important de la grille d'entretien, qui n'a, au départ, été construite qu'à titre d'aide-mémoire. Mais le

peu d'expérience dans la conduction d'entretiens a conduit à faire un usage quasi systématique de cette grille. Par cette action, une directivité a été donnée aux entretiens et conséquemment, la fonction de ce qu'est un entretien compréhensif était quelque peu dénaturée. En effet, choisir une posture de recherche inductive c'est avant tout s'efforcer de découvrir et comprendre un phénomène à partir de l'interviewé et non de diriger les échanges en imposant des questions (Kaufmann, 2011). L'utilisation de la grille d'entrevue a aussi probablement écourté les entrevues et diminué le naturel avec lequel se sont livrées les participantes. Comme l'explique Kaufmann (2011), ce type d'outil de travail crée une distance entre l'intervieweur et l'interviewé.

La première partie de l'étude prend fin sur ces constats. Cette partie du mémoire visait à présenter l'objet de recherche, puis à illustrer le cadre théorique et le cadre méthodologique qui ont permis d'étudier l'expression du besoin de justice sociale chez les participantes. Dans la seconde partie du document sont présentées les données récoltées. Ces données sont par la suite mises en relation avec la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser. Pour conclure, une réflexion critique sur le processus de recherche est offerte.

PARTIE II

Dans les chapitres qui suivent se trouvent la présentation et l'analyse des récits récoltés auprès de six femmes d'origine africaine de la région de Montréal ayant subi la violence organisée dans le pays d'origine. L'étude des récits s'est construite à partir d'une analyse thématique, en dégagant des données pour ensuite les organiser en unités de sens.

La première section du chapitre 4 offre un bref portrait de chaque participante. Par la suite, les thèmes révélés par l'analyse thématique sont présentés. Puis, au chapitre 5, ces données sont mises en relation avec la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser afin d'étudier la manière dont s'exprime chez les répondantes le besoin de justice sociale. Le mémoire se conclut avec une réflexion critique sur le travail de recherche.

CHAPITRE IV

LES RÉCITS DE L'EXPÉRIENCE MIGRATOIRE

4.1 Présentation des participantes

Voici, pour débiter cette seconde section du mémoire, un bref portrait de chacune des participantes. Cette démarche va permettre de se familiariser avec les répondantes et de rattacher chaque femme à son histoire globale. Les portraits explorent les grandes étapes de l'arrivée au Québec, les difficultés rencontrées dans le pays hôte et le quotidien actuel des participantes. Il est question des éléments singuliers qui font la spécificité de chacune de ces femmes par rapport aux divers thèmes à l'étude tels que l'arrivée au Québec, l'expérience des divers mécanismes d'exclusion ou l'accès aux ressources. La manière dont chacune d'elles conçoit la justice sociale est aussi brièvement abordée.

4.1.1 Le parcours de la participante 1

La première participante a une trentaine d'années et est arrivée en sol québécois il y a un peu plus de 15 ans. Elle, sa mère et sa sœur immigrèrent avec un statut de résidence permanente puis acquièrent la citoyenneté quatre ans plus tard. La jeune femme explique que les procédures d'immigration ont été largement prises en charge par son oncle et par sa tante qui ont non seulement organisé leur arrivée à Montréal, mais qui les ont longtemps hébergées. Elle dit se souvenir de peu de choses de la première année étant donné qu'elle était adolescente, mais se rappelle de sa mère qui disait souvent regretter sa venue, à cause de difficultés à trouver un logement et un emploi.

Elle raconte que son arrivée et son adaptation ont été facilitées par de nombreux cousins et cousines grâce auxquels elle dit ne pas avoir ressenti de solitude. La difficulté première, pour elle, a été l'adaptation au froid. Avec les années qui ont passé, elle rapporte que pour faire face aux difficultés du quotidien, elle a pris l'habitude de se tourner vers sa famille mais qu'à ce groupe de support s'est ajouté son conjoint. Elle dit ne pas connaître les ressources d'aide qui l'entoure parce que jamais il ne lui est venu à l'idée de les utiliser. Elle mentionne, par contre, être impliquée dans sa communauté d'appartenance. Selon elle, plus de ressources devraient exister en sol d'accueil pour venir en aide aux rescapés de la violence organisée. Mais ces ressources, à ses dires, doivent être mises en place par sa communauté d'appartenance et être moins axées sur les violences subies. Elle dit connaître des individus provenant de son pays, installés à Montréal, qui se tiennent à distance de cette communauté pour ne pas aborder le vécu de violence. Selon elle, atteindre ces gens est impératif parce qu'ils vivent isolés. Mais il faut le faire à travers des rassemblements axés sur la célébration de leur spécificité culturelle et non sur le conflit ethnique et les violences qui ont marqué son pays d'origine. Pour celle-ci, le pays hôte peut apporter une aide substantielle aux survivantes de la violence organisée en ayant une plus grande ouverture au moment de l'arrivée dans la province. La justice sociale implique selon celle-ci un accueil plus solidaire pour les victimes de la violence organisée qui s'installent au Québec.

Elle s'exprime aussi sur l'état actuel de son pays d'origine. Aux dires de la participante, beaucoup d'initiatives très efficaces y ont été prises pour venir en aide aux victimes de la violence organisée. Parmi ces initiatives, les plus efficaces impliquent une aide financière dans la reconstruction de maisons et de villages ou dans l'aide aux études pour les orphelins. Elle explique par contre que la justice sociale y demeure difficile d'atteinte et se dit préoccupée par le climat d'impunité qui y règne.

4.1.2 Le parcours de la participante 2

La participante 2 est née et a vécu en Afrique de l'Est jusqu'au milieu des années 90. À cette époque, elle quitte la région pour s'installer à Montréal à titre de réfugiée avec ses trois enfants aujourd'hui dans la mi-vingtaine et dans la mi-trentaine. Deux d'entre eux habitent toujours dans la métropole tandis qu'un troisième est actuellement établi dans une autre province canadienne. Mme dit avoir attendu cinq ans avant d'avoir sa résidence permanente. Elle dit qu'elle a eu plusieurs difficultés avec Immigration Canada. Durant longtemps, son statut de réfugiée a été contesté. Maintenant âgée de près de 60 ans, elle partage sa vie avec un homme rencontré ici. Veuve à son arrivée, elle dit avoir fait le choix de ne pas se remarier.

La répondante explique avoir aussi choisi de ne pas retourner dans son pays d'origine, que ce soit pour des vacances ou dans n'importe quelle autre circonstance. Même si elle n'élabore pas sur ce qu'elle y a vécu, elle dit être restée marquée par le conflit qui y a eu lieu et par la mort de son mari. Après plusieurs années sans demander d'aide, elle raconte que son conjoint actuel lui a fait rencontrer un psychologue qui la suit depuis. La participante indique que ce même conjoint lui offre un support émotionnel et économique sans lequel, selon elle, elle dit qu'elle pourrait difficilement survivre. Son cercle social est composé de ce conjoint, de ses enfants et des amis de sa communauté qu'elle a rencontrés à travers diverses activités culturelles. Elle dit ne pas connaître les ressources d'aide offertes par la municipalité et mentionne ne pas avoir besoin de les utiliser, se tournant vers son entourage durant les temps de difficulté.

La participante indique que son âge avancé et sa santé ne lui permettent pas de s'impliquer dans sa communauté culturelle comme elle le souhaiterait. Elle dit

faire la cuisine et décorer les salles lors d'activités, mais mentionne ne jamais prendre la parole, trouvant difficile de relater ce qu'elle a vécu. Pour celle-ci, la justice sociale n'est pas possible à atteindre, que ce soit pour les membres de la diaspora ou pour les victimes qui habitent toujours le pays d'origine. Elle dit que les mesures punitives ne suffisent pas dans son pays d'origine, que les problèmes de pauvreté et de sécurité auxquels sont confrontés les rescapés sont trop importants pour être pris en charge par un pays en développement.

4.1.3 Le parcours de la participante 3

La troisième participante a elle aussi une soixantaine d'années. Elle habite la ville de Montréal depuis environ 15 ans. Elle a deux enfants d'âge adulte qu'elle a élevés seule, étant veuve depuis 20 ans. Dans le conflit ethnique qui a pris naissance dans son pays, elle a perdu une fille, son mari, ses parents ainsi que plusieurs autres membres de la famille et des amis. Après l'éclatement des violences, elle a fui vers un pays voisin au sien pendant quatre ans. Par la suite, elle et ses enfants ont été parrainés par sa sœur qui habite à Montréal. À son arrivée, elle partage le même logement que celle-ci durant quelques années puis s'installe seule avec ses enfants par la suite.

Elle parle d'un quotidien qu'elle apprécie et trouve satisfaction dans le parcours académique de ses enfants. Celle-ci dit avoir choisi de vivre ici pour permettre à ses enfants d'avoir un avenir plus prospère et plus sécuritaire. Elle dit qu'elle retourne souvent dans son pays d'origine pour visiter la famille élargie mais indique qu'elle n'y a plus d'amis. Celle-ci dit qu'elle se sent en sécurité lorsqu'elle y est et qu'elle y va souvent puisqu'elle s'est refusée d'y retourner durant les premières années en pays hôte, vivant constamment dans la peur d'être déportée, elle et ses enfants. Elle dit que les procédures d'immigration ont été difficiles pour elle et que l'autre principal obstacle rencontré est le deuil

qu'elle a dû faire des membres de la famille et des amis décédés. Durant les moments de difficulté, elle a utilisé les ressources qui lui étaient accessibles. Elle a notamment utilisé les cuisines collectives pour briser l'isolement et sa communauté d'appartenance pour évoquer les nombreux deuils auxquels elle a été confrontée. Elle dit, par contre, que ce qui a été de la plus grande aide, c'est la pratique de sa religion et l'Église qui ont facilité son parcours et élargi son cercle social.

La participante soutient que dans le pays d'accueil, les seules ressources qui puissent aider et comprendre les victimes, c'est l'Église et la communauté d'appartenance. Selon elle, le pays d'accueil peut contribuer au bien-être des rescapés en facilitant leur intégration sociale et professionnelle. Pour celle-ci, il revient au pays d'origine de travailler à instaurer une justice sociale pour les rescapés, qu'ils aient quitté le pays d'origine ou qu'ils y soient restés. Selon madame, cette justice peut être difficilement atteinte, notamment parce que les coupables de crimes et d'homicides demeurent impunis. Elle relate des connaissances dans le pays d'origine qui habitent dans le voisinage des assassins de membres de leurs familles puisqu'ils n'ont jamais été persécutés pour leurs rôles dans les violences qui ont marqué son pays. Pour elle, il importe aussi que les victimes soient entendues et qu'une voix leur soit donnée. Elle indique que fréquenter l'Église l'a beaucoup aidée, mais que dans le pays d'origine, bien des Églises de sa confession ont été détruites durant les violences mais n'ont pas été reconstruites, laissant les croyants isolés et incapables de pratiquer leur religion. Pour elle, les traditions religieuses jouent un rôle clé dans l'atteinte de la justice sociale. Elle développe l'idée que seulement Dieu est garant de justice et que c'est en lisant ses écrits que peut être compris ce qu'est la justice.

4.1.4 Le parcours de la participante 4

La participante 4 est née au début des années 80. Elle n'a pas d'enfants et n'est pas mariée. Elle travaille et prévoit entamer des études dans le secteur de la santé dans l'année à venir. Elle s'établit à Québec à la fin des années 90 avec son père, sa mère, sa grand-mère et sa sœur. La famille ne demeure que deux ans dans cette municipalité puis se déplace vers la Rive-Sud de Montréal. Pour ses parents comme pour elle, l'intégration sociale dans la ville de Québec a été difficile. Celle-ci raconte qu'elle y a connu des difficultés scolaires majeures qui affectent son parcours académique jusqu'à ce jour. Ses parents n'y trouvent pas de travail et toute la famille se retrouve quatre ans plus tard chez l'oncle de la participante sur la Rive-Sud de Montréal.

La jeune femme n'habite plus avec sa famille aujourd'hui, elle occupe un emploi et partage un logement avec son conjoint. Elle dit être en contact avec sa famille quotidiennement et rapporte que son cercle social s'est agrandi dans les dernières années. Elle dit avoir développé de solides amitiés avec des collègues et son conjoint, tous rencontrés dans le milieu de travail. Elle raconte que ce sont eux qui forment son réseau de support actuel et indique que depuis son départ de la ville de Québec, elle a une meilleure qualité de vie. La jeune femme explique ne pas connaître les ressources d'aide qui l'entoure parce qu'elle n'en a pas eu besoin, se tournant plutôt vers son entourage lorsqu'elle rencontre des difficultés.

Elle se dit déçue de ne pas pouvoir s'impliquer dans la communauté d'origine. La jeune femme explique cette réalité par un manque de temps et une concentration sur ses projets personnels. Pour elle, ce qui lui a facilité ses deuils, c'est de travailler et d'avoir des projets pour le futur. La participante dit ne pas connaître beaucoup de gens de sa communauté culturelle, étant entourée

de sa famille et des amis qu'elle a rencontrés dans son milieu de travail. De la même façon, elle est peu informée des initiatives pour venir en aide aux victimes de la violence organisée dans son pays d'origine. Elle explique ne pas y être retournée mais indique qu'elle a souvent vent de ce qui s'y passe et des actions entreprises pour venir en aide aux victimes.

La participante dit par contre que les initiatives dont elle a eu vent sont insuffisantes. Elle soutient qu'il ne faut pas seulement travailler sur l'impunité des agresseurs et les persécuter mais qu'il faut prendre en charge les victimes et les aider avec les difficultés économiques auxquelles elles sont confrontées. Elle dit que la justice sociale passe d'abord par l'aide aux victimes, notamment par l'aide à retrouver leurs biens, à rebâtir leurs maisons et à récupérer leurs terres. Selon elle, le pays d'accueil ne peut pas apporter de l'aide aux rescapés installés au Québec autrement qu'en facilitant l'intégration au nouveau pays.

4.1.5 Le parcours de la participante 5

Arrivée au Québec au début des années 2000, la cinquième participante quitte son pays au milieu des années 90. Elle fuit la violence organisée qui sévit dans son pays et dans l'urgence de trouver un environnement sécuritaire, s'installe avec des membres de la famille élargie établis dans un autre pays de l'Afrique de l'Est. Elle entame des procédures d'immigration pour aller retrouver sa soeur qui habite l'Europe. Une fois établie là-bas, elle complète des études en informatique, occupe un emploi durant quelques années, puis s'enrôle dans divers programmes d'échange de compétences avec le désir ultime de s'installer en Amérique du Nord. Elle explique qu'en Europe, elle réussit difficilement à atteindre les objectifs qui lui tiennent à coeur, soit de fonder une famille et de réussir à se construire une situation économique confortable.

Installée au Québec depuis maintenant une dizaine d'années, la répondante raconte avoir vécu une première année semée de difficultés. Elle avait une promesse d'emploi et de résidence à son arrivée, mais dit avoir trouvé ardu de se construire un cercle social, n'ayant aucune famille ici. Elle explique s'être rapidement tournée vers la communauté d'origine à son arrivée sans par contre avoir construit des liens significatifs avec ses membres. Selon elle, le fait qu'elle soit venue au Québec après plusieurs années passées en Europe la distingue grandement des autres membres de la diaspora qui sont installés au Québec. Elle dit tout de même que sa communauté d'origine lui a été d'une aide substantielle pour s'accoutumer et comprendre la nouvelle culture qui se présentait à elle. Madame dit aujourd'hui occuper un emploi qui lui permet de survivre mais se décrit comme une personne qui se sent seule et sous pression, depuis peu mère célibataire avec deux enfants à charge. Elle soutient ne s'être tournée vers aucune ressource d'aide de son quartier ou de la métropole en temps de difficultés parce qu'elle ne se perçoit pas comme une personne dans le besoin.

La participante considère par contre qu'elle aurait aimé bénéficier d'une aide hors de sa communauté pour aborder les deuils qu'elle a dû vivre et les bouleversements qu'elle a connus à la suite de l'éclatement des violences dans son pays. À savoir si elle a tenté de trouver des ressources qui puissent répondre à ce besoin, elle indique qu'elle n'en a pas cherchées parce qu'elle dit que depuis son arrivée, elle est consumée par le quotidien et par ses obligations de mère avec deux jeunes enfants à charge qu'elle élève seule depuis la séparation avec son conjoint rencontré ici. Madame se dit préoccupée par l'impunité qui règne dans son pays et dit être investie dans la lutte contre celle-ci. Elle raconte qu'elle a perdu trois membres de sa famille durant les conflits dans son pays et que, jusqu'à ce jour, les responsables des décès n'ont pas été persécutés. Selon elle, la justice sociale pour les victimes de la violence

organisée n'est possible que par des mesures punitives pour les criminels de guerre à la hauteur des crimes commis.

4.1.6 Le parcours de la participante 6

La sixième participante est âgée d'une trentaine d'années. Elle est mariée, a un enfant en bas âge et est présentement mère au foyer. Vers la fin des années 90, elle s'installe à Montréal avec ses 2 frères, ses trois sœurs, son père et sa mère. Au moment de son arrivée dans la métropole, la participante a une dizaine d'années. Elle débute alors les classes d'accueil. Elle raconte avoir eu de la difficulté à s'intégrer à l'école et dit qu'elle était la risée de certains élèves à cause de sa grande timidité.

Madame dit qu'elle trouve aujourd'hui du support auprès de sa famille lorsqu'elle rencontre des difficultés. Son environnement social est demeuré sensiblement le même depuis son arrivée au Québec, composé de sa famille et plus récemment de son mari. Les difficultés qu'elle nomme et qui se présentent au quotidien sont principalement d'ordre économique. Bien qu'elle ait choisi d'être mère au foyer ces dernières années, elle anticipe son retour sur le marché du travail et indique avoir peur de trouver difficilement un emploi, une situation dans laquelle elle se trouvait avant son mariage. Elle considère tout de même qu'elle a une place confortable au Québec et qu'elle entretient de bonnes relations avec son entourage. Elle dit ne jamais avoir eu besoin d'aide au point d'être contrainte à se tourner vers des services d'aide ou des ressources communautaires.

Elle se dit moyennement impliquée dans sa communauté d'appartenance. Bien qu'elle n'organise ni activité ni rassemblement, elle est présente dans la majorité des activités organisées par celle-ci. Pour la répondante, la visibilité

des membres de sa communauté et de leurs revendications est faible ou alors inexistante dans le pays hôte. Elle mentionne que dans le pays d'origine, qu'elle a visité il y a deux ans, elle a observé la même réalité pour les rescapés qui sont à son avis laissés pour compte. Elle dit elle-même parler rarement de ce qui s'est passé dans son pays d'origine. Elle soutient qu'elle souhaiterait quelques fois en parler mais se ravise pour une raison qu'elle n'arrive pas à expliquer. Elle dit souvent se questionner sur les raisons pour lesquelles elle se défend d'évoquer le sujet avec qui que ce soit. Pourtant, selon elle, la justice sociale c'est de pouvoir parler de sa souffrance, d'être aidé et de voir être punis ceux qui ont causé cette souffrance.

Ces portraits illustrent les grandes étapes du parcours migratoire des six participantes interviewées. Certaines similarités dans les récits sont notées. Il est notamment possible de noter que plusieurs d'entre elles ont effectué des séjours dans des pays transitoires avant leur arrivée dans le pays hôte. Une analyse plus soutenue des récits va permettre de comprendre et d'analyser ces données.

4.2 Le parcours migratoire: les récits sur l'arrivée au Québec

4.2.1 Départ du pays d'origine

Dans le parcours migratoire de ces femmes, l'étude de la phase prémigratoire, c'est-à-dire le moment qui précède le départ, révèle que l'acte de quitter le pays d'origine n'a pas été un choix, mais plutôt un impératif de fuir. Selon Agier (2008), il est possible de noter que les nouveaux arrivants qui proviennent d'Afrique se démarquent souvent des autres parce que leur migration est rarement économique ou volontaire, mais plutôt forcée. En fait, il semble que le continent africain soit celui qui détient le plus grand nombre d'individus qui

ont vécu des départs dans la contrainte (Agier, 2008). Cette réalité est nommée par les survivantes de la violence organisée interviewées. Lorsque les participantes abordent les motifs pour lesquels elles ont quitté leur pays d'origine, elles parlent toutes d'une contrainte de fuir, imposée par des tensions ethniques et des violences. Questionnée sur les motifs de son départ, la sixième participante répond simplement:

C'est sûr que c'est à cause de la guerre. On était au (...pays d'origine nommé...) toute la famille, mes parents et mes frères et sœurs. Il y a des choses qui ont commencé pendant ce temps...des instabilités. C'est comment on est parti.

La réponse de la participante 3, qui quitte aussi le pays au moment culminant des violences et des tensions politiques, est similaire, mais celle-ci mentionne que si elle prend le départ avec ses enfants, elle est sans son mari.

En (...année...), j'ai quitté le (...pays d'origine...) à cause des violences. C'était rendu trop dangereux et nous on a décidé de partir mais malheureusement pas assez vite parce que j'ai perdu mon mari.

Selon Agier (2008), pour les demandeurs d'asile et pour les réfugiés qui partent en fuite, quittant un territoire sur lequel leur vie est en danger, il y a rarement la préparation soutenue et réfléchie d'un projet migratoire. Dans ses écrits, l'auteur indique que ces migrants trouvent leur particularité dans cet élément, leur départ n'est pas le résultat d'un projet migratoire, ils partent dans l'urgence. La cinquième participante relate cette urgence de partir et le manque de repères dans une fuite qui l'a prise de court.

Je me suis tournée vers le (...pays de l'Afrique de l'Est...) et je suis partie en autobus et c'est avec une peur que tu ne peux pas imaginer que tu traverses le pays. Mais ça c'est une vie que tu fais non pas un jour à la fois mais une heure à la fois. Parce que... c'est impossible de savoir ce qui va se passer d'un moment à un autre, tu dois vivre une heure à la fois. C'est comme ça on a pas le choix et ça c'est comme ça. Je suis restée quand

même...je pensais au départ que bon, c'est bien... mais c'était pas la place pour moi parce que j'avais rien sur place.

Relater le départ du pays d'origine et le sentiment d'urgence de la fuite, c'est aussi prendre conscience que l'arrivée au Québec s'inscrit dans une lignée de déplacements et de séjours dans des pays transitoires.

4.2.2 Séjours dans des pays transitoires et déplacements multiples

L'arrivée dans le pays hôte, à l'étude de certains des récits récoltés, est un aboutissement après une multitude de déplacements. Comme l'explique Agier (2008), dans la fuite, le déplacement est rarement linéaire. L'arrivée en pays hôte peut, au final, être due au hasard ou peut être illustrée comme une série de déplacements et de séjours de durée variable dans des pays transitoires. Voici ce que raconte la participante 3 sur une fuite dans laquelle elle a quitté son pays en hâte pour rejoindre une nation voisine durant quelques années. Un pays à partir duquel elle a, par la suite, immigré vers le Québec:

Alors j'ai dit il faut partir maintenant avec les enfants. J'avais plus de famille là-bas et j'avais perdu tout le monde donc on est allés au (...autre pays de l'Afrique de l'Est...) chez une cousine qui nous a aidés pendant quatre ans. Mais bon moi je me suis dit je parle français et c'est vrai qu'on est maintenant en sécurité au (...pays de l'Afrique l'Est...) mais c'est pas notre pays...alors je me suis dit il faut partir. Le (...pays d'origine...) et le (...pays de l'Afrique de l'Est...) sont des pays très différents et même si la langue se ressemble eh bien c'est pas pareil. La culture est pas la même, même la pratique des soins est différente. Mes enfants ont pas fini le secondaire là-bas et alors leur avenir là-bas c'est très incertain. Très incertain pour eux mais pour moi aussi. Alors bon je me suis dit voilà, il faut changer. Je suis venue ici.

De la même façon, la participante 2 dit avoir quitté son pays pour se diriger vers un pays voisin, fuyant les violences, avant d'éventuellement s'installer au Québec.

On est allé au (...pays de d'Afrique de l'Est...) avec les enfants, mais mon mari devait nous rejoindre dans le prochain départ, mais il n'est jamais arrivé et je savais ce qui était arrivé. Je ne peux pas... expliquer comment je me suis sentie. Après, du (...pays de d'Afrique de l'Est...) on est venu ici moi avec les enfants.

La sixième participante relate un parcours migratoire dans lequel sa famille et elle effectuent des séjours sur deux territoires voisins du pays d'origine avant de rejoindre le Québec. Celle-ci, pré-adolescente au moment où éclatent les violences, dit se rappeler de déplacements qui étaient pilotés par son père et dans lesquels les membres de la famille étaient séparés.

C'est vraiment mon papa qui a fait les démarches sur ce point-là. On allait pas partout avec lui. Je me souviens seulement que quand on était au (...pays de l'Afrique de l'Est...), nous étions obligés d'aller là-bas au commissariat pour demander les visas pour le parrainage de ma mère. C'était difficile la séparation, beaucoup de correspondance.

Chez ces survivantes de la violence organisée, seulement la quatrième participante a fui le pays d'origine pour directement s'installer au Québec avec sa famille. Selon Guilbert (2005), dans l'exil et dans les migrations forcées, les déplacements ne se font que rarement vers un endroit prédéfini et les voyages peuvent prendre plusieurs directions. Ils sont souvent bidirectionnels et certains d'entre eux sont circulaires. Les femmes rencontrées ont par contre toutes choisi de ne pas retourner vivre dans le pays d'origine et si le parcours pendant la fuite a été long et complexe, celles-ci résident toutes au Canada depuis au moins dix ans. Le choix de s'installer au Québec et celui d'y demeurer, selon les récits récoltés, a de fortes motivations familiales.

4.2.3 Choix du pays hôte et motivations familiales

Après avoir transité en Afrique et ailleurs, le choix du pays hôte, pour les participantes, se fixe sur un territoire sur lequel sont préalablement installés des

membres de la famille immédiate ou des membres de la famille élargie. Sur les six femmes rencontrées, cinq d'entre elles racontent que le choix de la terre d'accueil est motivé par la présence sur place de membres de la famille et par le projet d'aller se joindre à eux. La deuxième participante, par exemple, dit s'être installée au Québec parce que sa sœur y vivait.

Je ne vois pas pourquoi je vais y retourner au (...pays d'origine..) parce que je n'ai plus de famille là-bas et tout ce que je connaissais de là est fini. Alors bon, je me suis dit voilà, il faut changer. J'avais choisi de venir ici parce que ma sœur était ici depuis déjà longtemps et disons que j'ai décidé de partir de l'Afrique pour de bon en (...fin des années 90...) et deux ans après les démarches c'est là que j'ai atterri et j'ai dit bon. enfin une nouvelle vie commence pour nous.

À l'instar des autres participantes, la cinquième répondante arrive au Québec motivée par les opportunités d'emploi. Elle rejoint la province par l'entremise d'un programme d'échange de compétences après avoir quitté son pays d'origine à la suite de l'éclatement des violences et vécu plusieurs années dans un pays d'Europe de l'Ouest: «Et puis je suis venue au Québec avec un visa de travail, dans un programme d'échange de compétences et j'ai aimé alors je ne suis pas partie».

Elle explique, par contre, qu'au moment de quitter l'Afrique, elle s'est tournée vers ce pays d'Europe de l'Ouest parce que sa sœur s'y trouvait. Par la suite, elles vivent plusieurs années en cohabitation.

J'ai habité la (...pays d'Europe de l'Ouest...) chez ma sœur après avoir quitté le (...pays de l'Afrique de l'Est...). Après que la situation au (...pays d'origine...) soit devenue très tendue et même invivable pour nous. On en parlait au téléphone mais on ne se voyait pas, alors elle savait ce qui se passait à travers ce que moi je lui disais.

La première participante, qui quitte son pays avec sa famille et fuit vers un

autre pays de l'Afrique de l'Est, explique que la décision de ses parents d'immigrer vers le Québec était motivée par la présence de membres de la famille élargie. La cohabitation avec son oncle, leurs enfants et sa tante est ce dont elle se souvient de son arrivée.

Lorsqu'on est arrivé on était dans la famille chez ma tante et puis tout ce qu'on voyait c'est nos cousines qu'on rencontrait pour la première fois et euh on peut pas vraiment dire comment c'était la première fois, c'est loin ça fait (...nombre d'années de résidence au Canada...), parce qu'on était jeune mais on était avec nos cousins et cousines.

Plusieurs auteurs confirment cette tendance notée dans les récits des survivantes de la violence organisée. Ils rapportent qu'il est courant que la famille oriente les déplacements des migrants appartenant à des minorités visibles et que ceux-ci cohabitent longtemps avec des membres de la famille élargie (Wilmoth, 2001 dans Lavoie *et al*, 2007). Certains théoriciens privilégient une explication culturaliste pour comprendre ce phénomène en indiquant que la raison de ces cohabitations est une valorisation de la proximité familiale (Lavoie *et al*, 2007). Pourtant, d'autres auteurs indiquent qu'il faut lier ces cohabitations à la précarité économique de ces individus et prendre conscience que ce sont d'abord des problèmes d'insertion socio-économique qui motivent le choix de la cohabitation (Lavoie *et al*, 2007). La quatrième participante, par exemple, explique que les membres de sa famille et elle se sont installés dans la ville de Québec à leur arrivée et que la précarité économique les a par la suite contraints à la cohabitation avec un membre de la famille élargie sur la Rive-Sud de Montréal.

On avait quand même de la nourriture et tout ça mais l'hiver je me souviens que des fois on devait s'habiller très chaudement même dans la maison pour pas avoir des grosses factures en électricité et tout ça, alors vraiment ça...ça a été un gros défi. On est venu à Montréal, ben à (...municipalité sur la Rive-Sud...) à peu près quatre ans après parce que mon oncle habitait déjà là depuis au moins quinze ans et c'est la seule

personne qu'on connaissait et alors on est allé vivre chez lui. Au moins il n'avait pas d'enfant alors ça faisait plus de place, mais on était quand même 6 dans un cinq et demi. Je sais qu'il y a pire que ça, mais c'était pas...confortable.

Si la quatrième participante évoque la contrainte de la cohabitation avec la famille élargie et un certain inconfort, il importe de ne pas négliger la solidarité familiale chez les minorités culturelles ou de ne pas systématiquement associer le familialisme à la précarité. Ces groupes valorisent l'allégeance familiale et cette solidarité a de réels impacts positifs sur les membres de la famille (Chiu et Yu, 2001 cité dans Lavoie *et al*, 2007). Mais, il faut tout de même reconnaître les obstacles dans le processus d'intégration et la précarité qui les maintiennent dans la dépendance les uns des autres (Lavoie *et al*, 2007).

4.3 Les récits du processus d'intégration et de l'expérience des divers mécanismes d'exclusion

Étudier les données récoltées sur le processus d'intégration dans les récits des survivantes de la violence organisée, c'est aussi prendre connaissance d'une série de démarches marquées d'embûches, enclenchées par les participantes pour s'intégrer dans le pays hôte. Parmi ces démarches à obstacles, se comptent notamment celles effectuées auprès de l'immigration et les démarches d'insertion socio-professionnelle.

4.3.1 Manque de reconnaissance dans les démarches en lien avec l'immigration

Selon Rousseau (2000), fuir un pays en guerre et faire une demande d'asile ou de refuge politique est une démarche de longue haleine marquée à coup sûr par une série d'obstacles. Les femmes interviewées confirment cette idée. La troisième participante, par exemple, dit qu'elle a été parrainée par sa sœur après avoir fui son pays et passé quelques années dans un autre pays de l'Afrique de l'Est. Elle décrit des démarches qu'elle a trouvées exigeantes et rapporte que le

support de sa sœur a été indispensable. Madame mentionne que cette étape de sa vie a été ardue et qu'elle pense qu'elle n'aurait pas été en mesure d'effectuer les démarches qui s'imposaient à elle toute seule.

Je pense que si j'étais arrivée toute seule et que je n'avais personne, mais personne, personne, je pense pas que je serais restée. Avec l'immigration c'est beaucoup d'énergie. Mais beaucoup d'énergie et ils sont pas là pour t'aider. J'ai fait une demande comme réfugiée mais ça n'a pas fonctionné. Mais je suis une réfugiée politique et quand ils ont dit non moi, je suis allée me réfugier au (...pays en Afrique de l'Est...) et je dois donner tellement pour pouvoir me réfugier au Canada. C'est beaucoup d'énergie. Tout est au téléphone et on ne se comprend pas toujours avec les agents. Après tu as l'impression qu'ils ne veulent pas t'aider et il y a tellement de choses qu'ils te demandent et ils te reposed toujours les mêmes questions.

La seconde participante dit qu'elle a accédé à la citoyenneté il y a une dizaine d'années, mais que ce n'est pas sans difficulté. Elle mentionne, elle aussi, avoir pensé à abandonner les procédures, mais avoir continué pour ses enfants.

C'est le manque d'aide qui fait le plus de désespoir et c'est toutes les choses qui s'ajoutent les unes aux autres. Tu arrives, les enfants il faut les envoyer à l'école mais avant il faut régulariser les documents et ça c'est un vrai défi...ça a été difficile et avoir les papiers c'est juste des coups sur des coups. La raison pour laquelle j'ai choisi de ne pas abandonner c'est pour mes enfants et pour qu'ils aient une bonne éducation. Et c'est pour ça que moi j'ai choisi de continuer et de continuer sinon si tu n'as rien pour te faire continuer, tu abandonnes.

Ces deux participantes, dans leur récit, parlent de procédures d'immigration si éprouvantes qu'elles ont considéré l'abandon de la démarche, choisissant de les poursuivre en pensant aux intérêts de leurs enfants. Dans une étude publiée en 2007, Cécile Rousseau et Gadhya Hassan réalisent des entretiens auprès de cinq intervenants en protection de la jeunesse qui œuvrent auprès de familles issues de minorités ethniques au Québec. Ces intervenants rapportent que le bien-être des enfants ainsi que l'aspiration à une meilleure vie pour ceux-ci sont toujours au cœur des projets de ces immigrants ainsi que leur motivation à demeurer

dans le nouveau pays, malgré les nombreux défis rencontrés. La troisième participante dit avoir fait preuve de persévérance dans ses démarches pour ses enfants, expliquant que sa demande pour fuir vers le Canada à titre de réfugiée a tout simplement été rejetée malgré le fait que sa vie était en danger, en proie à la violence organisée. C'est pour cette raison qu'elle a passé quelques années en fuite dans un pays voisin de sa terre d'origine, en attente d'une réponse positive du Canada.

Quand je parlais de ça les gens me disaient oublie, on peut pas partir en France ou au Canada ou... je sais pas...en Allemagne comme ça. On va attendre que la guerre soit finie et on va rentrer à la maison mais oublie partir, on est pris ici et personne va nous donner l'aumône c'est comme ça. J'avais perdu espoir moi quand ma sœur m'a dit que ça allait marcher.

L'accès au statut de réfugié et les démarches d'immigration devraient pourtant être des procédures facilitées pour les femmes victimes de violence organisée étant donné que depuis 1993, la Commission de l'immigration et du Refuge au Canada a mis au point des mesures facilitées associées à la persécution basée sur le genre (Lacroix et Sabbah, 2007). Pourtant, l'entrée au pays, tout autant que les procédures s'en suivent, sont toujours parsemées de difficultés malgré cette politique instaurée il y a plus de vingt ans. La validation du besoin de refuge ainsi que l'accès au statut d'immigration désiré demeurent des difficultés de taille pour les femmes ayant subi la violence organisée.

4.3.2 Manque de redistribution dans les démarches d'insertion socio-professionnelle

À ces obstacles rencontrés à l'arrivée dans le pays hôte s'ajoutent aussi les difficultés d'intégration socio-professionnelle. Elles ont de la difficulté à trouver leur place sur le marché du travail, elles peinent à trouver un logement et à assurer la survie de leur famille (Lacroix et Sabbah, 2007). La participante

4, par exemple, raconte que sa famille et elle se sont d'abord installées dans une municipalité de la ville de Québec. Ses parents n'ont pas été capables de se trouver un emploi et après quatre ans de pauvreté, la précarité les a contraints à quitter Québec pour aller vivre à Montréal avec un membre de la famille élargie, incapables d'assurer leur survie.

C'était difficile de trouver un emploi pour mes parents parce que c'est vraiment petit Québec et en plus on était à (...municipalité de la ville de Québec...). Alors on a passé deux ans là-bas mais financièrement c'était pas possible de rester, moi j'avais juste (...âge à l'arrivée au Québec...) ans mais je me disais si je pouvais aider, j'aurais aidé parce que c'était vraiment, je m'en souviens, dur.

Si la quatrième participante parle des difficultés professionnelles rencontrées par ses parents, la jeune femme évoque aussi un parcours académique dans lequel elle a connu le décrochage scolaire vers la fin de l'adolescence.

Là-bas on était juste moi et ma sœur à être des...étrangers alors c'était comme inconfortable alors tu n'oses pas trop poser des questions en classe parce que les autres ben ils vont te regarder d'une façon. Mais j'ai pas aimé l'école ici je me sens trop...trop...comment dire...pas bien. À cette école c'est comme si personne m'a aidée ou personne m'a parlé. Alors j'ai arrêté et j'ai fini plus tard le secondaire et vers 19 ans, j'ai dit ok, je vais le finir mais j'ai quand même trouvé ça difficile. Si j'étais restée au (...pays d'origine...) je suis sûre que je l'aurai fini d'un coup et même que je serais allée à l'Université, mais ici c'était juste pas la bonne place pour moi, pour étudier je pense.

La sixième participante, elle aussi arrivée au Québec à un jeune âge avec sa famille, relate un parcours scolaire qui s'est entamé dans le pays hôte avec des embûches à cause de sa difficulté à maîtriser le français.

L'école c'était un peu difficile. Alors on est allé en classe d'accueil et après sept mois, on a commencé l'autre école. C'était quand même un peu difficile et avec les autres enfants, il y avait des commentaires un peu difficiles, un peu méchants.

La maîtrise de la langue officielle du pays hôte est nommée dans plusieurs recherches comme un facteur déterminant dans le processus d'insertion socio-professionnelle (Diallo et Lafrenière, 2007). Dans une étude sur les difficultés d'intégration des immigrantes au Québec, des chercheurs notent que la manière de parler le français et l'accent sont des obstacles de taille à la communication dans le pays hôte pour beaucoup de femmes africaines (Diallo et Lafrenière, 2007). Que ce soit pour l'accès aux ressources d'aide ou l'accès à l'emploi ou au logement, la maîtrise de la langue est primordiale. Mais même pour les participantes parlant aisément le français à l'arrivée, l'insertion socio-professionnelle a été ardue, surtout pour les participantes 2 et 3 qui sont veuves à leur arrivée dans la province. Elles décrivent diverses démarches d'intégration qu'elles ont entamées sans repère et sans aide.

Il faut le rappeler, les conflits ethniques et politiques font souvent plusieurs victimes et beaucoup de ces femmes fuient seules avec leurs enfants (Lacroix et Sabbah, 2007). Elles sont nombreuses à faire le deuil de leur mari et à devoir subvenir seules aux besoins de leurs enfants. La précarité est au plus haut niveau chez ces femmes qui se retrouvent souvent à vivre sous le seuil de pauvreté (Drolet et Mohamoud, 2010). La seconde participante explique qu'assurer la survie de sa famille a été une source d'angoisse considérable et associe les problèmes de santé auxquels elle est confrontée à l'anxiété qui est née des difficultés économiques rencontrées dans le pays hôte.

Je dois aussi essayer de vivre et de nourrir ma famille parce que je suis maintenant toute seule. Ça c'est vraiment un grand problème. Je ne travaille pas à cause de mes problèmes de santé. Mon problème, c'est le foie et c'est ça qui fait ma plus grande limitation. Mais...maintenant avec mon âge, le souci ce n'est pas de travailler ou non, le souci c'est ma santé. Je sais que c'est à cause de tous les problèmes qu'on a eus et le moral perdu que mon foie est aussi endommagé maintenant. Moi j'ai

l'impression que c'est ça qui m'a rendue tellement malade. Tous les problèmes et tous les soucis, tous les soucis.

La participante trois, ayant elle aussi perdu son mari durant les conflits dans son pays, parle de sa difficulté à intégrer le marché du travail et du fait qu'elle ait été contrainte à retourner aux études à un âge avancé.

Tu te maries et puis les enfants ont un père et les enfants ont une mère. Mais les élever toute seule il y a des choses que tu ne peux pas leur faire comprendre et financièrement aussi quand tu es toute seule ça change beaucoup de choses. Donc moi, je me suis dit si je ne sais pas comment réagir à une chose et que c'est des choses que mon mari aurait bien gérées je vais laisser la soirée passer et le lendemain je vais prendre une décision sur ce que je dois faire....Les enfants allaient à l'école pendant que moi je m'occupais de tout ça et j'ai commencé par après à faire mes équivalences pour pouvoir travailler ici comme (...profession actuelle...). Mais tu vois finalement j'ai tout recommencé. J'ai fait les sciences et après j'ai fait une technique de soins alors finalement j'ai tout recommencé. Des fois, j'étais à la même place que mes enfants et des fois ils étaient plus avancés que moi-même et c'est eux qui m'aidaient.

La cinquième parle d'une intégration socio-professionnelle qui diffère largement des autres participantes. Celle-ci fuit le continent africain puis passera une dizaine d'années en Europe. Elle s'installe au Québec dans le cadre d'un programme d'échange de compétences et a une garantie d'emploi à son arrivée. Selon elle, son arrivée et son intégration ont été facilitées parce qu'elle est entrée sur le marché du travail rapidement et n'a pas connu la précarité économique. Elle explique que ne pas avoir eu à se soucier de sa survie matérielle à son arrivée a été un élément facilitateur d'intégration.

Je suis venue ici au Québec et j'avais un visa de travail, dans un programme d'échange de compétences et j'ai aimé alors je ne suis pas partie. Maintenant je suis ici depuis 10 ans, donc j'ai fait 10 ans en (...pays d'Europe...) et puis 10 ans ici. Je peux dire que j'aime bien, oui j'aime beaucoup c'est très bien. La meilleure façon d'arriver dans un nouveau pays c'est d'avoir une garantie d'emploi parce que ça enlève une pression

énorme. C'est que tu sais comment tu vas faire pour survivre. Surtout dans un pays et que tu ne connais personne, tu es sans famille et tout le reste.

Mais son discours contraste grandement avec celui des autres femmes interviewées qui parlent d'une intégration socio-économique semée d'obstacles. Les obstacles à l'emploi nommés par celles-ci sont confirmés par Drolet et Mohamoud (2010) qui rapportent que les femmes immigrantes appartenant à des groupes minoritaires sont celles qui accèdent le plus difficilement au marché de l'emploi parce qu'elles sont marginalisées et victimes de nombreux stéréotypes (Drolet et Mohamoud, 2010).

4.4 Recherche et accès à des ressources d'aide

Devant ces difficultés d'insertion socio-professionnelle, les participantes ont été interrogées afin de savoir si elles se sont tournées vers des ressources d'aide dans le pays d'accueil pour avoir du support dans leurs diverses démarches d'intégration.

4.4.1 La famille comme source de support

Les récits offerts par les femmes rencontrées portent à croire qu'elles sont peu à avoir choisi de se tourner vers les services d'aide offerts par le pays hôte. La sixième participante rapporte qu'elle n'a pas cherché à entrer en contact avec des ressources d'aide.

En temps de difficulté, est-ce que vous avez pensé à vous tourner vers des ressources d'aide?

Non...pas des ressources heu... comme quels genres de ressources. Tu veux dire des centres d'aide?

Mme explique par la suite qu'elle attribue ce choix de ne pas faire appel à des

services d'aide au fait qu'elle ait une personnalité positive et au fait qu'elle ait toujours conçu les problèmes rencontrés comme des difficultés temporaires.

Non parce que je suis une personne qui est positive heu...beaucoup. Parce que je sais que les difficultés c'est toujours temporaire et c'est pas pour toujours. Tu rencontres un problème, il faut laisser un peu de temps passer et après prendre la bonne décision.

La participante 4 explique elle aussi ne pas avoir fait appel à des ressources de support depuis son arrivée au pays, indiquant qu'elle ne trouve pas de circonstances dans lesquelles elle aurait pu entamer une telle démarche.

Je ne fais pas appel à des ressources, je vois pas dans quelle circonstance je pourrais le faire. Je te dirais qu'une fois je me suis fait mal au dos j'avais tout le temps des douleurs à cause du travail et je suis allée sur la CSST mais c'est ma famille qui m'aidait et sinon non je vois pas vraiment. Si j'ai un besoin, j'ai ma famille et j'ai mes amis.

La troisième participante, par contre, raconte avoir fréquenté une cuisine collective à son arrivée. Elle explique qu'elle y a été référée par une voisine et que la démarche lui a été bénéfique parce qu'elle a pu se défaire de sa solitude en plus d'apprendre de nouvelles techniques de cuisine.

Quand je suis arrivée je passais beaucoup de temps chez ma sœur parce que c'est là qu'on s'était installés. Et on avait rien, on venait juste d'arriver et quand les enfants étaient à l'école et que je ne trouvais pas de travail et que passais des journées à la maison je me disais qu'il fallait que je sorte un peu pour me changer les idées parce que j'étais très mal. Et la voisine dans le logement elle allait à une cuisine collective. Elle m'a proposé d'y aller et ça m'a aidé. J'ai fréquenté cette cuisine pendant un an et ça m'a occupé et même pour la cuisine ça aide parce que la cuisine ici est différente.

Mais celle-ci est la seule des participantes à avoir fréquenté une ressource d'aide offerte par la municipalité. La deuxième participante explique avoir été

tentée de le faire à un certain moment mais que ses problèmes de santé ont été un obstacle important à la possibilité d'entamer de telles démarches.

On m'a donné des noms et des endroits mais souvent je ne me sentais même pas capable de sortir de la maison. Depuis longtemps c'est mes problèmes de santé qui m'ont arrêtée. Peut-être que ça m'aurait aidé mais comment savoir.

Quelles que soient les raisons pour lesquelles ces participantes ne se sont pas tournées vers les services d'aide devant les obstacles à l'intégration rencontrés, elles suivent une tendance observée par plusieurs chercheurs. Une tendance qui révèle que les nouveaux arrivants se tournent rarement vers les ressources qui les entourent lorsqu'ils sont en situation de difficulté et cherchent plutôt du support auprès de la famille élargie, des conjoints ou du noyau familial (Lavoie *et al.*, 2007). La seconde participante, veuve à son arrivée, explique que c'est vers son conjoint des dernières années qu'elle se tourne lorsqu'elle rencontre des difficultés.

Ce qui a aidé c'est la rencontre de (...nom du conjoint...) parce que tout a changé après. Ça m'a enlevé des soucis parce que c'est là que j'ai commencé à mieux respirer et à m'ouvrir sur ce qui s'est passé. Pas beaucoup en parler mais m'ouvrir peu à peu et peu à peu. Et même financièrement il m'a beaucoup aidée pour les études des enfants et aussi pour la maison, un meilleur lieu où vivre.

La participante 5 explique elle aussi qu'elle ne s'est pas tournée vers des ressources d'aide en situation de difficulté, trouvant un support auprès du conjoint qu'elle rencontre quelques temps après son arrivée au pays. Récemment séparée de celui-ci, madame rapporte qu'elle considère tout de même que c'est vers l'entourage familial qu'il faut se tourner en cas de problèmes.

Alors je peux te dire que...oui c'est ça qui m'aide beaucoup mais aussi

mon mariage a aidé même si je me suis séparée. Mais c'est une présence et c'est quelqu'un qui est là pour t'écouter et pour t'aider. Sinon c'est ça qui va aider, ce sont les gens autour de toi. Moi je sens que le ressources comme ça c'est pour les gens qui sont vraiment dans des grands problèmes et qui doivent avoir une... une aide extérieure parce que il y a personne pour les aider.

Questionnées sur ce qui a été un agent facilitateur dans le processus d'intégration, la majorité des femmes rencontrées nomment systématiquement la famille. La première répondante indique que c'est sa famille élargie, déjà installée en pays hôte, qui a aidé son intégration en lui permettant de ne pas être isolée.

Qu'est-ce qui a facilité mon intégration, c'est clairement la famille et le fait que quand on est arrivés ici on a été aidés par nos oncles et nos tantes, la famille. Dans le fond on a pas senti la solitude et on a pas senti la différence, trop.

Il en est de même pour la quatrième participante qui nomme son oncle comme une source centrale de support. Selon elle, se sortir des difficultés rencontrées par ses parents et elle à leur arrivée n'aurait pas été possible sans la présence de celui-ci.

Si mon oncle ne les avait pas... aidés alors quoi on serait peut-être restés à Québec? Mais on n'aurait pas pu en même temps parce que comment on aurait fait pour l'argent et pour les trucs de la vie au quotidien? Si tu as personne alors personne va t'aider? C'est des choses comme ça que j'ai trouvées que c'est pas juste.

Certains théoriciens soutiennent que chez les femmes qui appartiennent à des groupes minoritaires, se tourner vers des ressources extérieures à la cellule familiale n'est pas familier et que la méconnaissance ou le manque d'aisance retardent l'enclenchement de telles démarches (Lavoie *et al*, 2007). De plus, selon Rousseau (2000), il faut prendre conscience de l'impact des difficultés d'intégration vécues par les victimes de la violence organisée sur la perception

qu'ont celles-ci du pays hôte et de ses institutions. À la suite de démarches d'immigration marquées par la frustration et les expériences négatives, il est courant que les individus qui sont en processus d'installation dans le pays hôte aient de la difficulté à concevoir l'établissement d'un lien de confiance positif avec les ressources qui leur sont accessibles (Rousseau, 2000).

Le sentiment de méfiance ou la tendance à la résistance envers les services d'aide peut freiner ces individus dans la possibilité d'entamer des démarches de recherche d'aide (Mvilongo-Tsala, 1995). Chez les survivantes de la violence organisée, cette méfiance est exacerbée par les traumatismes vécus dans le pays d'origine. Sur les territoires marqués par la violence organisée, le tissu social s'effrite à cause d'un climat de terreur et la méfiance devient une stratégie de survie pour les victimes (Rousseau, 2000). La famille devient le lieu de confiance et de soutien. Mais si la famille a ses vertus, si elle donne une force d'action et si elle est une source de persévérance, le support qu'elle peut offrir est limité et l'élargissement du réseau de ces femmes est nécessaire (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young 2005).

En fait, s'il est possible pour la famille élargie d'offrir de l'assistance à certains niveaux, dont l'hébergement ou la survie matérielle, certaines démarches nécessitent une aide plus poussée, une aide que la famille ne peut pas offrir. Il faut le rappeler, être exposé à la violence organisée et quitter son pays dans un contexte de fuite, c'est être confronté à plusieurs deuils (Rousseau, 2000).

En plus des séquelles psychologiques résultant de l'exposition à cette forme de violence, certaines femmes font face à une série de deuils qui vont contribuer à la fragilisation de leur état psychologique (Lacroix et Sabbah, 2007). Celles-ci font le deuil de membres de la famille, elles font aussi le deuil de leur culture et du mode de vie qui a précédé l'éclatement des violences. Elles mettent de côté

ce qu'elles avaient défini comme projets futurs (Martinez, 2011). Ces deuils peuvent difficilement être pris en charge par la famille. Pour y faire face, peu des femmes questionnées se sont dirigées vers les services d'aide publics, communautaires ou privés accessibles dans la métropole.

La participante 5 indique qu'elle parle à ses amis de ce qu'elle a perdu à cause des conflits ethniques qui ont éclaté dans son pays mais qu'elle ne ferait pas appel à des ressources d'aide, parce qu'elle considère le deuil comme un processus à long terme et une démarche que chacun effectue en individuel.

C'est sûr que ce que moi j'ai vécu c'est vraiment difficile et le deuil c'est dans le long terme. On dit, nous, que c'est pour la vie alors il faut le prendre un jour à la fois. Mais si je suis capable de vivre au quotidien et j'ai des gens pour m'aider et pour m'écouter alors il y a pas de raisons pour que je me rende dans des centres d'aide.

La troisième participante dit quant à elle avoir entamé des démarches d'aide psychologique pour affronter les deuils auxquels elle était confrontée puis dit les avoir abandonnées peu de temps après.

Alors ça c'était bien et aussi j'ai cherché parce que quand même je suis une femme en deuil mais ça c'est plus difficile. J'ai pris une psychologue au CLSC mais je suis allée deux fois. Je ne sais pas mais c'était pas pour moi.

La seconde participante, veuve à son arrivée en pays hôte, a été encouragée par son nouveau conjoint à entamer une démarche d'aide psychologique afin d'évoquer les deuils et les autres traumatismes auxquels elle était confrontée. Si elle a d'abord abandonné la démarche qu'il l'a aidée à entamer, elle a choisi de continuer et bénéficie d'un suivi depuis quelques années.

C'est (...nom du conjoint...) qui m'a...comment dire... proposé ? Bon....je

me dis...pourquoi pas ? Mais après j'ai refusé parce que je ne suis pas à l'aise. Et après il revient à la charge. Parce que...c'était très...comment dire, visible à la maison que je n'allais pas très bien. J'ai toujours eu des cauchemars depuis l'arrivée et c'était pas possible de fonctionner à la maison. Je pleurais beaucoup avec des mauvais souvenirs et des bons souvenirs aussi. Et la solitude de sentir que personne comprend ce qui se passe. Il m'a redemandé et redemandé et j'ai accepté. C'est depuis 4 ans maintenant et j'y vais une fois par trois semaines. C'était...la première année...un vrai grand défi (...rires...). Parce que le psychologue, on l'a choisi un peu par hasard et lui il ne connaît pas, il ne connaît pas le (...nom du pays d'origine...). Au début j'ai abandonné parce que...je faisais que parler et expliquer. Et encore parler et expliquer parce que lui ne connaissait pas la situation de ce qui s'est passé. Maintenant c'est mieux mais je ne peux pas te dire que tout est parfait, mais je comprends mon humeur et les cauchemars.

Cette répondante dit avoir hésité à continuer sa démarche en prenant conscience que son intervenant avait peu de connaissances sur l'histoire de son pays et sur les conflits qui y ont pris naissance. Dans les recherches des dernières années, il a été noté que les intervenants des divers secteurs peinent à offrir des services adéquats à cette population (Diallo et Lafrenière, 2007). Entre les problèmes de communication, le manque d'outils d'intervention et la méconnaissance des histoires géopolitiques auxquelles sont rattachées les survivantes de la violence organisée, les intervenants qui accueillent ces individus se disent déroutés et incapables d'offrir des services adéquats. La population en question est quant à elle peu familière et méfiante lorsque vient le temps d'entamer de telles démarches (Plante *et al*, 2005).

4.4.2 L'Église comme lieu de construction de sens et de reconnaissance

Face aux difficultés associées à la recherche de services d'aide adéquats, les récits des participantes révèlent que l'Église devient un exutoire et un lieu de ressourcement. La troisième participante, par exemple, mentionne que sa foi est pour elle une «vraie aide».

Quand tu as la foi tu vois plus loin, tu as une vraie aide. Je suis baptiste depuis longtemps, même avant le mariage j'étais baptiste. Ça m'a beaucoup aidé d'avoir ces valeurs là et de trouver une église. On s'aide beaucoup et c'est des gens de partout qui ont vécu des choses différentes mais qui voient comment, à travers tout ça, Dieu les a aidés.

À ses dires, le besoin de se rallier à des croyances religieuses est aussi présent chez les survivants et survivantes de la violence organisée qui sont demeurés dans le pays d'origine. Si pour elle la religion a été une source de réconfort, elle explique que la vie de ces individus serait facilitée s'ils avaient l'opportunité de vivre pleinement leur foi.

Moi, j'ai l'impression que si tu as la foi, ça va mieux aller. Dieu t'aide beaucoup dans ces moments et si tu as une église et des croyants comme toi qui ont vécu la même chose que toi c'est une grande différence. Mais les gens oublient que des églises ont été détruites alors il faut les reconstruire parce que quand les gens vivent dans la foi, leur vie est vraiment moins difficile.

La sixième participante explique à son tour que fréquenter l'Église est un moyen pour elle de faire le deuil de membres de la famille décédés et d'améliorer son quotidien.

Quand je ne vais pas à l'église le dimanche je me sens pas bien toute la semaine. C'est ça ma méditation c'est ça qui m'aide à accepter les choses et ça me garde proche des gens qu'on a perdus là-bas. C'est comment moi je fais mon deuil parce qu'ils sont plus proches de moi dans la prière comme ça. C'est comme ça que je vais mieux, je prie et je me sens mieux et j'ai plus de force après.

Les écrits de Leaman et Gee (2012) indiquent que les croyances religieuses ont un effet positif sur le rétablissement à la suite de l'exposition à la violence organisée. La foi fait partie des stratégies mises de l'avant par les victimes de cette forme de violence pour donner un sens à leur expérience et pour développer de nouveaux liens d'appartenance (Summerfield et Hume, 1993

dans Martinez, 2011). Selon Rousseau (2000), la communauté d'appartenance a aussi une importance capitale chez les survivantes et chez les survivants de la violence organisée. Comme l'Église, elle brise l'isolement en plus d'être un lieu de reconnaissance et de construction de sens autour des traumatismes subis.

4.4.3 La communauté d'origine comme lieu de reconnaissance et d'appartenance

Quelques-unes des répondantes expliquent que la communauté d'origine installée dans le pays hôte est une structure d'accueil qui offre un support, au même titre que la famille et l'Église. La cinquième participante, qui passe une dizaine d'années en Europe avant de s'installer au Québec, explique qu'elle était impliquée dans sa communauté en Europe et qu'elle est entrée en contact avec sa communauté d'origine installée dans la province avant même son départ pour le Canada.

C'est des gens qui ont vécu la même chose que moi. Quand je suis arrivée, j'étais déjà en contact avec les membres. Je me suis annoncée parce qu'il y a aussi une communauté en (...pays d'Europe de l'Ouest...). Elle est plus grande mais ça fonctionne un peu de la même façon. Je me suis présentée sur internet et j'ai annoncé ma venue. J'ai suivi un peu les activités sur le site internet et puis je suis allée aux activités commémoratives. C'est là que j'ai connu les gens et je suis allée aux vigiles et à toutes les autres activités. Avec eux, on en parle plus de tout ça et du (...pays d'origine...). J'ai pas un titre ou quoi que ce soit, mais je m'implique dans les activités.

Mme explique que les activités avec la communauté d'origine sont une source de recueillement et qu'elle y a même rencontré une personne qui vient de son village natal.

C'est un support parce que c'est un endroit où tu peux te recueillir et où tu peux être toi-même. Tu peux parler des choses d'avant. Il y a un

monsieur qui vient du même village que ma famille et on peut parler des gens avec qui j'ai grandi. C'est comme un autre monde heu....qui est...comme moi, mais comme j'étais avant. Mon ancienne vie et c'est surtout ça c'est des moments où être soi-même et évoquer les souvenirs du passé. Pour la mémoire surtout.

Selon Bilge (2004), la communauté d'origine est plus qu'un lieu de rassemblement pour briser l'isolement. Elle est un espace privilégié qui permet de réaffirmer et de faire vivre une identité ethnique distincte en contexte d'immigration. Cette idée est illustrée par la troisième participante. Elle indique que la communauté d'origine est un espace dans lequel elle peut aussi évoquer l'éducation de ses enfants et apprendre comment leur transmettre certaines valeurs qui sont propres à sa culture.

Ma sœur est très impliquée dans la communauté alors elle m'a fait connaître des gens et on fait des rencontres et des soirées juste pour parler des souvenirs et parler du passé et voir aussi ce que les autres font. Parce que des fois tu te demandes est-ce que je prends les bonnes décisions ou est-ce que ça je peux le faire différemment. Même juste pour élever les enfants, des fois tu te dis comment est-ce que je peux faire pour prendre les bonnes décisions pour que ce soit comme je l'aurais fait, comme j'ai moi été élevée, mais en même temps que ce soit bien pour ici? Alors il y a la communauté.

La communauté d'origine et les activités qui y sont associées ne sont pas seulement un lieu d'échange et de partage, elles ont un rôle beaucoup plus profond. Selon Bilge (2004), la communauté d'origine est un acte d'appartenance, un acte qui renforce la cohésion interne d'un groupe en plus de permettre aux individus de se réapproprier leur identité culturelle. Pour Pierre (2005), ces communautés sont pour les immigrants un «réservoir de coutumes, de modes de vie et de valeurs potentiellement partagés au quotidien » (Pierre, 2005; 84).

Dans le cas des survivants et survivantes de la violence organisée, la fragilité identitaire et le besoin de réappropriation culturelle sont des soucis majeurs. Comme l'explique Rousseau (2000), la violence organisée est employée avec la visée de détruire l'identité ethnique d'un groupe. Cette proximité avec la communauté d'appartenance permet une reconstruction identitaire, elle est garante de reconnaissance et de construction de sens autour des traumatismes subis. Sans compter qu'elle est un moyen efficace d'agir contre la banalisation de l'histoire prémigratoire, un phénomène auquel sont souvent confrontées les victimes de la violence organisée dans le pays d'accueil (Rousseau, 2000).

Mais il ne faut pas prendre le risque de conclure que la seule présence d'un groupe d'appartenance est la clé pour une intégration efficace. S'il y a dans ces lieux une construction de sens autour du vécu de violence et des traumatismes subis, la participante 2 explique que les résultats ne sont pas que positifs, ils peuvent aussi être négatifs. Selon celle-ci, la communauté d'appartenance est un lieu de témoignage et d'échange avec ce qu'elle appelle des individus de confiance. Mais elle évite d'évoquer le passé et trouve déprimante l'évocation de celui-ci par les autres membres du groupe.

Eux aussi sont affectés et eux aussi ils ont le désespoir. C'est pour ça que je fais partie de la communauté et je participe à des activités. On peut dire je contribue. Mais je ne parle pas heu... je prends pas la parole. Je vais heu... faire des plats ou décorer mais pas parler parce que je ne veux pas décourager les autres avec du négatif. Et ça, ça arrive souvent tu entends des choses de désespoir et c'est pas bon. On peut déprimer.

Cette déclaration illustre l'idée que les survivantes de la violence organisée ne trouvent pas un support absolu dans l'appartenance à la communauté d'origine. Les parcours migratoires des membres de la communauté et leurs divers niveaux de détresse vont avoir un impact variable sur les autres membres du groupe. Comme l'explique Rousseau (2000), les individus identifiés comme

étant la communauté d'appartenance peuvent avoir un vécu similaire mais le concevoir d'une manière différente. Les divergences peuvent être une source d'isolement supplémentaire et peuvent aussi augmenter le niveau de fragilité de certains individus.

Il faut toutefois reconnaître que la communauté d'origine demeure une source de reconnaissance considérable sur un autre aspect, elle permet à ces femmes d'avoir l'opportunité de prendre parole. La quatrième participante raconte qu'elle a choisi de taire son parcours aux gens de son entourage et de ne se révéler qu'à sa communauté d'appartenance. Celle-ci explique que si elle s'est ouvert à son entourage dans le passé, le manque de validation qui en a découlé lui a fait choisir le silence dans le quotidien et le réconfort dans sa communauté d'appartenance.

Même si tu en parles à quelqu'un, après le temps va passer et on en parle plus. Même si toi tu vas pas mieux et tout, les gens peuvent pas être avec toi. Moi quand j'en ai parlé je n'ai pas vu de différence, alors maintenant je me tais. Même dans les commémorations on en parle une fois mais après c'est fini et tu restes toi avec tes problèmes. Même si tu vas chercher de l'aide, personne sait comment t'aider et aussi le temps a passé les gens vont dire bon, pense au futur. C'est pour ça que au moins tu as la communauté pour savoir ce que tu vis au quotidien sinon tu es perdue parce que tu vois que c'est ton problème et pas celui des autres et c'est comme si ce que tu as vécu n'a pas existé parce que c'est ton histoire à toi seulement.

Il faut par contre reconnaître que ses dires révèlent que le besoin de validation et de prise de parole n'est que partiellement comblé par la communauté d'appartenance. Dans le récit de la première participante est aussi mentionné ce désir de prise de parole. Lorsqu'il lui est demandé de décrire ce qu'elle considère comme une aide adéquate pour les survivantes de la violence organisée, celle-ci nomme la validation par autrui.

Je sais que ici, il y a quand même une communauté mais je sais qu'il y a quand même des gens qui sont à part ou...en...en marge. Je sais qu'ils trouvent ça difficile de s'ouvrir ou de parler. Concrètement je sais pas...mais si tu parles et que c'est dur de parler ou de dire j'ai besoin d'aide et que tu le fais, mais que personne t'aide ou tu sens que les gens s'en foutent de toi. Tu vas te sentir seule au monde et là c'est impossible de se sentir mieux ou d'avancer correctement. C'est un gros problème.

La sixième participante nomme ce même problème et indique que le manque de validation provoque un mal être important.

Si tu parles ou que tu veux parler mais que personne ne veut entendre, ça blesse. Tu fais semblant qu'il y a rien et c'est...j'ai peur que ce soit des cicatrices très béantes qu'on pense qui sont correctes mais les personnes finissent par tomber dans les découragements et les dépressions, des choses que je ne connais pas mais j'ai peur que les gens qui ne peuvent pas le vivre correctement soient prisonniers de ça.

La troisième répondante, quant à elle, raconte ne pas avoir été confrontée à ce manque de validation lorsqu'elle a choisi de révéler ce qu'elle a subi dans son pays d'origine. Elle explique que sa sœur, au départ, lui a conseillé de ne pas aborder son vécu dans son environnement direct, la mettant en garde contre l'impact de telles révélations.

Moi, j'en ai toujours parlé même à mes employeurs et même à tout le monde. D'abord parce que c'est pour ça que je me suis installée ici. Si c'était pas de ce qui s'est passé, je ne serais pas ici, je serais encore au pays. J'en parle aussi à l'église parce que je pense qu'on peut tous apprendre de ça et tous y trouver un peu de nous ou un peu de choses qu'on peut en retirer. Ma sœur m'avait demandé si j'allais en parler au travail et des fois elle me disait; "bon, gardes ça pour toi et c'est pas tout le monde qui va comprendre" ou alors elle disait "si les gens savent ce que tu as vécu ils vont penser que tu es en dépression et que tu vas pas être capable de bien performer au travail".

Celle-ci dit avoir fait le choix de se confier à son entourage et indique que les conséquences ont pour elle été positives, qu'elle a l'impression qu'elle contribue à une meilleure compréhension de ce qu'est son pays pour les gens qui l'entoure et qu'elle reçoit d'eux une solidarité et un bonheur partagés pour chacune de ses réussites personnelles.

Mais, moi je me dis que au contraire, ça montre que tout ce que j'ai vécu m'a donné le plus de force et je n'ai rien à cacher. Personne devrait vivre ce qu'on a vécu, on dirait que plus je le dis plus les gens me comprennent. Donc je sais que mon entourage me comprend et je sais qu'ils me soutiennent et c'est pour ça que pour chaque petite victoire pour la famille, j'ai l'impression que tout le monde est content pour nous tous.

Cette prise de parole et cette validation par autrui ont un impact positif sur son intégration en pays hôte et sur son quotidien, qu'elle dit composé de victoires. Mais son expérience se distingue de celle des autres participantes et selon Rousseau (2000), l'indifférence ou même la banalisation des torts subis fait partie des obstacles que vont connaître les survivants et les survivantes de la violence organisée dans le pays d'accueil.

Nancy Fraser explique que le manque de reconnaissance est un phénomène rattaché à un problème social plus large qui est le manque de justice sociale. Selon la théoricienne, les groupes minoritaires font face au manque de reconnaissance et à une série de difficultés d'intégration socio-économique qu'elle appelle le manque de redistribution. Ces deux notions sont, selon l'auteure, liées l'une à l'autre (Fraser, 2011).

Tendre vers la justice sociale en terme de redistribution implique qu'il faut procéder à une restructuration économique dans laquelle les ressources nécessaires au bien-être seraient accessibles à tous, tandis que tendre vers la

justice sociale en termes de reconnaissance implique qu'il faut valider les besoins de l'individu et valoriser sa différence. Par contre, Nancy Fraser ne fait pas la promotion d'une définition arrêtée du terme mais pointe les individus et les groupes comme des partis actifs dans la définition de ce que représentent pour eux la justice sociale et les actions à entreprendre pour atteindre celle-ci. C'est à partir de ces idées directrices que sera analysée la manière dont les survivantes de la violence organisée, qui sont à la fois confrontées au manque de reconnaissance et au manque de redistribution, conçoivent la justice sociale.

CHAPITRE V

DISCUSSION : L'EXPRESSION DU BESOIN DE JUSTICE SOCIALE

Le chapitre précédent a permis de découvrir les récits du parcours migratoire de six femmes d'origine africaine de la région de Montréal ayant subi la violence organisée dans le pays d'origine et d'explorer la manière dont s'exprime chez elles le besoin de justice sociale. Ces récits ont été présentés à travers divers thèmes tels que l'arrivée au Québec et l'accès aux ressources.

Dans ce nouveau chapitre, ces données seront mises en relation avec les concepts à l'étude, articulés avec la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser. Celle-ci développe l'idée que la justice sociale est bidimensionnelle. Les manifestations d'injustice sociale, selon l'auteure, opèrent sur le pôle de la redistribution et sur le pôle de la reconnaissance sociale, mais il revient aux individus de définir ce que signifie pour eux la justice sociale.

5.1 Redistribution par l'insertion socio-professionnelle

Pour Nancy Fraser, la redistribution est une restructuration économique qui a le potentiel de permettre que tous les groupes aient accès aux ressources dont ils ont besoin pour bénéficier d'une intégration sociale adéquate. La théoricienne rapporte que depuis toujours, «la structure économique engendre des modes d'exploitation et d'exclusion directement liés à l'appartenance de sexe» (Fraser, 1998; 15). Elle explique que plus récemment, avec les flux migratoires, l'appartenance ethnoculturelle ou religieuse de certaines femmes engendre de nouveaux modes d'exclusion sociale.

L'exclusion sociale et sa définition sont depuis longtemps sources d'ambiguïté dans les sciences sociales (Roy, 1995). Mais s'il n'y a pas de définition arrêtée du terme, le concept peut tout de même être compris comme un processus à travers lequel un individu qui ne cadre pas avec le modèle social dominant est mis à l'écart dans une société donnée et se voit refuser l'accès à l'ensemble des espaces de valorisation (Castel, 1995). Le manque de redistribution est alors un problème d'exclusion sociale, le résultat d'une société qui exclut certains groupes d'individus, ici les femmes appartenant à des groupes minoritaires (Fraser, 2011).

Les recherches consultées confirment cette idée et démontrent que le marché de l'emploi est un espace de valorisation sociale duquel les femmes appartenant à des groupes minoritaires sont tenues à l'écart. Dans les années 80, Paperman (1985 dans Chaïb, 2008) étudie les représentations sociales véhiculées dans le discours collectif en France à propos des femmes du tiers-monde qui immigreront vers l'Europe et de leur place sur le marché du travail. Son analyse la mène à conclure que le discours produit sur celles-ci leur attribue une série d'handicaps socioculturels qui les rendent incapables d'acquiescer une autonomie sociale et professionnelle. À cette époque, elles sont perçues comme précaires et inactives (Paperman 1985 dans Chaïb, 2008).

Mais ces représentations sociales subsistent au nouveau millénaire. Comme l'expliquent Drolet et Mohamoud (2010), sur le marché du travail, les employeurs disqualifient les femmes appartenant à des groupes minoritaires et leur attribuent les tâches nécessitant le moins d'habiletés. De plus, les données récoltées auprès de certaines participantes concordent avec la vision de Nancy Fraser qui fait le lien entre le manque de redistribution et l'exclusion sociale. Les propos de la sixième participante, par exemple, associent le difficile accès au marché de l'emploi à l'exclusion sociale subie dans le pays hôte. Mère au

foyer et ayant récemment donné naissance à son premier enfant, elle dit entrevoir pour l'avenir une société dans laquelle la différence culturelle ne sera pas garante d'exclusion.

Pour moi c'est dur d'élever un enfant quand tu n'es pas d'ici. Je veux plus d'enfants mais je sais que je vais les élever et prendre le temps de les préparer à ce qu'ils sachent que...ils sont différents, ils doivent des fois faire un effort supplémentaire parce qu'ils ont pas les mêmes opportunités et qu'ils seront des fois rejetés. Leur apprendre ça mais sans les décourager. Moi ce que je souhaite le plus c'est que...quand mes enfants vont être grands...qu'ils ne soient pas victimes de quoi que ce soit en lien avec leurs origines parce que les mentalités des gens vont être plus évoluées.

Cette exclusion du marché du travail ou manque d'accès aux moyens de production, comme le nomme Fraser (2011), est d'autant plus pénible pour les femmes qualifiées. Selon Chaïb (2008), elles sont les plus fragilisées lorsqu'elles font face à des désillusions professionnelles importantes. Elles perdent alors une grande partie de leurs marqueurs identitaires, confrontées à de nombreuses embûches lorsqu'elles tentent de pratiquer leur profession dans le pays d'accueil.

Le manque de redistributions, tel que conceptualisé par Nancy Fraser, est aussi pénible pour les survivantes de la violence organisée qui ont fui seules leur pays d'origine accompagnées de leurs enfants (Drolet et Mohamoud, 2010). C'est ce que rapporte la seconde participante, arrivée veuve dans la province avec ses enfants. Elle évoque les difficultés économiques qu'elle a connues, l'exclusion sociale qu'elle a anticipée pour ses enfants et le désir qu'elle a de voir l'État d'accueil devenir moins rigide et plus généreux envers les gens qui fuient leurs pays.

Ici, je pense que le mieux que le gouvernement peut faire, c'est aider les gens quand ils arrivent. Surtout aider les gens qui ont des enfants. Quand tu es responsable de toi, tu peux décider de couper sur un repas ou tu te dis bon, c'est pas si grave si je ne mange pas bien. Mais quand tu perds ton mari et que tu essaies de refaire ta vie ailleurs avec tes enfants, tu as besoin d'aide. Tu dois pouvoir les nourrir et qu'ils puissent aller à l'école alors quand tu peux pas faire ça, la vie c'est pas possible. Surtout quand tu es toute seule. Tu peux même pas faire le deuil des gens que tu as perdu si tu sais pas où vivre et si tu as rien à manger. On t'aide pas, on te donne rien et on dirait que tu quittes un endroit pour aller vers un autre qui ne veut pas de toi. Moi c'est pour mes enfants que je pleurais quand je suis arrivée. Je voulais qu'ils soient bien, pas que le pays les rejette.

Mais ce désir qu'exprime la participante pour une intégration sociale facilitée à l'arrivée en pays hôte ne cadre pas à la réalité des dernières années. Pour Pierre (2005), l'état actuel des politiques en matière d'immigration expose les femmes appartenant à des groupes minoritaires à «des situations d'inégalité, d'injustice et de précarité » (Pierre, 2005; 76) qui vont les contraindre dans leurs efforts d'intégration à la société québécoise.

Elle reprend les données de 2003 du Conseil des relations interculturelles qui rapporte que même lorsque des programmes d'action positive sont mis en place par l'État pour intégrer les femmes appartenant à des minorités dans des secteurs d'emploi prisés, tels que la fonction publique, ils se révèlent inefficaces parce que les organisations choisissent de les ignorer ou de les contourner en utilisant «des manœuvres de dissuasion et de découragement au niveau de l'embauche et aussi par du harcèlement racial lorsque la personne est en emploi » (Pierre, 2005; 87). La chercheuse pousse à l'élaboration de politiques publiques et de programmes sociaux efficaces qui prendraient en compte l'ensemble des facteurs de risque d'exclusion qui sont propres aux femmes immigrées appartenant à des groupes minoritaires.

Une recommandation qui vient en appui à l'idée que l'établissement dans un nouveau pays est prompt à l'échec si les politiques en matière d'immigration, les politiques d'accessibilité à l'emploi ou à l'éducation sont dissuasives (Segal, Mayadas et Elliot, 2006 dans Martinez, 2011). L'échec est partagé pour le pays d'accueil puisque les effets positifs de l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail ont été démontrés et les effets négatifs de la non-intégration de ceux-ci, tels que l'augmentation du chômage, ont aussi été rapportés dans les pays de l'Occident (Barudy, 1992).

5.1.1 Reconnaissance dans l'intégration sociale

Les constats précédents illustrent ce que Nancy Fraser décrit comme le caractère bidimensionnel de la notion de justice sociale. La rigidité des procédures d'immigration et les obstacles à l'intégration socio-économique sont à la fois un refus à ces femmes d'avoir accès aux moyens de production dans le pays hôte, mais aussi un refus de valider leur besoin de refuge.

Pour Rousseau (2000), l'entrée au pays est ardue pour ce groupe qui fait face à l'exclusion sociale et à des politiques discriminatoires. Celle-ci démontre que le Canada, durant les dernières années, a par exemple augmenté les critères de détention des demandeurs d'asile et limité l'accès à l'aide juridique pour les individus qui se disent en proie à la violence dans leur pays d'origine. Certaines répondantes ont rapporté qu'il a été ardu pour elles de s'installer au pays. Questionnées sur le type d'accueil qui leur aurait été bénéfique, celles-ci parlent surtout d'une aide à l'intégration qui soit plus empathique, d'un accueil plus souple et plus humain. La quatrième participante, par exemple, explique que l'exclusion et le manque d'ouverture sont des problèmes que sa famille et elle-même ont connu à leur arrivée dans la province.

Ici tu peux refaire ta vie mais différemment. Si on veut aider les victimes ici, je pense qu'il faut juste être plus humain...plus les aider à s'intégrer ou se sentir plus acceptées. Parce que si tu arrives et que tu arrives pas à trouver ta place et que personne te donne ta chance, c'est là que tu vas commencer à déprimer et à penser à toutes les mauvaises choses qui sont arrivées.

Certaines des participantes, qui expriment le besoin de justice sociale à travers les embûches qu'elles ont rencontrées à l'arrivée dans le pays hôte, conçoivent une justice sociale dans laquelle l'entrée au pays est moins rigide, plus accueillante et le pays hôte plus inclusif dans l'univers socio-économique. Rousseau (2000) explique que l'exclusion sociale envers les réfugiés et demandeurs d'asile est exercée dès l'arrivée dans le pays hôte. Elle rapporte que les victimes de la violence organisée sont quelques fois traitées comme des criminels aux yeux des institutions d'accueil et que le conflit à l'origine de leur demande d'asile est banalisé. L'exclusion sociale envers les individus qui quittent leur territoire pour fuir la violence est aussi nommée par la troisième participante. Elle rapporte qu'elle l'a non seulement subie à l'arrivée au Québec, mais aussi lorsqu'elle a fui son pays d'origine, puis trouvé refuge dans un pays voisin en Afrique de l'Est.

Si ton propre pays te rejette tu sais que les autres ne vont pas bien t'accueillir. Aucun autre va t'accueillir comme chez toi. Quand on est arrivé au (...pays de l'Afrique de l'Est...) on n'était pas les bienvenus. Juste dans la rue, ou aller au marché, les gens vont te faire savoir que tu es différente. Là-bas c'est....comment dire...c'est blessant mais je savais qu'on n'allait pas rester, mais arriver ici et t'installer ici pour longtemps, alors que tu vois que le pays t'a mal accueillie...tu t'inquiètes pour ton avenir et celui de tes enfants.

Si l'enracinement sur un nouveau territoire est ardu pour tous les nouveaux arrivants, elle revêt une difficulté supplémentaire pour les victimes de la

violence organisée qui transportent des traumatismes qui ne sont pas négligeables (Martinez, 2011). La difficulté à s'établir dans le nouveau pays va perpétuer le sentiment d'exclusion et d'isolement qui ont pris racine dans le pays d'origine à cause de conflits ethniques, politiques ou religieux (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young, 2005).

Pour Rousseau (2000), cette exclusion sociale ainsi que les divers obstacles institutionnels vont vraisemblablement fragiliser les survivantes de la violence organisée. Selon elle commence alors un processus de pathologisation dans lequel les institutions tentent d'attribuer diverses maladies mentales à ces individus alors que la détresse perceptible chez ceux-ci est une réponse cohérente à la violence et à la discrimination.

Axel Honneth développe une réflexion similaire, indiquant que les pathologies sociales naissent d'un mépris de l'Autre, d'une exclusion sociale dans laquelle la justice ou la solidarité est refusée à certains individus. Ces pathologies sociales sont pour l'auteur «des relations ou des évolutions sociales qui portent atteinte, pour nous tous, aux conditions de réalisation de soi» (Honneth, 2008; 159). Offrir aux victimes de la violence organisée des conditions d'entrée au pays qui soient justes et accueillantes, en validant la souffrance vécue et en leur offrant des conditions d'accès aux moyens de production, c'est à la fois renforcer le système économique du pays d'accueil et diminuer le risque qu'augmente le niveau de détresse auquel sont confrontés ces individus.

5.2 Conditions d'accès aux services d'aide

Pour les participantes, le besoin de justice sociale s'exprime aussi à travers les récits qu'elles offrent à propos des services d'aide qui les entourent. Les

résultats présentés démontrent que sur les six femmes à l'étude, face aux divers obstacles d'intégration socio-économique qui se sont présentés à elles, seulement deux d'entre elles se sont tournées vers les services d'aide offerts par la communauté. La cinquième participante, par exemple, a dit qu'elle perçoit les revers dans son parcours migratoire comme des événements temporaires et dit se considérer comme une personne positive qui n'a pas besoin d'aide.

Non parce que je suis une personne qui est positive heu...beaucoup. Parce que je sais que les difficultés c'est toujours temporaire et c'est pas pour toujours. Tu rencontres un problème, il faut laisser un peu de temps passer et après prendre la bonne décision.

Plus tard dans l'entretien, elle ajoute même que les services d'aide sont pour les gens dans le besoin et qu'elle ne se considère pas comme une personne dans le besoin.

Pour moi c'est sûr que oui j'ai eu des problèmes, mais j'ai toujours réussi à aller mieux. Même maintenant avec mes deux fils que j'ai eus ici, ils sont jeunes et je me suis séparée. Maintenant, c'est difficile, mais je ne suis pas une personne qui est dans le besoin.

D'autres recherches sur les femmes provenant d'Afrique qui ont été exposées à la violence organisée révèlent ce désir qu'ont celles-ci de ne pas être associées à la passivité ou à la victimisation. Martinez (2011), par exemple, explore le parcours de vie de deux femmes d'origine rwandaise installées à Montréal qui ont été exposée à la violence organisée. Elle explique que les représentations sociales associent ces femmes à des victimes et soutient que les médias alimentent cette victimisation face au regard d'un public désensibilisé et impuissant. Elle découvre pourtant, chez celles-ci, le désir d'être approchées comme des actrices sociales engagées et note qu'elles ont un haut niveau d'initiative à travers l'étude de diverses actions qu'elles entreprennent pour

améliorer leurs conditions de vie. Il est pertinent de réviser la nomenclature, selon l'auteure, et de désigner ces femmes non plus comme des victimes mais comme des survivantes de la violence organisée.

Si le potentiel qu'ont ces femmes de reprendre le contrôle sur leur vie n'est pas à remettre en question, il est important de ne pas négliger les difficultés qui s'imposent à elles à l'arrivée dans le pays d'accueil et l'impact que ces difficultés peuvent avoir sur celles-ci. Tel qu'expliqué plus haut, elles expriment le besoin de justice sociale à travers les récits sur l'arrivée au Québec et les embûches qu'elles ont rencontrées.

Comme le confirment Diallo et Lafrenière (2007), les femmes qui fuient leur pays pour s'installer au Canada sont confrontées à la précarité économique et éprouvent de la difficulté à assurer leur survie matérielle à cause d'une intégration socio-économique marquée d'embûches. Dans le cadre d'une recherche publiée en 2005, Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young effectuent des entretiens avec des femmes provenant d'Afrique centrale qui ont été exposées à la violence organisée et qui ont trouvé refuge dans les métropoles de l'Ontario. Elles parlent de la fragilité qu'engendrent l'exclusion sociale et la précarité. Une fragilité confirmée par Rousseau (2000) lorsqu'elle explique que les victimes de la violence organisée arrivent dans le pays hôte avec une détresse qui va être exacerbée par une intégration socio-économique marquée d'embûches. Ce manque de justice sociale et la fragilité qui l'accompagne font en sorte que ces femmes, malgré un mode de vie pro-actif et un désir d'autonomie, se retrouvent confrontées au besoin d'aide et de support (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young, 2005).

Certaines femmes interviewées, même si elles parlent de confronter l'adversité, affirment avoir eu besoin de support à divers moments. Elles racontent avoir

trouvé ce support non pas dans les services d'aide disponibles dans la municipalité, mais auprès de trois ressources de proximité, soit la famille, la communauté d'appartenance et l'Église.

De nombreux théoriciens ont confirmé cette tendance qu'ont les femmes des minorités culturelles à se confiner dans la cellule familiale pour trouver aide et support (Lavoie *et al*, 2007). Mais selon certains chercheurs, il ne faut pas voir dans cette réalité qu'une valorisation de la solidarité familiale. Il faut aller au-delà des explications culturalistes du phénomène parce que le réductionnisme de cette approche empêche l'exploration des raisons profondes du cantonnement de ces femmes dans la cellule familiale, dont le manque de familiarité avec de telles démarches ou le manque de maîtrise de la langue du pays d'accueil (Lavoie *et al*, 2007). Rousseau (2000), par exemple, développe l'idée que les structures d'accueil sont discriminatoires, qu'elles vont accroître le sentiment de méfiance que ressentent les victimes de la violence organisée et les contraignent à s'isoler. Quelques-unes des répondantes soutiennent aussi dans leur récit, tel qu'exposé dans le chapitre précédent, que la famille est perçue comme un lieu de confiance et de support. Mais si la famille peut, par exemple, apporter une aide financière, une présence ou un lieu d'hébergement, le support qu'elle peut offrir est limité (Lavoie *et al*, 2007).

Certains obstacles auxquels sont confrontées les survivantes de la violence organisée dépassent le pouvoir d'aide de la famille. La détresse psychologique et les deuils que vivent ces femmes, pour ne nommer que ces difficultés, vont pousser celles-ci à devoir se tourner vers d'autres ressources d'aide. Face à la détresse, les individus qui ont subi la violence doivent évoquer le vécu de violence pour construire un sens autour du trauma. Comme l'explique Cécile Rousseau, «la violence organisée est d'abord et avant tout un traumatisme de non-sens, c'est-à-dire qu'elle provoque un sentiment d'absurdité et désorganise

la cohérence de l'univers personnel» (Rousseau, 2000; 191). Leaman et Gee (2012) confirment cette idée et soutiennent que cette violence est employée avec la visée de détruire l'identité ethnique, briser les liens sociaux et démolir les croyances profondes d'un groupe.

Les récits récoltés indiquent que face au deuil et à la détresse, certaines femmes, dont la cinquième participante, vont se tourner vers la communauté d'origine installée dans le pays hôte ou vers l'Église pour construire un sens autour de leur expérience. Les répondantes indiquent que ces ressources sont un lieu de construction de sens ou un lieu d'appartenance. Mais il faut reprendre les écrits de Rousseau (2000) qui soutient que les traumatismes engendrés par les violences extrêmes et la torture doivent être pris en charge par des ressources adaptées et qu'un travail d'aide inadéquat ou insuffisant va engendrer une détresse plus grande et peut même créer de nouveaux traumatismes. Il importe ici de rappeler les données récoltées auprès de la seconde participante, qui explique que fréquenter la communauté d'origine peut quelques fois créer une déprime chez elle, notamment lorsque les autres membres de la communauté parlent des violences subies.

Je vais aller faire...des plats ou décorer mais pas parler parce que je veux pas décourager les autres avec du négatif. Et ça, ça arrive souvent tu entends des choses de désespoir et c'est pas bon. On peut déprimer.

Bien que la communauté d'appartenance ait un impact positif sur le migrant à plusieurs niveaux, elle est rarement outillée pour soutenir ces femmes sur les questions plus profondes et délicates. Sans compter que ces communautés opèrent avec peu de ressources et offrent un support limité (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young 2005). De la même façon, bien que la foi et la spiritualité peuvent apaiser les individus qui ont vécu des traumatismes, comme

le soutiennent Diallo et Lafrenière (2007), ces deux éléments à eux seuls ne peuvent pas être nommés comme des facteurs de rétablissement (Leaman et Gee, 2012).

À la lumière de ces informations, il est possible de conclure que les ressources d'aide et de support vers lesquelles se tournent les répondantes, soit la famille, l'Église et la communauté d'appartenance, ne sont pas suffisantes. Des conclusions similaires sont tirées par Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young (2005) qui soutiennent que les survivantes de la violence organisée ont vécu dans leurs pays d'origine d'importants traumatismes et que devant la lourdeur de ces traumas, des services d'aide plus efficaces doivent leur être accessibles.

Dans la recherche qu'elles mènent auprès de femmes de l'Afrique Centrale installées en Ontario qui ont subi la violence organisée dans le pays d'origine, elles notent que celles-ci vont se tourner vers les services d'aide dans la municipalité, mais seulement dans «des circonstances extrêmes, lorsqu'elles sont vraiment au pied du mur» (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young, 2005; 181). Si elles attendent si longtemps avant de le faire, c'est, selon ces chercheuses, parce qu'elles

ne sont pas accoutumées à ce genre de services, elles ne savent pas qu'ils existent ou ne souhaitent pas les utiliser; elles ne sont pas prêtes à parler ou l'ont déjà fait et se sont senties jugées, elles ont senti que la personne à qui elles s'adressaient n'était pas prête à recevoir leurs propos (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young, 2005; 181).

Si les survivantes de la violence organisée, par manque de familiarité ou par méfiance, ne se tournent pas vers les services d'aide offerts dans la communauté, elles reconnaissent l'importance de l'accessibilité de ressources

spécialisées. La sixième répondante, questionnée sur le type d'aide, qui, dans l'idéal, devrait être accessible aux survivantes de la violence organisée installées dans la métropole, répond ceci:

Ici je trouve que...je pense que les rescapés qui ont beaucoup perdu et surtout les membres de leurs familles et qui sont seuls ici il faut qu'ils puissent avoir vraiment de l'aide. Qu'ils puissent avoir un endroit dans lequel s'exprimer et parler et surtout être aidés parce qu'il y a des gens qui sont marqués....parce tout ce qui s'est passé...c'est pas tout le monde qui a la même mentalité et c'est pas tout le monde qui a la même expérience et c'est pas tout le monde qui sait comment s'exprimer et comment avoir de l'aide d'abord et comment se diriger à la bonne place. Il faut au moins de l'aide, aide psychiatrique ou peu importe.

La première participante mentionne à quelques reprises s'impliquer dans sa communauté d'origine et rapporte elle aussi que l'accessibilité de services d'aide plus spécialisés pourrait être bénéfique à certains rescapés.

Il y a les vigiles et les commémorations...heu...on fait aussi d'autres événements dans l'année. Des activités, des choses comme ça. Mais c'est pas là que tu vas pour guérir les choses profondes du passé. Ça, ça manque, ça manque parce qu'il y en a des gens qui en ont vraiment besoin même après des années et des années.

5.2.1 Manque de reconnaissance dans les réponses sociales

Étudier les réponses sociales à ce phénomène, c'est se rendre compte que de telles structures d'aide sont quasi inexistantes (Lacroix et Sabbah, 2011). En fait, une fois l'arrivée dans le pays hôte complétée, les survivantes de la violence organisée sont laissées à elles-mêmes ou alors dirigées vers des ressources qui ne sont pas adaptées, dont des services d'aide pour immigrants,

pour victimes de violence conjugale ou pour personnes en difficulté (Diallo et Lafrenière, 2007).

De plus, le développement de ressources d'aide spécialisées pour venir en aide à ce groupe n'est pas toujours encouragé par le pays hôte. Le RIVO, *le Réseau d'Intervention auprès des personnes ayant subi la Violence Organisée*, est installé d'office à Montréal depuis quelques années. La ressource met à la disposition des individus qui ont été exposés à la violence organisée un réseau de professionnels qui détiennent une expertise sur le phénomène. Mais en 2013, à cause des coupures budgétaires importantes, ce réseau a été contraint de limiter l'accès à certains services à un grand nombre d'individus (RIVO, 2014).

Ce manque de services d'aide dans le pays hôte est nommé par les répondantes et décrié par plusieurs théoriciens (Diallo et Lafrenière, 2007; Lacroix et Sabbah, 2011; Martinez, 2011). Ceux-ci soutiennent que la réalité sociale de ces femmes demeure méconnue, tout autant que la violence qu'elles ont subie et le contexte politique dans lequel elles l'ont subie.

Le besoin de justice sociale chez les survivantes de la violence organisée s'exprime aussi, comme il est possible de le constater, à travers la demande pour des services d'aide adéquats dans la métropole. Des répondantes l'ont illustré dans leur récit, elles parlent avec fierté d'obstacles qu'elles ont surmonté, elles ont construit des familles ou alors ont élevé des enfants qui représentent pour elles une réussite. La troisième répondante, par exemple, présente les acquis socio-professionnels de ses enfants à quelques reprises dans son récit et explique qu'ils sont le résultat de conditions de réussite qu'elle a bricolées malgré les difficultés auxquelles elle a été confrontée. Mais concevoir ces femmes comme des survivantes ne doit pas signifier que leurs besoins sont

inexistants ou alors qu'il est sans risque de leur refuser le droit à des services d'aide adéquats.

Dans une étude sur les femmes africaines victimes de conflits armés ayant immigré au Canada, des chercheuses expliquent les conséquences directes de l'exposition à la violence organisée sur le quotidien de ces femmes et décrivent comment «elles se perdent dans les mesures administratives, elles oublient des rendez-vous, certaines éprouvent des difficultés d'apprentissage puisqu'elles ne peuvent se concentrer» (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young, 2005; 180). Conséquemment, pour ces femmes, «le choc culturel, commun à l'ensemble des nouveaux arrivants au Canada, est exacerbé» (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young, 2005; 180). Ce choc culturel et cette détresse ne vont qu'augmenter devant la non-reconnaissance ou la banalisation du besoin de support (Rousseau, 2000). Une fois encore, il est possible de conclure que le manque de redistribution, ce n'est pas que le manque d'accès aux moyens de production, mais aussi le manque d'accès à des ressources d'aide et de soutien.

Dans une étude menée à la fin des années 90 sur les besoins rencontrés par les victimes de la violence organisée qui se réfugient dans la métropole, Cécile Rousseau nomme l'urgence de travailler à humaniser les conditions d'accueil de ces individus et l'importance de prendre en compte leur détresse. Elle recommande au milieu de la recherche de

continuer à sensibiliser les institutions de santé et d'éducation à la spécificité des familles réfugiées en processus de réunification familiale et de développer des liens de collaboration ; de jouer un rôle déterminant au niveau de l'opinion publique en soulignant la contribution positive des réfugiés à la société d'accueil (Rousseau, 1999; 115).

5.3 Justice sociale et impunité

Les récits offerts par les répondantes révèlent en plus que le besoin de justice sociale s'exprime à travers ce qu'elles racontent sur l'impunité qui sévit dans le pays d'origine. Certaines ont évoqué être préoccupées par les rescapés qui sont demeurés sur le territoire, en Afrique de l'Est, vivant dans un climat d'insécurité, d'incertitude et d'impunité. La première participante, pour ne mentionner qu'elle, dit avoir choisi de ne pas retourner dans son pays d'origine pour ces raisons et mentionne aussi son inquiétude pour les individus qui sont demeurés sur le territoire.

Pour ça, moi, je ne veux pas retourner parce que si tu marches tu...tu rencontres des criminels. Comment c'est possible de vivre pour les rescapés dans ces conditions sans devenir anormal ? C'est...impossible, c'est impossible. Mais pour ici c'est différent parce qu'il y a la sécurité et ça fait une différence. Mais c'est quand même une difficulté et il y a des gens qui ont des deuils.

La cinquième participante, qui a vécu plusieurs années en Europe avant de s'installer au Québec, raconte que cette impunité est préoccupante pour la diaspora européenne, tout comme pour la diaspora canadienne. Elle raconte que bien que la volonté soit grande d'entreprendre des actions contre l'impunité à partir de l'extérieur du pays d'origine, le manque de moyens peut faire obstacle à l'action.

Tout le monde, même là-bas, c'est la même chose. On pense à la famille, on pense aux amis et c'est difficile. Nous, on est loin alors c'est sûr que le danger est pas le même. Les petites actions c'est un pas, mais c'est pas assez, il faut des contacts tu vois, il faut des moyens. Il faut beaucoup pour des vraies actions politiques sinon les victimes sont lésées, il y a pas de sécurité. Tu as en tête que ces gens peuvent attaquer à tout moment.

La reconnaissance formelle des torts subis est parmi les principales préoccupations des victimes de la violence organisée, qu'elles soient membres d'une diaspora ou qu'elles demeurent dans le pays d'origine (Callamard, 1999). L'urgence de travailler à enrayer l'impunité est plus préoccupante chez les individus demeurés dans le pays d'origine à cause de la notion de danger. Toutefois, la communauté internationale néglige cette réalité. Elle crée, par exemple, des commissions d'enquêtes visant la pénalisation des crimes contre l'humanité sans que des résultats probants ne soient observés (Martinez, 2011). La non-reconnaissance des torts subis est une forme d'oppression supplémentaire selon Rousseau (2000), ajoutant à la détresse des victimes alors que la reconnaissance pénale a l'avantage d'être un facteur important de rétablissement. Si les instances nationales et internationales déçoivent par leur inaction, la diaspora peut être une force de lutte contre l'impunité, tel que mentionné par la cinquième participante.

Pour que cette force de lutte soit reconnue, il faut au préalable augmenter la force d'agir de chaque survivante de la violence organisée. À nouveau s'illustre le caractère bidimensionnel de la justice sociale. La redistribution, c'est offrir à ces survivantes les ressources pour se renforcer elles-mêmes, pour renforcer leur communauté et pour nourrir leur aspiration à la reconnaissance des torts subis. Des services d'aide adéquats et un accès aux moyens de production qui, ultimement, vont permettre à ces femmes de développer un réseau social plus large, qui dépasse le simple réseau de proximité. En effet, un des éléments qui augmente considérablement la capacité d'agir des survivantes de la violence organisée est l'élargissement des réseaux que celles-ci peuvent mobiliser, leur permettant ainsi d'entreprendre des actions sociales de manière plus vigoureuse (Bettelheim, 1979; Berger, 1995 dans Martinez, 2011).

5.4 Conclusion

Au final, il est possible de conclure que si les représentations sociales dépeignent les survivantes de la violence organisée comme des victimes, l'étude de leur récit révèle qu'elles ont des forces et sont plutôt, comme d'autres auteurs l'ont soutenu, des actrices sociales qui entament des actions sociales pour améliorer leurs conditions de vie (Martinez, 2011). Elles s'impliquent dans leur communauté d'appartenance, elles maintiennent des liens solides avec les membres de leurs familles et certaines s'impliquent dans la lutte contre l'impunité qui sévit dans leur pays d'origine.

Par contre, il importe de le rappeler, désigner ces femmes comme des survivantes ne signifie pas qu'elles n'ont pas été fragilisées par l'exposition à la violence organisée et qu'elles ne sont pas confrontées à des obstacles dans le pays hôte (Plante, Bassole, Hamboyan, Kérisit et Young, 2005). Si, pour Nancy Fraser, la justice sociale s'articule autour de la reconnaissance et de la redistribution, les données récoltées à propos de la manière dont s'exprime chez ces femmes le besoin de justice sociale ont révélé que certaines d'entre elles ont été confrontées au manque de reconnaissance et au manque de redistribution dans le pays hôte. La quatrième participante, pour ne nommer qu'elle, rapporte avoir été confrontée à l'exclusion sociale une fois arrivée dans la province. D'autres ont raconté avoir été victimes de discrimination dans leurs démarches d'intégration à la société d'accueil. La sixième répondante soutient que si l'entrée en pays hôte était moins rigide, le processus d'intégration des femmes ayant un parcours migratoire similaire au sien serait facilité. Rousseau (2000) arrive à des conclusions semblables et ajoute que les obstacles à l'intégration qu'impose la société d'accueil aux individus qui survivent à la violence organisée et la banalisation de leurs difficultés ont pour conséquence une fragilisation de leur état.

Faire fi de ce type de données, c'est non seulement contribuer à pathologiser la détresse que peuvent connaître ces femmes, mais c'est aussi individualiser et dépolitiser les problèmes sociaux que sont la violence organisée et les obstacles à l'immigration auxquels peuvent être confrontées les victimes de cette violence (Rousseau, 2000).

La violence organisée, à la lumière de ces informations, doit être approchée comme un problème social. Langlois (1994 dans Dorvil et Mayer, 2001) explique qu'un problème social est un processus et un construit social à partir duquel les individus élaborent des revendications dans l'espérance et dans l'attente de changements sociaux. À ce problème social doivent être trouvées des réponses sociales, pour ne pas tomber dans la pathologisation des victimes de la violence organisée (Rousseau, 2000).

Mais le champ d'étude qu'est le travail social peine à introduire des réponses sociales adéquates au phénomène à l'étude (Diallo et Lafrenière, 2007). À la lumière de ces résultats, il est pertinent de penser que cette discipline gagne à développer des connaissances théoriques et empiriques sur la violence organisée. D'abord parce que l'un de ses mandats est de soutenir les individus en processus d'intégration sociale, ensuite parce que la discipline est des mieux positionnées pour étudier un tel phénomène social. C'est un champ de pratique qui se démarque par la place qu'il accorde à l'interaction entre l'acteur social et son environnement. Le travail social se démarque aussi parce qu'il aspire à déconstruire l'origine des problèmes sociaux afin de pouvoir travailler à entamer les changements sociaux nécessaires à l'enrayement de ces problèmes (Dorvil et Mayer, 2001).

La prise en charge de ce phénomène doit par contre faire écho à d'autres instances, au niveau national et international. Il faut entre autres que les instances gouvernementales puissent travailler à redéfinir les conditions d'accueil des victimes de cette violence puis il faut soutenir les initiatives sociales qui visent à venir en aide aux survivants et survivantes de la violence organisée.

Au niveau international, des actions doivent aussi être entreprises. Certaines répondantes ont dit être préoccupées par le climat d'impunité qui règne dans le pays d'origine et affirment que des membres de la famille éloignée refusent de dénoncer les violences subies, par crainte de représailles (Callamard, 1999). Martinez (2011) rapporte que différentes commissions d'enquête sont mises de l'avant pour enrayer l'impunité dans les pays décimés par le phénomène sans par contre que des résultats conclusifs n'aient été observés.

Il n'y a pas que les réponses sociales qui doivent être améliorées. Le travail de définition de la notion de violence organisée reste aussi à parfaire. Il faudra, dans les années à venir, travailler à développer les théories pour expliquer cette forme de violence lorsqu'elle est dirigée contre les femmes et alimenter ces connaissances à partir de l'expérience des femmes qui l'ont subie (Callamard, 1999). À l'heure actuelle, la communauté scientifique, tout autant que les organisations qui œuvrent auprès des survivants et survivantes de la violence organisée, utilisent une définition du phénomène qui est identique pour les victimes de sexe masculin et pour les victimes de sexe féminin (Callamard, 1999). Toutefois, les études démontrent que sur les territoires sur lesquels s'observe ce type de violence, les agressions subies par les femmes se démarquent par leur brutalité, sans compter que des sévices sexuels leur sont infligés de manière systématique (Sideris, 2003).

CONCLUSION

La démarche de recherche exploratoire développée pour ce mémoire a permis d'étudier la manière dont s'exprime le besoin de justice sociale chez les femmes d'origine africaine installées à Montréal qui ont subi la violence organisée dans leur pays d'origine.

Le premier chapitre a été l'occasion de définir la violence organisée et d'exposer ses conséquences sur les femmes qui ont fui leur pays d'origine. La littérature consultée indique que les femmes exposées cette forme de violence peuvent développer une détresse importante et que celle-ci peut être exacerbée par les difficultés d'intégration socio-économique auxquelles elles risquent d'être confrontées en contexte d'immigration.

Les quelques recherches menées au Canada confirment que certaines survivantes de la violence organisée installées en pays hôte portent une détresse à la suite de l'exposition à cette violence, que cette détresse peut augmenter à cause du manque de reconnaissance et du manque de redistribution auxquels elles risquent de faire face sur leur nouveau territoire.

Cette revue de littérature a justifié l'utilisation de la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser dans l'étude de la manière dont s'exprime le besoin de justice sociale chez les six participantes interviewées. C'est une théorie qui stipule que la justice sociale est à la fois une question de reconnaissance et de redistribution. Dans le cadre théorique développé par Nancy Fraser, il est aussi indiqué qu'il revient aux individus de définir eux-mêmes ce qu'est une justice sociale adéquate.

Afin de répondre à la question de recherche mise de l'avant, les six récits récoltés ont été soumis à une analyse thématique puis ont été étudiés à travers la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser. L'analyse des résultats a permis de découvrir que pour certaines femmes, dont la cinquième participante, le besoin de justice sociale s'exprime à travers l'opposition au climat d'impunité qui sévit dans le pays d'origine. Pour d'autres, comme la première répondante, l'atteinte de la justice sociale implique un accueil plus solidaire pour les victimes de la violence organisée qui s'installent au Québec. La sixième participante, quant à elle, révèle que pour atteindre la justice sociale, il faut donner la parole aux survivantes de la violence organisée et leur donner accès à des services d'aide adéquats.

Une vue d'ensemble du projet de recherche serait par contre incomplète sans une dernière réflexion sur la méthodologie de recherche et sur la manière dont certaines considérations éthiques ont orienté la rédaction de ce mémoire. Il est important de rappeler que dans le devis de recherche initial, l'anonymat et la confidentialité des participantes étaient préservés mais la communauté d'appartenance de ces femmes, leur pays d'origine ainsi que le conflit politique qui a mené à l'éclatement de la violence organisée sur leur territoire étaient nommés. Par contre, comme énoncé dans la première partie du mémoire, le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains a déterminé que les protocoles d'anonymat et de diffusion devaient être plus étanches afin de contrer tout risque pouvant consister en représailles exercées par l'une ou l'autre des tendances politiques qui tiraillent le pays d'origine de ces femmes et qui semblent avoir des prolongements jusqu'à Montréal.

Les mesures éthiques supplémentaires qui ont été prises afin que l'approbation du comité soit reçue ont toutes été respectées dans la construction du projet de

recherche. Elles ont par contre eu un impact sur la manière dont ont été présentées les participantes, sur la manière dont ont été analysées les données récoltées et sur la manière dont a été abordée la notion de violence organisée.

La violence organisée est un processus complexe qui ne prend son sens que dans le contexte géographique, politique et social dans lequel il s'inscrit (Callamard, 1999). Comprendre les raisons pour lesquelles ce phénomène s'observe sur un territoire plutôt que sur un autre et à quel moment, c'est se donner des outils de taille pour analyser et comprendre de manière plus juste ce phénomène. Étant donné qu'il n'a pas été possible de nommer le pays d'origine des participantes et le conflit politique qui a mené à l'éclatement de cette violence sur leur territoire, il faut reconnaître que la violence organisée a été définie dans sa globalité mais pas dans sa spécificité.

Ces mesures éthiques ont aussi eu un impact sur la présentation des données récoltées et sur l'analyse de celles-ci. Dans le projet de recherche, l'intérêt premier était d'étudier, à travers les récits du parcours migratoire et du quotidien des participantes, les conditions d'accès à la redistribution ainsi qu'à la reconnaissance sociale. Les sections précédentes ont démontré que cet objectif a été atteint. Toutefois, il aurait été intéressant de pouvoir révéler toutes les données récoltées afin de mieux illustrer les obstacles auxquels ces femmes sont confrontées en contexte d'immigration. Il aurait par exemple été intéressant de nommer les emplois occupés par les participantes pour comparer leur statut socio-économique dans le pays hôte à celui qui a précédé l'éclatement des violences dans leur pays d'origine. Les études sur les femmes immigrantes qui appartiennent à des groupes minoritaires démontrent qu'il est fréquent que l'exclusion sociale subie dans le pays hôte soit illustrée à travers leur difficile accès au marché de l'emploi, ces femmes étant disqualifiées et désillusionnées au niveau professionnel (Chaïb, 2008). Mais les mesures

éthiques supplémentaires imposées prévoyaient que les données secondaires, telles que le titre d'emploi, ne devaient pas être révélées dans le travail de recherche.

Un des sous-objectifs de l'étude était de promouvoir l'idée qu'il faut dépasser les représentations sociales qui entourent ces femmes et démontrer qu'elles sont des actrices sociales qui entreprennent diverses actions pour se reconstruire et reprendre le contrôle sur leurs vies (Martinez, 2011). Pour cette raison, le terme survivante, plutôt que le terme victime, a été choisi pour les qualifier tout au long du mémoire. Les données récoltées ont permis de démontrer que ces femmes ont réussi de diverses façons à dépasser les difficultés rencontrées à l'arrivée et à améliorer leurs conditions de vie.

Certaines des répondantes ont même raconté être engagées dans la lutte contre l'impunité qui sévit dans le pays d'origine. Elles ont révélé être préoccupées par le climat d'injustice, de silence et de peur qui s'observe sur le territoire qu'elles ont fui. La cinquième participante, il importe de le rappeler, explique que la communauté d'appartenance installée dans la métropole effectue de modestes actions, même à distance, pour contrer cette impunité. Toutefois, le respect des exigences éthiques n'a pas pu permettre de détailler ces actions. De plus, en imposant de mettre sous silence certains éléments des récits, le silence que ces femmes désirent briser dans le pays hôte, tout comme dans le pays d'origine, est maintenu. Il y a alors une contradiction importante entre le cadre de recherche qui parle d'elles comme de survivantes qui prennent le contrôle sur leur vie et le refus de leur reconnaître la capacité de consentir de manière volontaire aux informations qui peuvent être révélées ou non à leur sujet.

Ces mesures ont possiblement été une source de confusion pour les participantes elles-mêmes. Comme Rousseau (2000) l'explique, les interactions

avec les survivants et survivantes de la violence organisée sont plus souples dans une relation marquée par la solidarité et la confiance puisque l'exposition à la violence organisée ainsi que les difficultés associées à l'intégration dans le pays hôte provoquent le développement d'un sentiment de méfiance chez ces individus. La quête de justice sociale qui sous-tend la démarche de recherche a été nommée aux participantes. Mais cette information a pu leur paraître contradictoire avec la décision de mettre sous silence certains éléments de leurs récits.

Pour Callamard (1999), le silence fait partie des mécanismes de maintien de la violence organisée, il est une forme d'oppression supplémentaire qui contraint les victimes à la peur. De plus, l'importance de briser le silence est confirmée par le fait que le dialogue autour de l'expérience de vie des individus qui ont été exposés à la violence organisée est une action qui construit le sens et qui organise l'information dans l'éventualité, ultimement, de développer un pouvoir d'agir (Rousseau, 2000).

Dans les recherches futures, il faudra que le domaine d'étude qu'est le travail social, en concordance avec son aspiration à déconstruire l'origine des problèmes sociaux (Dorvil et Mayer, 2001), soutienne le développement des connaissances sur la violence organisée et sur les actrices sociales qui l'ont subie. La troisième répondante, dans son récit, évoque les bienfaits du partage de son parcours de vie avec les individus qui l'entoure et soutient que la démarche lui a permis de développer de nouvelles solidarités. La cinquième participante, activement engagée dans la lutte contre l'impunité qui sévit dans son pays d'origine, suggère l'idée de briser le silence autour des violences subies afin de contribuer à renforcer le pouvoir contestataire de tous les individus qui ont survécu à cette violence. Martinez (2011) émet des constats similaires et soutient que donner une voix aux survivantes de la violence

organisée, c'est nourrir leur pouvoir d'agir et renforcer leur militantisme pour l'atteinte de la justice sociale.

Ce mémoire a été rédigé afin de contribuer au développement des connaissances accessibles à propos de la violence organisée. Même si les données récoltées n'ont pas toutes pu être présentées et analysées, il demeure que la démarche de recherche a été une opportunité de renforcer l'idée que les savoirs des femmes d'origine africaine qui ont survécu à cette violence sont riches et peuvent jouer un rôle-clé dans la compréhension du phénomène (Callamard, 1999). Dans les recherches futures, il faut continuer dans la même voie et étudier la violence organisée en capitalisant sur les savoirs des femmes qui l'ont subie et qui y ont survécu.

APPENDICE A

GUIDE D'ENTREVUE

1. Comment s'est déroulée votre arrivée à Montréal?

Thèmes à explorer : le projet migratoire, le processus d'intégration et l'expérience des divers mécanismes d'exclusion

- 1.1 Décrivez-moi comme se sont passées vos démarches en lien avec l'immigration.
- 1.2 Décrivez-moi comment s'est passée votre première année au Canada ?
- 1.3 Pouvez-vous me parler de ce qui était le plus difficile et le plus facile.
- 1.4 Quelles sont, selon vous, les causes de ces difficultés ?
- 1.5 Qu'avez-vous pour vous sortir de ces difficultés ?
- 1.6 Comment décrivez-vous vos liens avec votre famille, le milieu de travail, milieu communautaire et les institutions?

2. Depuis votre arrivée à Montréal, considérez-vous avoir du support dans le quotidien et dans la gestion des diverses difficultés rencontrées ?

Thème à explorer: les conditions d'accès ou d'inaccès aux ressources

- 2.1 Avez-vous des membres de votre entourage vers qui vous vous tournez lorsque vous rencontrez des problèmes?
- 2.2 Quelles sont vos relations avec les ressources institutionnelles ou locales que vous connaissez (Organismes, etc.)?
- 2.3 Pensez-vous que les ressources d'aide qui vous sont accessibles et suffisantes?

3. Comment percevez-vous votre place à Montréal?

Thème à explorer : la reconnaissance

- 3.1 Parlez-vous de votre vécu dans le pays d'origine aux individus qui vous entourent? (Entre autres à l'entourage, la famille, le milieu de travail, le milieu communautaire et les institutions)
- 3.2 Comment pensez-vous être perçue par les personnes autour de vous ici au Canada ?
4. Parlez-moi de ce que signifie, pour vous, la justice sociale.

Thème à explorer : la justice sociale

- 4.1 Êtes-vous au courant des luttes et actions sociales actuellement en cours sur le continent africain pour défendre les droits des survivantes de violence organisée provenant de l'Afrique de l'Est?
- 4.2 Êtes-vous au courant des luttes et actions sociales actuellement en cours au Québec pour défendre les droits des survivantes de violence organisée provenant de l'Afrique de l'Est?
- 4.3 Avez-vous cherché à entrer en contact avec certains de ces groupes?
- 4.4 Pourquoi?

4.5 Que représentent pour vous ces diverses initiatives ?

5) Données démographiques qui seront récoltées à la fin de l'entretien si elles ne sont pas révélées dans les réponses des participantes (âge, statut d'immigration actuel, occupation).
Remerciements, rappel des mesures de confidentialité et d'anonymat, invitation à poser des questions.

APPENDICE B

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

L'expression du besoin de justice sociale dans les récits de vie des femmes immigrantes et réfugiées de la région de Montréal ayant subi la violence organisée.

Chercheure responsable du projet : Christine Mugeni kabayiza

Programme d'enseignement : Maîtrise en travail social

Adresse courriel : mugeni.kabayiza1@gmail.com

Téléphone : (514) 858-9550

BUT GÉNÉRAL DU PROJET ET DIRECTION

Vous êtes invitée à prendre part à ce projet de recherche visant à étudier la manière dont les femmes immigrantes et réfugiées ayant vécu de la violence organisée au (...pays de l'Afrique de l'Est...) conçoivent la justice sociale. Ce projet est réalisé dans le cadre d'un mémoire de maîtrise sous la direction de Sylvie Jochems, professeure au département de Travail Social et sous la co-direction de Elizabeth Harper, professeure au département de Travail Social. Sylvie Jochems peut être jointe au (514) 987-3000 poste 3702 ou par courriel à l'adresse : jochems.sylvie@uqam.ca

PROCÉDURE(S) OU TÂCHES DEMANDÉES AU PARTICIPANT

Votre participation consiste à donner une entrevue individuelle au cours de laquelle il vous sera demandé de décrire, entre autres choses, votre parcours migratoire, et de parler de la manière dont vous définissez la justice sociale. Cette entrevue est enregistrée par magnétophone avec votre permission et prendra environ une heure et demie.

AVANTAGES et RISQUES

Votre participation contribuera à la rédaction d'un mémoire de maîtrise et contribuera possiblement aussi aux études sur la justice sociale. Il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation à cette entrevue. Vous devez cependant prendre conscience qu'à certains moments de l'entretien, des émotions désagréables liées à votre parcours pourraient être ravivées. Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante sans avoir à vous justifier. Des ressources d'aide appropriées pourront vous être proposées si vous souhaitez discuter de votre situation.

ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que

seule la responsable du projet et ses directrices de recherche auront accès à la transcription de votre enregistrement. L'enregistrement sonore sera détruit après qu'il ait été transcrit. Le matériel de recherche, soit l'entretien transcrit ainsi que votre formulaire de consentement, seront conservés sous clé et dans un endroit uniquement accessible par l'étudiante et sa Directrice de recherche. Les transcriptions ainsi que les formulaires de consentement seront détruits après la correction du projet de mémoire.

PARTICIPATION VOLONTAIRE

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure, et que par ailleurs vous êtes libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche. Dans ce cas, les renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer à l'étude implique également que vous acceptez que le responsable du projet puisse utiliser aux fins de la présente recherche (mémoire), les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement à moins d'un consentement explicite de votre part.

COMPENSATION FINANCIÈRE

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement.

DIFFUSION DES RÉSULTATS

Vous pourrez prendre connaissance du mémoire de maîtrise complété sur Archipel, une plateforme sur laquelle sont diffusés les mémoires et thèses. L'adresse du site internet de la plateforme Archipel est la suivante: www.archipel.uqam.ca

DES QUESTIONS SUR LE PROJET OU SUR VOS DROITS?

Vous pouvez me contacter pour des questions additionnelles sur le projet ou pour avoir accès au mémoire de maîtrise une fois complété. Vous pouvez également discuter avec les directrices de recherche des conditions dans lesquelles se déroule votre participation et de vos droits en tant que participant de recherche. Le projet auquel vous allez participer a été approuvé au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPE) de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM. Pour toute question ne pouvant être adressée à la direction de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter la présidente du comité par l'intermédiaire de la coordonnatrice du CERPE, Anick Bergeron, au 514 987-3000, poste 3642, ou par courriel à l'adresse suivante : bergeron.anick@uqam.ca

REMERCIEMENTS

Votre collaboration est importante à la réalisation de ce projet et nous tenons à vous en

SIGNATURES :

Je reconnais avoir lu le présent formulaire de consentement et consens volontairement à participer à ce projet de recherche. Je reconnais aussi que le responsable du projet a répondu à mes questions de manière satisfaisante et que j'ai disposé suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme, ni justification à donner. Il me suffit d'en informer le responsable du projet.

Signature du participant :

Date:

Nom (lettres moulées) et coordonnées :

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques du projet et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du responsable du projet :

Date :

Nom (lettres moulées) et coordonnées :

BIBLIOGRAPHIE

Agier, M. (2008). *Gérer les indésirables: des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Éditions Flammarion.

Barudy, J. (1992). Migration politique, migration économique : une lecture systémique du processus d'intégration des familles migrantes. *Santé mentale au Québec*, 17(2), 47-70.

Beaud, S., et Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain: produire et analyser des données ethnographiques*. La découverte.

Bertaux, D. (1997). *Les récits de vie*. Paris : Armand Collin.

Bilge, S. (2004). Célébrer la nation, construire la communauté: une «tradition» festive turque à Montréal. *Les cahiers du Gres*, 4(1), 55-73.

Braud, P. (1993). La violence politique: repères et problèmes. *Cultures & Conflits*, 9(10), 13-42.

Braud, P. (2003). Violence symbolique et mal-être identitaire. *Raisons politiques*, (1), 33-47.

Bourdieu, P. (1994). Stratégies de reproduction et modes de domination. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 105(1), 3-12.

Callamard, A. (1999). Refugee women: A Gendered and Political Analysis of the Refugee Experience. Ager, Alistair (ed.) *Refugees: Perspectives on the Experience of Forced Migration*. London and New York: Continuum. pp. 196-214.

Callamard, A. (1999). Documenter les violations des droits humains par les agents de l'État. Co-publié avec *Amnesty International*, 35p.
<http://publications.gc.ca/site/fra/296235/publication.html>

Cardu, H., et Sanschagrín, M. (2002). Les femmes et la migration: les représentations identitaires et les stratégies devant les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle à Québec. *Recherches féministes*, 15(2), 87-122.

Castel, R. (1995). Les pièges de l'exclusion. *Revue internationale d'action communautaire*, (74), 13-21.

Chaïb, S. (2008). Femmes immigrées et travail salarié. *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, (16), 209-229.

Corbeil, C., Marchand, I. (2006). Les pratiques pour contrer la violence : entre l'intervention, la prévention et la répression. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 40-57.

Capitaine, B. et Marsac, A. (2009). Du cas limite de Georg Simmel à la conceptualisation de la violence de Michel Wievorka , *Emulations, revue européenne de sciences sociales*, 5 (numéro thématique:Georg Simmel, environnement, conflit, mondialisation), 8-17.

Diallo, L. et Lafrenière, G. (2007). Intervenir auprès des survivants de guerre, de torture et de violence organisée. *Revue d'intervention sociale et communautaire*, 13 (1), 41-77.

Doob., D., (1992). Female sexual abuse survivors as patients: Avoiding retraumatization. *Archives of Psychiatric Nursing*, 6(4), 245-251.

Dorvil, H., & Mayer, R. (2001). *Problèmes sociaux: Théories et méthodologies de la recherche. Tome III* (Vol. 3). PUQ.

Dorvil, H. et Thériault, M.(2010) (dir.), Problèmes sociaux, médiation communautaire, recherche et santé, *Cahiers scientifiques de l'ACFAS* (112), 257p.

Dozot *et al*, (2000). Le paradoxe du passage a l'acte: l'agressivité n'est pas la violence. *Revue des Hôpitaux de Jour Psychiatriques et des Thérapies Institutionnelles*, (2), 115-127

Drolet, M., et Mohamoud, H. (2010). Dépasser une double invalidation: la lutte contre l'exclusion sociale de jeunes femmes immigrantes et de leur communauté. *Reflets: Revue d'intervention sociale et communautaire*, 16(2), 90-117.

Dubet, F. (1992). À propos de la violence des jeunes. *Cultures & Conflits*, (6), 7-24

Dupierreux, A. (2009). Quand le viol devient arme de guerre. Étude historico-stratégique du viol et des autres formes de violences sexuelles comme arme de guerre. *Oxfam-Belgique*, Article publié en ligne sur www.oxfam-solidarité

Ellis, L. (1991). A synthesized (biosocial) theory of rape. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, Vol 59(5), 631-642.

Fraser, N (1998). Penser la justice sociale: entre redistribution et revendications identitaires. *Politiques et sociétés*, 17(3), 9-37.

Fraser, N. (2011). *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte/Poche, 178 p.

Garcia-Moreno *et al*, (2005). *WHO multi-country study on women's health and domestic violence against women: initial results on prevalence, health outcomes and women's responses*. World Health Organization.

Gohier, C. (2004). De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative. *Recherches qualitatives*, (24) 3-17.

Guay, S., Marchand, A. (2006). *Les troubles liés aux événements traumatiques: dépistage, évaluation et traitements*. PUM.

Guilbert, L. (2005). L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance. *Ethnologies*, 27(1), 5-32.

- Hassan, G., & Rousseau, C. (2007). La protection des enfants: enjeux de l'intervention en contexte interculturel. *Association pour la recherche interculturelle*, (45), 37-50.
- Honneth, A. (2004). La théorie de la reconnaissance: une esquisse. *Revue du Mauss*, (23), 133-135.
- Honneth, A. (2005). Invisibilité : sur l'épistémologie de la reconnaissance. *Réseaux*, (1), 39-57.
- Honneth, A. (2008). Réification, connaissance, reconnaissance: quelques malentendus. *Esprit*, no 7, 96-107.
- Jayet, H., Ragot, L., et Rajsonarison, D. (2001). L'immigration: quels effets économiques? *Revue d'économie politique*, 111(4), 565-596.
- Jolly, A. (2000). Evénements traumatiques et état de stress post-traumatique. Une revue de la littérature épidémiologique. *Ann. Méd-Psychol*, 158(5), 370-379.
- Johnston, L. G., et Sabin, K. (2010). Échantillonnage déterminé selon les répondants pour les populations difficiles à joindre. *Methodol. Innovations Online*, 5(2), 38-48.
- Kapila, M. (2006). Why the international community failed Darfur. *DARFUR: The Responsibility to Protect, IPPR*, 22-28.
- Kasturirangan, A., Krishnan, S., & Riger, S. (2004). The impact of culture and minority status on women's experience of domestic violence. *Trauma, Violence, & Abuse*, 5(4), 318-332.
- Kaufmann, J. C. (2011). *L'entretien compréhensif*. Armand Colin.
- Laberge, Y. (2009). Interactionnisme symbolique, ethnométhodologie et microsociologie. Un bilan partiel de la décennie 2001-2009. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, (40-2), 151-156.

Lacroix, M. (2006). Social work with asylum seekers in Canada: The case for social justice. *International Social Work* (49), 19-28.

Lacroix, M. et Sabbah, C. (2007). La violence sexuelle contre les femmes dans les pays en guerre et vivant des conflits ethniques : défis pour la pratique. *Reflets, Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire* (13), 18-40.

Lacroix, M. et Sabbah, C. (2011). Post-traumatic psychological distress and resettlement: the need for a different practice in assisting refugee families. *Journal of Family Social Work*, 14(1), 43 – 53.

Leaman, S and Gee, C. (2012). Religious coping and risk factors for psychological distress among African torture survivors . *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, Vol 4(5), 457-465.

Lavoie *et al*, (2007). Prendre soin en contexte d'immigration récente. Les limites aux solidarités familiales à l'égard des membres de la famille avec incapacités. *Enfances, Familles, Générations*, (6), 74-92.

Lelièvre, É. (1999). Collecter des données de mobilité: des histoires migratoires aux biographies d'entourage. *Espace, populations, sociétés*, 17 (2), 195-205.

McClure, G. (2012). Les récits d'expérience de femmes des Philippines aides familiales à Montréal à la rencontre des narratifs sociaux construits à leur sujet .Thèse ou Mémoire numérique /<http://www.archipel.uqam.ca/4864/>

Martinez, E. (2011). Survivre à la violence organisée: parcours et témoignage de deux femmes rwandaises. Thèse ou Mémoire numérique / <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/46172>

Michaud, Y. (2002). *Changements dans la violence: essai sur la bienveillance universelle et la peur*. Odile Jacob.

Mukamurera, J., Lacourse, F. & Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative: pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches qualitatives*, 26 (1), 110-138.

Multris, P (2009). Les églises chrétiennes africaines francophones de la région d'Edmonton et l'intégration sociale et citoyenne des nouveaux arrivants. *Nos diverses cités: Les Prairies–Aux confins de la migration*, 98-101.

Mvilongo-Tsala, A. (1995). Formation et intervention interculturelle : défi pour l'Ontario français. *Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, 1(1), 122-140.

Pierre, M. (2005). Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socioéconomique de certains groupes de femmes immigrées au Québec: Un état des lieux. *Nouvelles pratiques sociales*, 17(2), 75-94.

Plante *et al.*, (2005). L'impact du conflit armé sur l'intégration des femmes immigrantes et réfugiées francophones en Ontario. *Reflets : revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, Vol. 11(1), 178-186.

Pope, K., Garcia, R. (1991). Responding to victims of torture: Clinical issues, professional responsibilities, and useful resources. *Psychology: Research and Practice*, Vol 22(4), 269-276.

Rapport Annuel (mars, 2014). Réseau d'intervention Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée 2013. Montréal, Québec <http://web.net/~rivo/Rapport2013fr.pdf>

Revest, D. (2011). *Ville et violence*. Editions L'Harmattan.

Ritz, M. (2012). Reconnaissance et identité. Deux concepts critiques dans la philosophie d'Axel Honneth. Reconnaissance et identité. Deux concepts critiques dans la philosophie d'Axel Honneth. Mémoire de Master 1. *Sciences humaines et sociale, Sciences Humaines Grenoble*. [http://dumas.ccsd.cnrs.fr/docs/00/77/84/82/PDF/Ritz_Mahaut -
Reconnaissance et identite chez Axel Honneth.pdf](http://dumas.ccsd.cnrs.fr/docs/00/77/84/82/PDF/Ritz_Mahaut_-_Reconnaissance_et_identite_chez_Axel_Honneth.pdf)

Rousseau *et al.*, (1999). Politique d'immigration et santé mentale des réfugiés: Profil et impact des séparations familiales. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(2), 177-196.

Rousseau, C. (2000). Les Réfugiés à notre porte : violence organisée et souffrance sociale, *Criminologie*, 33(1), 185-201.

Roy, S. (1995). L'itinérance: forme exemplaire d'exclusion sociale?. *Lien social et politiques-RIAC*, 73-80.

Saillant, F. (2007). Vous êtes ici dans une mini-ONU: Les réfugiés publics au Québec. De l'humanitaire au communautaire. *Anthropologie et sociétés*, 31(2), 65-90.

Sideris, T. (2003). War, gender and culture: Mozambican women refugees. *Social science & medicine*, 56(4), 713-724.

Von Glasfersfeld, E. (1994). Pourquoi le constructivisme doit-il être radical? *Revue des sciences de l'éducation*, 20 (1), 21-27.

Wieviorka, M. (1998). *Un nouveau paradigme de la violence*. Éditions L'Harmattan.